



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Liberté
Égalité
Fraternité

RAPPORT D'ACTIVITÉ

DIRECTION DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Bilan et
programmation
des activités
de recherche

DÉCEMBRE 2024

SOMMAIRE

PARTIE I : LA RECHERCHE À LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE	5
1. LA POLITIQUE DE RECHERCHE DE LA DPJJ	5
a. Objectifs de la politique de recherche.....	5
b. Organisation institutionnelle.....	5
c. Le conseil scientifique.....	6
2. LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE	8
a. Les activités de recherche de l'administration centrale.....	8
b. Les activités de recherche de l'ENPJJ.....	8
c. Ethique et déontologie.....	11
3. VALORISATION DE LA RECHERCHE.....	11
a. Valorisation des rapports de recherche	11
b. Evénements scientifiques.....	14
c. Revues scientifiques (ENPJJ).....	17
PARTIE II : LES APPELS À PROJETS	19
1. LES APPELS À PROJETS PILOTÉS PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE	19
AAP1 « Handicap et suivi pénal des mineurs »	19
AAP2 « Délinquance et phénomènes de bande dans les territoires ultramarins »	20
2. LES APPELS À PROJETS COPILOTÉS PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE	22
Étude sur la prostitution des mineurs dans les territoires d'Outre-Mer.....	22
PARTIE III : LES RECHERCHES EN COURS.....	24
LES RECHERCHES PILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE	24
Conflit parental et violence : quelles formes de protection pour les mineurs ?.....	24
Caractéristiques des mineurs placés au pénal et prise en compte de leurs vulnérabilités par les professionnels de la PJJ	26
Les violences au sein des établissement et services de la PJJ : quel sens à ces violences et comment limiter leurs effets de rupture sur les parcours institutionnels des adolescents ?	29
Une relation éducative entre parenthèses. L'errance des jeunes justiciables <i>en train de se faire</i>	32

Comprendre et accompagner la parentalité précoce : de l'histoire familiale à la construction d'une nouvelle famille chez les jeunes parents pris en charge par l'ASE ou la PJJ.....	34
Projet de recherche et d'intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge de leurs comportements addictifs (PRIMA).....	37
Accompagner les adolescents suicidaires et suicidants en UEHC. Un état des lieux des difficultés et des ressources des professionnels en charge de l'accompagnement quotidien	42
Etude nationale sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ	44
LES RECHERCHES COPILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE	45
L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération.....	45
Mineurs et jeunes majeurs sortants de prison. Ressources, aspirations, expérience des discriminations après un ou des passage(s) par la détention.....	48
Code la justice pénale des mineurs : les nouvelles temporalités juridiques et professionnelles.....	49
LES RECHERCHES PILOTÉES ET COPILOTÉES PAR L'ENPJJ.....	52
Etude de cohorte sur les prises de fonction des éducateurs et directeurs des services de la PJJ néo-titulaires : les effets produits par la réforme des formations statutaires de 2020	52
Le rôle de l'autorité judiciaire dans la prise en charge pénale des mineurs non accompagnés	53
« Carrières » déviantes et parcours de jeunes à l'épreuve du code de justice pénale des mineurs	54
Comportements de <i>caregiving</i> des éducateurs et formation de l'alliance éducative	57
La justice restaurative/réparatrice dans ses approches plurielles en France et au Québec	59
Représentations et pratiques des éducateurs de la PJJ vis-à-vis de la question des relations entre les jeunes et la police.....	61
La « fabrication » des éducateurs de la PJJ : une socialisation professionnelle par la formation statutaire à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse	63
Les démissions de stagiaires en cours de formation à l'ENPJJ.....	66
PARTIE IV – LES RECHERCHES FINALISÉES EN 2024	68
LES RECHERCHES PILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE	68
Le parcours des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel – entre singularités et pluralités	68
L'école en prison : conditions d'enseignement et expériences scolaires des mineurs détenus.....	71

Les « situations frontières » de l'enfance « irrégulière » saisies par la question des « doubles suivis »	74
LES RECHERCHES COPILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE	77
De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne, la justice des mineurs face aux usages numériques.....	77
La mixité sexuée à l'épreuve de la prison.....	80
Les effets de la justice restaurative en France	84
Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du challenge Michelet	87
LES RECHERCHES PILOTÉES ET COPILOTÉES PAR L'ENPJJ.....	89
L'implication affective des éducateurs : effets et ressources ?.....	89
Interroger les pratiques du numérique sur les terrains de la PJJ	91
PARTIE V : RÉCAPITULATIF DES RECHERCHES	94
PARTIE VI : THÈSES REALISÉES PAR DES AGENTS DE LA PJJ.....	98
Virginie RIGOT	98
Sonia CORRE	98
Anna BIENVENU	98
PARTIE VII : CHERCHEURS ET ÉTUDIANTS AYANT SOLICITÉ LE PÔLE RECHERCHE	99
PARTIE VIII : PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE 2025	101
1. Définition des domaines prioritaires de recherche (DPR)	101
2. Résultats de la consultation des parties prenantes	101
3. Résultats de la consultation des parties prenantes	103
ANNEXES	106
1. Annexe 1: Appel à projets « Handicap et suivi pénal des mineurs »	106
2. Annexe 2 : Appel à projets « Outre-MER »	112
3. Annexe 3 : Charte éthique de la recherche dans les structures de la protection judiciaire de la jeunesse	117

PARTIE I: LA RECHERCHE À LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

1. LA POLITIQUE DE RECHERCHE DE LA DPJJ

a. Objectifs de la politique de recherche

La politique de recherche de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) vise à encourager la production de travaux de recherche sur les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et sur leur prise en charge, ainsi qu'à diffuser et valoriser leurs résultats auprès des professionnels.

L'objectif est de fournir des connaissances et des analyses pour favoriser l'adaptation et l'actualisation des cadres juridiques, des méthodes de l'action d'éducation et des orientations de la DPJJ, ainsi que pour nourrir les pratiques professionnelles.

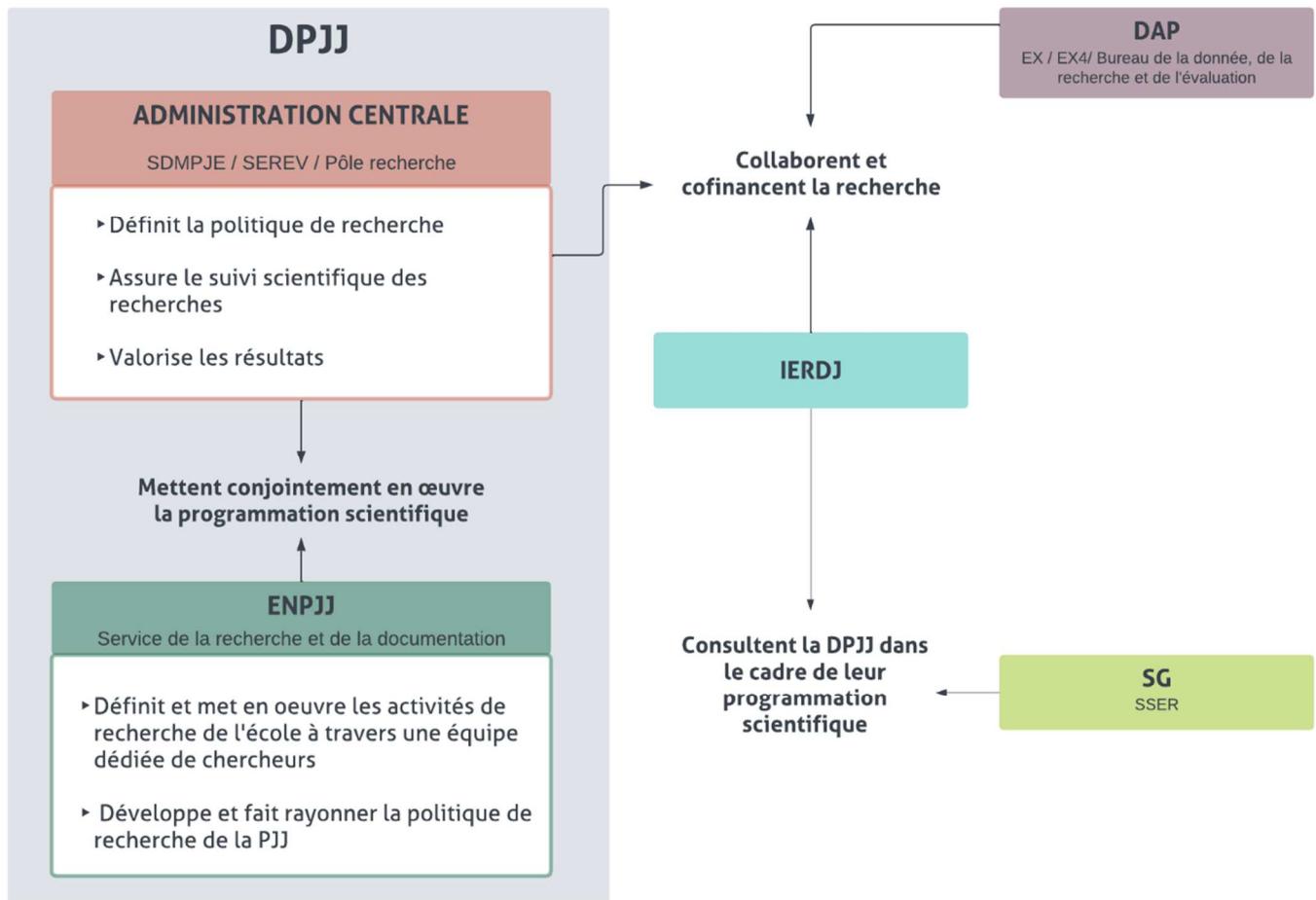
La politique de recherche doit ainsi contribuer à irriguer l'offre de formation, les textes d'orientation mais aussi les pratiques éducatives et de management, afin de soutenir le développement à tous les niveaux d'une logique de professionnalisation des personnels, des activités, des organisations, et d'améliorer la qualité des prises en charge.

b. Organisation institutionnelle

À la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ), la recherche est articulée, depuis la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE), entre le service des études, de la recherche et des évaluations (SEREV) et le service de la recherche et de la documentation (SRD) de l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ).

Les principaux interlocuteurs de la DPJJ sur les questions de recherche au sein du ministère sont le Secrétariat général (en particulier le service de la statistique, des études et de la recherche), la direction de l'administration pénitentiaire (bureau de la donnée, de la recherche et de l'évaluation) et le groupement d'intérêt public Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice (IERDJ).

Schéma : Structuration de la recherche à la DPJJ et articulation au sein du ministère



L'organisation de la recherche à la DPJJ est définie par la note du 10 août 2021¹.

c. Le conseil scientifique

Le conseil scientifique de la DPJJ se réunit tous les ans depuis 2012 pour donner un avis sur la politique de recherche de la DPJJ.

Le conseil scientifique contribue à la définition de la programmation scientifique de la DPJJ. Il examine les résultats des études et des recherches menées par la DPJJ ou avec son concours. Ses membres peuvent en outre être sollicités individuellement pour apporter leur éclairage lors de la rédaction des appels à projets de recherche, puis pour évaluer les candidatures, et enfin pour participer aux comités de suivi des recherches lauréates.

Le conseil scientifique se réunit chaque automne. La journée est séparée en deux temps : la matinée est consacrée à la présentation de recherches récentes pilotées par l'administration

¹ [Note du 10 août 2021 relative à l'organisation et à l'activité de la recherche à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse | Ministère de la justice](#)

centrale et l'ENPJJ ; l'après-midi est dédiée à la présentation du bilan de l'année écoulée et aux discussions sur la programmation de l'année à venir.

Composition du conseil scientifique

Le conseil scientifique est composé de représentants de la DPJJ, de 18 membres institutionnels et de 11 personnalités scientifiques. Sa composition a été renouvelée par arrêté en 2023.

Institutions représentées :

- Direction générale de la santé (DGS) ;
- Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) ;
- Direction de l'évaluation, de la prospective, de la performance (DEPP) du ministère de l'Education Nationale ;
- Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) ;
- Défenseur des Droits (DDD) ;
- Haute autorité de santé (HAS) ;
- Conseil national des barreaux (CNB) ;
- Institut des Etudes et de la Recherche sur le Droit et la Justice (IERDJ) ;
- Groupement d'intérêt public France Enfance Protégée (GiPED) ;
- Conseil national de protection de l'enfance (CNPE) ;
- Citoyens et Justice ;
- Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance (FN3S) ;
- Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (UNIOPSS) ;
- Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfant (CNAPE) ;
- Service de la statistique, des études et de la recherche (SSER) du Secrétariat général du ministère de la Justice ;
- Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) ;
- Ecole nationale de la magistrature (ENM) ;
- Ecole nationale de l'administration pénitentiaire (ENAP).

Personnalités scientifiques :

- Yaëlle AMSSELLEM MAINGUY, Chargée de recherche - Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire ;
- Guillaume BRONSARD, Professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent - Université de Bretagne Occidentale, CHRU Brest ;
- Sarra CHAIEB, Maîtresse de conférences en sociologie - Université Sorbonne Paris Nord ;
- Marie DUMOLLARD, Professeure adjointe de sciences politiques - École de travail social, Université de Montréal ;
- Isabelle FRECHON, Chargée de recherche CNRS - Université Versailles Saint Quentin ;
- Elise LEMERCIER, Maîtresse de conférences en sociologie - Université de Rouen ;
- Nicolas OPPENCHAIM, Maître de conférences en sociologie - Université de Tours ;
- Daniel ROUSSEAU, Docteur en pédopsychiatrie - CHU d'Angers ;
- Gilles SERAPHIN, Professeur de Sciences de l'éducation - Université Paris Nanterre ;

- Caroline SIFFREIN-BLANC, Maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles - Aix-Marseille Université ;
- Benoit TESTE, Professeur de psychologie sociale et justice - Université de Rennes 2.

2. LES ACTIVITÉS DE RECHERCHE

a. Les activités de recherche de l'administration centrale

L'administration centrale réalise et soutient de nombreux travaux de recherche :

- Chaque année, la DPJJ lance deux appels à projets, qui donnent lieu au financement d'une recherche chacun. Les thématiques de ces appels à projets sont priorisées par le conseil scientifique, suite à un processus de consultation (détailé en partie VIII) des directions territoriales, des fédérations associatives ainsi que des institutions partenaires.
- La DPJJ participe de plus au financement et au suivi de nombreuses recherches pilotées par ses partenaires (notamment l'Institut des Etudes et de la Recherche sur le Droit à la Justice). Certaines recherches peuvent également être financées suite à des demandes de soutien spontanées de la part d'équipe de recherche.
- Les chargés d'études du pôle recherche conduisent également des recherches sur des thématiques identifiées par le conseil scientifique, l'administration centrale et/ou les territoires.

Les recherches en cours et récemment terminées sont présentées dans les parties III. et IV.

Par ailleurs, les professionnels de la PJJ voulant réaliser une thèse sur des thématiques intéressant la PJJ ont la possibilité de le faire dans le cadre de la circulaire du 20 novembre 2013, donnant droit à une adaptation du temps de travail et à un soutien financier (voir partie VI).

b. Les activités de recherche de l'ENPJJ

La finalité du service de la recherche et de la documentation (SRD) est de « produire et valoriser des connaissances et des ressources visant à enrichir les savoirs et les pratiques des professionnels en lien avec les enjeux contemporains d'éducation, de protection et de formation » (projet de service 2022-2025).

Les recherches produites par les enseignants-chercheurs

L'équipe de l'unité recherche et études exerce ses activités en étant adossée à la politique de recherche universitaire d'une part, et à la politique de recherche de la DPJJ d'autre part, de manière à garantir l'excellence scientifique et la spécialisation dans le champ de la protection de l'enfance et de la jeunesse.

L'adossement des six chercheurs à un laboratoire de recherche universitaire rend possible, tout en étant réuni dans une équipe pluridisciplinaire (sociologie, droit, psychologie, science politique, sciences de l'information et de la communication, criminologie), l'ancrage dans leur discipline respective, en étant ainsi au plus près des questionnements émergents et des

approches théoriques et méthodologiques. Plus largement, cette inscription au sein des laboratoires universitaires permet de soutenir la qualité scientifique des démarches de recherches, d'être en relation étroite avec le monde universitaire et ses réseaux pour faire connaître ses travaux mais aussi pour drainer vers l'école et la PJJ les savoirs et les spécialistes qui les concernent.

Les recherches pilotées par l'ENPJJ, en cours ou terminées en 2024, sont présentées dans la partie IV.

L'Observatoire de la formation (ODLF)

L'Observatoire de la formation a été créé en 2023. Il vient concrétiser l'ambition du SRD d'étudier la formation au même titre que tout autre objet de recherche du champ de la PJJ.

La formation, au cœur des missions de l'ENPJJ, constitue désormais un champ d'études et de recherches (quantitatives et qualitatives) à part entière : L'Observatoire a pour vocation de l'interroger afin de mieux la comprendre. La formation professionnelle est en effet un processus complexe de transmission et d'acquisition de savoirs et de compétences. Il engage des acteurs dans des dispositifs, et suppose des actions orientées vers des objectifs préalablement définis. Ce processus soulève de nombreuses questions auxquelles il est parfois difficile d'apporter des réponses. L'Observatoire de la formation vise ainsi la production de données permettant de caractériser scientifiquement ce qu'est la formation à l'ENPJJ :

- Par la réalisation d'enquêtes sociodémographiques auprès des promotions d'éducateurs et directeurs stagiaires qui renseignent les profils et les attentes des publics en formation statutaire ;
- Par le développement de nouveaux objets d'études et de recherche de plus grande envergure en lien avec l'objet « formation » ;
- Par la constitution progressive d'une mémoire statistique des publics en formation à l'ENPJJ.

Ces données sont autant d'éclairages susceptibles d'intéresser les professionnels de la formation, de l'ENPJJ et d'ailleurs. En effet, l'ENPJJ comme les autres écoles de formation dans les champs du travail social et de la protection de l'enfance connaît une crise dans le recrutement de ses professionnels du fait d'un manque d'attractivité des professions du social. Les études et les recherches conduites spécifiquement sur la formation, ses acteurs et ses effets, peuvent constituer un moyen d'en objectiver les raisons.

La médiathèque

La bibliothèque de recherche, constituée à partir de 1952, est rattachée à l'ENPJJ en 2008. Elle porte avec elle, à travers l'histoire de la constitution de ses fonds, la mémoire de l'institution et surtout de la mission recherche de l'école². Cette bibliothèque devenue patrimoniale et conservatoire de son histoire est une bibliothèque toujours de référence sur le plan scientifique, présentant un corpus très cohérent et d'envergure internationale sur la question de la délinquance juvénile et plus largement de la protection de l'enfance.

Depuis plusieurs années, la médiathèque a ouvert la voie à différentes actions de valorisation de cette bibliothèque, par la mise en place de plusieurs expositions, de nombreuses

² Cette bibliothèque rassemble une documentation scientifique, internationale et pluridisciplinaire, de haut niveau et spécialisée.

collaborations éditoriales et d'un programme de numérisation des documents et de diffusion à travers la création de la bibliothèque numérique patrimoniale *Adolie*.

Membre d'un réseau partenarial depuis 2018, la médiathèque a souhaité renforcer son engagement en répondant à un appel à projet de la Bibliothèque nationale de France (Bnf) et procède à la numérisation et à la valorisation de fonds spécifiques dans le cadre d'un conventionnement 2023-2025.

La Bnf conduit chaque année une politique active de coopération avec les bibliothèques de France, de tous statuts. Cette politique a pour objectif de mettre en commun et de valoriser le patrimoine imprimé, écrit et graphique conservé dans les bibliothèques françaises. À cette fin, la Bnf mène des projets scientifiques de signalement et de numérisation des fonds permettant de développer leur visibilité au travers du [Catalogue Collectif de France](#) et de la [bibliothèque numérique BnF-Gallica](#).

Les enjeux sont de :

- Renforcer le signalement des collections patrimoniales de l'Ecole et de la PJJ sur une plateforme nationale ;
- Présenter les actions réalisées en participant à des publications, à des formations ou à des journées d'études ou des colloques ;
- Alimenter la bibliothèque numérique *Adolie* par des corpus spécifiques préconisés par l'offre de coopération Gallica, à savoir : sciences juridiques et sciences de l'éducation. Un axe sera principalement accordé à l'éducation spécialisée.

La consolidation de ce partenariat est ainsi une reconnaissance pour *Adolie* de son inscription vertueuse dans l'écosystème des bibliothèques numériques patrimoniales.

Le centre d'études historiques (CEH de Savigny-sur-Orge)

Le CEH contribue aux recherches sur l'histoire de la Justice des mineurs à travers son portail de ressources numériques « Enfants en Justice » et des journées de valorisation telles que celle du mardi 15 octobre 2024 autour de la question du genre tant du côté des professionnelles que des mineures prises en charge. Le CEH propose aussi des expositions scientifiques et la prochaine aura lieu en janvier 2025 autour de la question de la migration des jeunes et des mineurs non accompagnés (MNA).

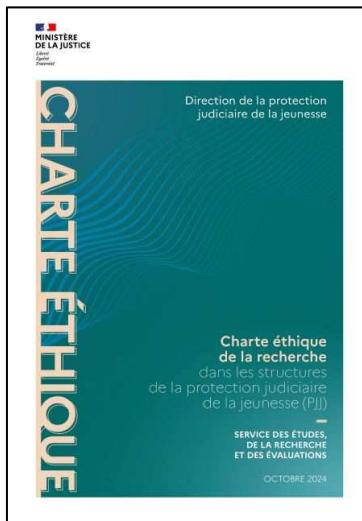
Le Portail « Enfants en Justice XIX^e-XX^e siècles » promeut l'histoire de la Justice des mineurs en mettant à disposition des chercheurs et du grand public des outils documentaires et des corpus thématiques raisonnés. C'est une présentation de l'histoire qui souhaite se faire selon les méthodes de pédagogie active, avec une animation interactive, qui s'appuie en permanence sur des ressources variées et référencées : images, archives écrites, coupures de presse, films, vidéos, dessins, objets... L'approche historique permet d'approfondir les questions autour de l'identité et des pratiques professionnelles.

Mathias Gardet, le responsable du CEH, est rattaché à l'Institut d'histoire du temps présent (IHTP : [Mathias Gardet - Institut d'Histoire du Temps Présent \(cnrs.fr\)](#)) où il mène des recherches autour de l'histoire de la protection de l'enfance. Il coordonne notamment le projet R-EVE, Réfugier-Enfance, Violence, Exil (<https://refugiereve.hypotheses.org>).

c. Ethique et déontologie

En 2024, la DPJJ a rédigé une charte éthique à destination des chercheurs souhaitant effectuer leur terrain au sein des structures relevant de la PJJ. Dans la mesure où les recherches peuvent porter sur des mineurs vulnérables, il apparaît en effet indispensable de fournir des points de repères et de vigilance. La charte évoque les modalités des autorisations de mener des recherches à la PJJ ; les enjeux relatifs à la protection des données personnelles ; le recueil du consentement des enquêtés et de leurs représentants légaux ; le respect de l'anonymat, de la confidentialité et de l'intégrité psychique des enquêtés ; les préconisations en matière de diffusion des résultats des recherches.

Retrouvez la charte éthique en annexe de ce rapport



3. VALORISATION DE LA RECHERCHE

La politique de recherche de la DPJJ a pour objectif de nourrir la décision publique et les pratiques professionnelles. Pour cela, diverses modalités de diffusion et de valorisation de la recherche sont mises en place à l'administration centrale et à l'ENPJJ.

a. Valorisation des rapports de recherche

▪ Diffusion des résultats des recherches pilotées par l'administration centrale

Les résultats des recherches pilotées par l'AC sont diffusés largement, auprès des professionnels de la PJJ, des partenaires institutionnels et du champ universitaire. Les rapports sont ainsi publiés sur intranet et sur internet. Les synthèses des rapports font l'objet d'un travail graphique et éditorial afin de rendre les principaux résultats des recherches accessibles au plus grand nombre. Plusieurs recherches récentes ont été ainsi valorisées :

Alice SIMON



Lucile HERVOUET



Manon VEAUDOR



Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus

Les violences sexuelles intrafamiliales sur mineurs en Polynésie française : parcours de personnes victimes et traitement institutionnel du problème

Les familles à l'épreuve des institutions pénales

Marie ROMERO



La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions caractère sexuel (volet 1)

Les parcours des MAICS à la PJJ. Entre singularités et pluralités (volet 2)

Hugo BREANT & Lorenn CONTINI

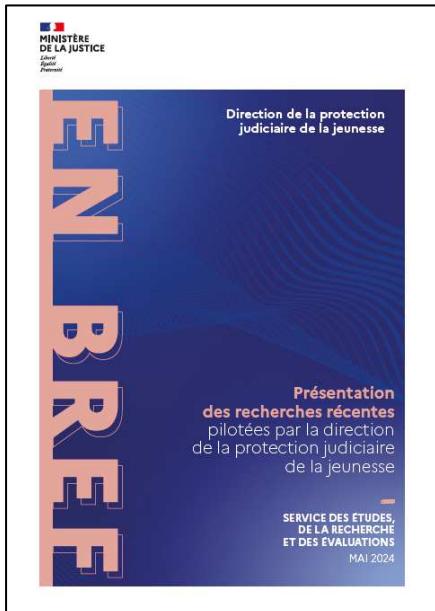


Les parcours des MAICS à la PJJ. Entre singularités et pluralités (volet 2)



L'école en prison. Conditions d'enseignement et expériences scolaires des mineurs détenus

Un livret récapitulant les recherches récentes pilotées et copilotées par la DPJJ a également été produit en 2024.



De plus, les résultats des recherches font l'objet de restitutions orales, à destination des financeurs et des partenaires, à l'occasion d'évènements à destination des professionnels de la PJJ ou d'un public plus large. Les recherches de Lucile Hervouet et d'Alice Simon ont ainsi fait l'objet de webinaires.

▪ Diffusion des recherches produites par l'ENPJJ

Les résultats des recherches et études menées à l'ENPJJ sont diffusés auprès des professionnels, des partenaires institutionnels et des réseaux scientifiques. Les rapports sont publiés sur internet, sur les pages des chercheurs et chargés d'études. Chaque rapport donne lieu à une synthèse qui permet d'assurer une plus grande visibilité des résultats par une diffusion plus large. Le quatre pages *Décodages* est le résultat d'un travail collaboratif avec une graphiste, il valorise les résultats des rapports de recherche.



En octobre 2023, Thomas Léonard, chercheur en science politique, a publié un rapport sur « Les logiques de la mobilité géographique et fonctionnelle chez les juges des enfants (1980-2023) : une source d'inégalité entre les territoires ? ». En juin 2024, le numéro 5 de *Décodages*, « La fonction du juge des enfants au prisme de la mobilité », communique quelques grands résultats de la recherche.



Le six pages Photo de promo assure la diffusion des résultats des études sociodémographiques de l'Observatoire de la formation.

b. Evénements scientifiques

▪ Séminaires nomades (administration centrale)

Qui sont les mineurs sous-main de justice ? Quelle est leur vision du monde ? Qui sont les professionnels qui les accompagnent ? Ces grands questionnements traversent à la fois le monde de la recherche et le monde des professionnels de l'enfance et de la jeunesse dite « vulnérable ». Pour autant, ils ne sont pas traités de la même manière et surtout, les réponses qui leur sont apportées sont rarement diffusées d'un monde vers l'autre.

Les séminaires nomades portent l'ambition de développer voire de créer des ponts entre professionnels, universitaires et étudiants au sujet des savoirs produits sur la justice des mineurs. Ils réunissent des chercheurs et des professionnels autour de thématiques ciblées portant sur le champ de la prise en charge au pénal des mineurs. Ils ont pour objectif de tisser des liens entre les savoirs scientifiques et professionnels et les mettre en réseau.

Le cycle de séminaires est organisé à chaque nouvelle session avec un partenaire différent, au sein d'une instance universitaire. Les séminaires # 4 et 5 ont été restitués sous la forme d'actes afin de garder une trace des échanges et de pouvoir les diffuser largement.

2021

#1

Amours de jeunesse : intimité, relations amoureuses, sexualité et rapport au corps des jeunes sous-main de justice

Organisé à l'EHESP de Rennes en partenariat avec l'INJEP

#2

L'expérience carcérale des mineurs non accompagnés : dispositifs et prises en charge des MNA impliqués au pénal en France

Organisé à distance, en partenariat avec la direction de l'administration pénitentiaire, avec le soutien de l'Institut Convergences et Migration

Retrouvez le cahier d'études pénitentiaire ici : [Cahiers penitentiaires n58.pdf \(justice.gouv.fr\)](https://www.justice.gouv.fr/cahiers-penitentiaires/n58.pdf)

#3

Ethique et déontologie de la recherche auprès des mineurs protégés

Organisé au Centre de la Vieille Charité à Marseille, en partenariat avec l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) et l'IERDJ, avec le soutien du Centre Norbert Elias

2023

#4

La culture dans la prise en charge éducative et judiciaire des jeunes : quels leviers pour quels effets ?

Organisé au Corum de Montpellier, co-organisé avec la DIR Sud dans le cadre de l'événement de refonte des Rencontres Scènes Jeunesse, en partenariat avec le ministère de la culture

Retrouvez les actes du séminaire ici : [Actes du séminaire nomade "Culture et accompagnement éducatif des jeunes" | Ministère de la justice](https://www.justice.gouv.fr/actes-du-seminaire-nomade-culture-et-accompagnement-educatif-des-jeunes)

2024

#5

Le sport, un média éducatif pour favoriser l'insertion ?

Organisé à l'Université de Bourgogne à Dijon, en partenariat avec le Comité national olympique et sportif français

Retrouvez les actes du séminaire ici :

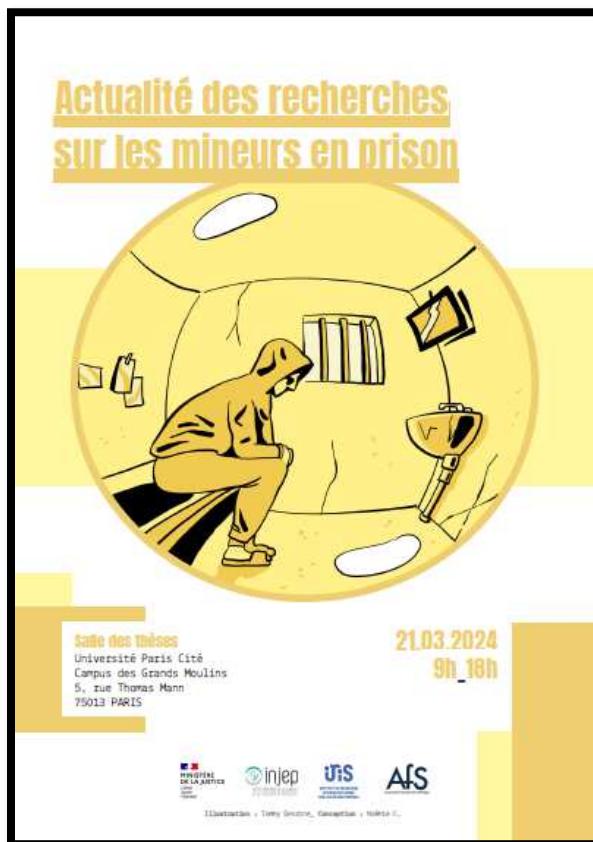
<https://www.justice.gouv.fr/documentation/ressources/actes-du-seminaire-nomade-sport-media-educatif-favoriser-linsertion>

#6

La PJJ et l'école : la scolarité dans le parcours pénal

[12 décembre 2024] Organisé à l'INSPE de Lille, en partenariat avec la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Journée d'études « actualité des recherches sur les mineurs en prison » (administration centrale)



Une journée d'études consacrée à l'actualité des recherches sur les jeunes en détention a été organisée le 21 mars 2024 par la DPJJ et l'Institut national de la jeunesse et d'éducation populaire (Injep), avec le soutien de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS), de l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (Iris) et du réseau thématique de sociologie de la jeunesse de l'Association française de sociologie (AFS-RT15).

Cette journée avait pour objectif de présenter les résultats de recherches récentes en sciences sociales sur les mineurs incarcéré. Au cours de la journée, les communications se sont intéressées aux conditions d'incarcération des mineurs ainsi qu'aux spécificités qu'ils rencontrent en raison de leur âge et de leur profil. Elles ont

été l'occasion de dresser un panorama de la population carcérale mineure, tout en explorant à la fois les parcours judiciaires et pénitentiaires de ces jeunes, leurs conditions de détention et leurs effets, l'offre scolaire et de formation qui leur est proposée dans la perspective de leur réinsertion, la mise en œuvre d'activités en mixité, la présence et la mobilisation de leurs familles aux marges de la prison, ou encore les enjeux qui se posent au moment de leur passage à la majorité civile.

Journées de valorisation de la recherche (ENPJJ)

Cette manifestation scientifique pluridisciplinaire se déroule sur deux journées fin janvier et s'organise autour d'un thème à la fois d'actualité et émergeant dans le champ scientifique, avec le concours d'un ou de plusieurs partenaires. Les journées s'adressent prioritairement aux professionnels de la protection de l'enfance. Elles peuvent également être ouvertes aux stagiaires en formation statutaire et aux publics liés aux partenaires. Elles sont structurées autour de conférences où interviennent des chercheurs identifiés comme incontournables de par leurs travaux sur ou autour du thème en question, et des tables-rondes, voire des ateliers, où échangent professionnels et chercheurs. Le thème des Journées de valorisation de la recherche est discuté en équipe et validé par le Directeur général de l'Ecole et la préparation

de ces journées se fait par un comité scientifique dans lequel sont représentés notamment le SRD, le service de la formation, les partenaires, le représentant du pôle recherche de la DPJJ.

Les 24^{èmes} Journées de valorisation de la recherche (JVR) se sont tenues les 25 et 26 janvier 2024 et étaient intitulées « Protection de l'enfance et éducation au numérique. Quels enjeux ? Quelles pratiques ? ». Elles ont été organisées en partenariat avec le laboratoire Gériico de l'université de Lille, le LIRIS de l'université de Lyon et le centre de recherche d'Askoria.

Les 25^{èmes} JVR se tiendront les 30 et 31 janvier 2025, sur le thème « Le plaisir professionnel à l'épreuve du travail en protection de l'enfance : entre épuisements et satisfactions ». Elles sont organisées en partenariat avec le laboratoire Psitec de l'université de Lille, le CREF de l'université Paris Nanterre et l'ODPE 59.

▪ **Séminaires de recherche pluridisciplinaires (ENPJJ)**

L'unité recherche et études organise chaque année un séminaire de recherche qui a lieu au site central de Roubaix. Une séance est délocalisée dans un pôle territorial de formation (PTF) de l'ENPJJ. Il se déroule au rythme d'une séance par mois, au cours du premier semestre de l'année civile. Ce séminaire est destiné aux formateurs de l'ENPJJ, à tous les professionnels du secteur de l'enfance et de la jeunesse vulnérable ainsi qu'aux chercheurs et étudiants. Pluridisciplinaire et thématique, il vise plusieurs objectifs : mieux faire connaître les travaux de chercheurs menant des travaux de recherche sur l'enfance et la jeunesse vulnérable ; faire le lien avec les pratiques professionnelles ; offrir des pistes de réflexion notamment pour l'élaboration de formations dans le champ de la protection de l'enfance et de la PJJ.

Le séminaire 2024, au rythme de cinq séances de février à juin, a traité du thème « Pourquoi devient-on travailleur social ? Etat des connaissances ».

Le séminaire 2025 se tiendra également sur six séances de février à juillet et s'intéressera au thème « Jeunesses et pratiques de justice en Outre-mer ».

c. Revues scientifiques (ENPJJ)

La revue scientifique en ligne *Sociétés et jeunesse en difficulté* (Sejed) porte un projet éditorial pluridisciplinaire et international. Il s'intéresse aux enfants et aux jeunes dits « en difficulté » sociale ou familiale, à l'adresse desquels les sociétés mettent en place des dispositifs de protection et d'éducation – voire de soins – spécifiques. La revue présente des articles relatifs à ces populations, à leur catégorisation, aux problèmes sociaux et/ou psychologiques auxquels elles sont réputées être confrontées. Elle traite également des pratiques professionnelles, des dispositifs institutionnels et des politiques publiques s'adressant à ces populations, à leur famille, à leur environnement.

Elle se donne pour objectif de contribuer à la visibilité et à la structuration du champ en offrant aux chercheurs qui s'y intéressent – et notamment aux professionnels menant des travaux de recherche – un support de publication reconnu par le milieu scientifique. Elle vise aussi à offrir aux professionnels de la protection de l'enfance et de la jeunesse, et à leurs partenaires, un meilleur accès à des travaux de recherche susceptibles d'informer et orienter leurs pratiques.

Le dernier numéro est un Varia, publié au printemps 2024.

La revue scientifique *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* (RHEI, publiée par les éditions Anamosa, apporte une grande richesse d'éclairages historiques autour des sujets de la protection de l'enfance. Elle est spécialisée dans le champ de l'enfance et de la jeunesse marginales ou marginalisées. Elle s'intéresse, dans une perspective diachronique, à l'enfant de justice (délinquant), mais aussi à l'enfant victime, au vagabond, ainsi qu'aux politiques institutionnelles et aux pratiques pédagogiques mises en œuvre pour prendre en charge cette jeunesse « irrégulière » en France et hors de France. Elle cherche également à établir des liens entre la recherche historique et le milieu professionnel de l'éducation spécialisée. Elle est, enfin, le fruit d'une collaboration entre l'ENPJJ et l'association pour l'histoire de la protection judiciaire des mineurs (AHPJM).

Le dernier numéro, le numéro 26 « L'enfance en cases » (dossier dirigé par Frédéric Chauvaud et Jean-Jacques Yvorel), a été publié en août 2024. Il traite de la figure de l'enfermement et de l'enfance maltraitée dans la bande dessinée à travers l'histoire.

PARTIE II : LES APPELS À PROJETS

1. LES APPELS À PROJETS PILOTÉS PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

Deux appels à projets (AAP) ont été lancés sur les thématiques priorisées par le conseil scientifique en 2023 : « Délinquance et phénomènes de bande dans les territoires ultramarins » et « Handicap et suivi pénal des mineurs ». Les textes des AAP se trouvent en annexes.

AAP1 « Handicap et suivi pénal des mineurs »

Présentation

Plusieurs études indiquent que la prévalence des différentes formes de handicap est particulièrement élevée parmi les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Or, le handicap peut avoir de multiples conséquences : il peut favoriser l'entrée dans la délinquance, il a tendance à compliquer l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes et peut également impacter leur suivi pénal. Le handicap pose donc d'importants enjeux pour la prise en charge éducative, à ce stade, peu étudiés par la littérature.

Les candidatures peuvent porter sur la question du repérage du handicap par les professionnels de la PJJ, sur l'articulation des différentes institutions qui prennent en charge les mineurs en situation de handicap suivi au pénal, sur les enjeux et difficultés que pose une telle prise en charge, sur la question de la mise au travail de la responsabilité pénale dans le cas des mineurs présentant des handicaps psychiques ou encore sur l'impact du handicap sur les décisions judiciaires et sur la prise en charge éducative.

Budget

60 000€

Candidatures reçues

	Titre	Structure	Responsable scientifique
1	<i>Repérage et reconnaissance du handicap des jeunes suivis à la PJJ. Approche interdisciplinaire et pluri-institutionnelle</i>	Association CerSo	Julien Scheepers, docteur en sociologie
2	<i>Handicap et suivi pénal des mineurs : de l'accès à la santé à l'exercice des droits. Recherche-action partenariale axée sur la reconnaissance du handicap et les enjeux de la prise en charge</i>	Association Ocellia Santé-social	Sandrine Amaré, docteure en sciences de l'éducation
3	<i>Evaluation psychologique et suivi intégratif pour l'optimisation de la prise en charge des mineurs en situation de handicap en suivi socio-judiciaire</i>	Université de Bordeaux	Grégory Michel, Professeur d'Université en psychopathologie et psychologie clinique

Comité de sélection et de suivi

- Lynda BRIKCI, rédactrice, SEREV
- Lorenn CONTINI, chargée d'études, SEREV
- Nicolas OPPENCHAIM, Maître de conférences en sociologie, Université de Tours (membre du conseil scientifique)
- Marie-Cécile PINEAU, cheffe du SEREV
- Eric PIRIOU, directeur du Centre de Preuves Société Inclusive (CPSI), psychologue
- Alice SIMON, responsable du pôle recherche (SEREV)
- Isabelle TOUZANI, cheffe du pôle santé
- Emmanuelle YVERT, chargée d'études, SEREV

Equipes auditionnées

Equipe n°1 et n°2

Projet retenu

Cet appel à projets a été déclaré infructueux, au vu des importantes réserves soulevées par les membres du comité de sélection sur les deux projets auditionnés.

AAP2 « Délinquance et phénomènes de bande dans les territoires ultramarins »

Présentation

La délinquance – et notamment la délinquance des mineurs – a fait l'objet de divers travaux ces dernières décennies, tant sur les caractéristiques sociodémographiques et psychologiques des auteurs que sur leurs motivations ou encore sur les dynamiques sociales qui sont en jeu dans les phénomènes de délinquance « en bande ». L'immense majorité de ces travaux porte toutefois sur l'hexagone. Or, les résultats de ces recherches ne s'appliquent pas toujours aux contextes ultramarins en raison des nombreuses spécificités de ces territoires sur le plan démographique, social, économique ou encore culturel. Certains de ces territoires sont confrontés à une délinquance juvénile importante et notamment à des phénomènes de délinquance « en bande ».

De nouvelles recherches permettant de mieux connaître et comprendre les phénomènes de délinquance dans ces territoires, et notamment la délinquance collective, seraient donc particulièrement utiles pour améliorer la prévention de la délinquance et la prise en charge des jeunes à la PJJ.

Budget

100 000€

Candidatures reçues

	Titre	Structure	Responsable scientifique
1	<i>Prise en charge éducative des bandes dans les Outre-Mer : une recherche action pour faire communauté</i>	Université Paris Nanterre	Fanny Salane, maîtresse de conférences en sciences de l'éducation

Comité de sélection et de suivi

- Lorenn CONTINI, chargée d'études, SEREV
- Karima ESSEKI, rédactrice, bureau des méthodes et de l'action éducative
- Virginie JADIN, rédactrice, SEREV
- Elise LEMERCIER, maîtresse de conférences en sociologie - Université de Rouen (membre du conseil scientifique)
- Marie-Cécile PINEAU, cheffe du SEREV
- Alice SIMON, responsable du pôle recherche (SEREV)
- Steevens TETU-DUMAS, chargé de mission Outre-Mer, DIR IDF-OM
- Emmanuelle YVERT, chargée d'études, SEREV

Equipes auditionnées

Equipe n°1

Projet retenu

Projet n°1

Résumé

Ce projet de recherche participatif et comparatif entend documenter et analyser les phénomènes de bande dans trois territoires ultramarins (La Martinique, La Guadeloupe, Mayotte), à partir notamment d'un travail avec les acteurs chargés des actions de prévention et de prise en charge des jeunes impliqués. Ses objectifs principaux sont les suivants :

- Produire un état des lieux sur les bandes de jeunes et les formes de délinquances qui leurs sont associées dans ces différents territoires.
- Enrichir la connaissance sur les bandes de jeunes en mobilisant une approche comparative multidimensionnelle (comparaison avec l'hexagone, comparaison entre les territoires ultra-marin et réinscription dans leur contexte géographique).
- Explorer la prise en charge éducative des phénomènes de bande par différentes structures (collectivités locales, associations, institutions éducatives et scolaires, etc.).
- Cerner les contours du maillage associatif et institutionnel liés à la prise en charge de la délinquance juvénile.
- Comprendre la construction des politiques locales de prévention de la délinquance juvénile et ses enjeux spécifiques.
- Favoriser une compréhension mutuelle du phénomène et encourager la création de communautés de pratique autour de la prévention de la délinquance liée aux bandes.

Ainsi, en se focalisant sur les actions éducatives, l'équipe espère mieux comprendre les enjeux individuels et collectifs liés à l'appartenance à une bande du point de vue des jeunes et des acteurs/professionnels.

À une échelle plus large, ce projet de recherche-action vise à encourager les collaborations entre institutions et territoires, pouvant déboucher sur la création de communautés de pratique. Cela permettra de renforcer les interventions locales et de développer des politiques de prévention de la délinquance plus efficaces et adaptées aux contextes spécifiques des territoires d'Outre-mer.

Son ambition est d'utiliser une démarche de recherche-action pour créer une synergie entre des acteurs impliqués dans la prévention des affrontements, mais qui se méconnaissent voire s'ignorent le plus souvent et mutualisent peu leurs ressources et leurs savoirs. Pour ce faire, le projet se déclinera en 5 étapes, sur 24 mois : création d'une communauté (4 mois) ; démarrage du diagnostic partagé (5 mois) ; auto-confrontation (4 mois) ; confrontation des diagnostics inter-groupes (2 mois) ; élaboration de stratégies d'intervention (9 mois).

2. LES APPELS À PROJETS COPILOTÉS PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

Étude sur la prostitution des mineurs dans les territoires d'Outre-Mer

Présentation

Un premier volet d'étude relative à la prostitution des mineurs a été mené sur le territoire métropolitain. L'étude ProMiFrance, publiée en février 2022, a permis de mieux comprendre de nombreux enjeux autour de cette problématique.

Cet état des lieux mené sur le territoire métropolitain est éclairant pour mettre en place des mesures visant à mieux prévenir, mieux repérer et mieux accompagner les mineurs victimes de prostitution.

Le plan interministériel de lutte contre la prostitution des mineurs comprend une mesure visant à compléter cet état des lieux réalisé sur le territoire métropolitain par la réalisation d'un état des lieux sur les territoires ultra-marins afin de mesurer la réalité de l'exploitation sexuelle des mineurs dans ces territoires pour y déployer une politique de protection de l'enfance adaptée. Un marché public a ainsi été publié en juin 2024 par la DGCS, en lien avec la direction générale des outre-mer (DGOM) et la DPJJ.

Le marché est composé de quatre lots :

- Lot 1 : Etude relative à la prostitution des mineurs en Martinique, en Guadeloupe et à Saint-Martin
- Lot 2 : Etude relative à la prostitution des mineurs à la Réunion
- Lot 3 : Etude relative à la prostitution des mineurs en Guyane
- Lot 4 : Etude relative à la prostitution des mineurs à Mayotte

Ce marché doit permettre d'établir un réel état des lieux de la prostitution des mineurs dans différents territoires d'Outre-mer. Pour chaque territoire, l'objectif est également de produire des préconisations à destination des institutions, en particulier à destination des services de l'Etat (à l'échelon national et local) pour mieux prévenir et lutter contre ce phénomène.

Budget

DGCS – 300 000 €

DPJJ – 50 000 €

DGOM – 50 000 €

Candidatures reçues

	Titre	Structure	Lots
1	<i>Etude relative à la prostitution des mineurs dans les territoires ultra-marins</i>	EY Consulting et Verso Consulting	1, 2, 3, 4
2	<i>Etude relative à la prostitution des mineurs dans les territoires ultra-marins</i>	Arfisoi (IRTS Réunion & Mayotte – Crean Océan Indien)	2, 4
3	<i>PROMIDROM - Étude pluridisciplinaire sur la prostitution des mineurs en Outre-Mer</i>	Association Contre les Violences sur Mineurs	1, 2, 3, 4
4	<i>Etude relative à la prostitution des mineurs dans les territoires ultra marins</i>	DMAV – Etudes-Conseils-Formation	2, 4

Projet retenu

Sélection des candidatures en cours

PARTIE III : LES RECHERCHES EN COURS

LES RECHERCHES PILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

Conflit parental et violence: quelles formes de protection pour les mineurs ?

Astrid
HIRSCHELMANN,
et. al.

Université de
Caen Normandie

DPJJ – 40 000 €
(AAP 2021)

2022 -
2025

Equipe de recherche

- Astrid HIRSCHELMANN, professeure en psychologie, Université de Caen Normandie, LPCN (UR7452) ;
- Catherine BLATIER, professeure en psychologie, Université Grenoble Alpes, LIP/PC2S ;
- Anita VILLION, Psychologue au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine, Ingénierie d'étude ;
- Swann EGLIZEAUD, Psychologue clinicienne, Rouen (76), Ingénieur d'étude ;
- Jérémie SCELLOS, Docteur en Psychologie Clinique et pathologique, Psychologue et Formateur, Echirolles (38), Ingénieur d'étude ;
- Alexandre LEDRAIT, Maître de Conférences en Psychologie clinique et pathologique, Université de Caen-Normandie, LPCN ;
- Virginie MUNIGLIA, Enseignante-chercheure en sociologie à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique.

Présentation du projet

Malgré l'intérêt des politiques publiques concernant les violences conjugales et les droits de l'enfant, les pratiques d'accompagnement des enfants exposés à des situations de violence ou de conflit parental restent peu développées. Relevant autant d'un enjeu de protection que de prévention, cette problématique pose pour les différents acteurs de la Protection de l'enfance la question de l'évaluation des incidences du climat de violence pour l'enfant et la détermination de limites. Quels indicateurs ou symptômes doivent être réunis pour intervenir au titre de la protection de l'enfant ? Comment évaluer les aptitudes des parents à assurer la protection de l'enfant ? Comment évaluer et adapter les moyens d'action des professionnels ?

Au-delà des volontés politiques exprimées, ces dernières années en matière de lutte contre les violences à l'égard des femmes et de protection de l'enfance, la mise en œuvre des réponses à apporter est considérée par l'expertise internationale comme encore insuffisante. Pour autant, la prise en compte de la parole de l'enfant en France a connu des avancées significatives sur les aspects juridiques, éthiques et politiques (Rosenczveig, Verdier, 1999).

Malgré cela, il convient de souligner que le plan des espaces favorisant les initiatives de libre expression des enfants exposés aux situations de violence ou de conflits au sein de la sphère domestique restent encore marginale dans le système d'accompagnement spécifique à l'attention des enfants, qu'il soit éducatif, social ou médical.

La visée de cette recherche est de définir de façon opérationnelle pour les professionnels la différence entre conflit et violence, afin de développer l'action le plus en amont possible, dès la zone de « fêlure », et donc avant la concrétisation de la « blessure ». La situation individuelle de l'enfant appelle le « sur-mesure », dans une perspective non partielle et mécaniciste, mais holistique, considérant la personne comme un tout et s'inscrivant dans un contexte particulier. M.-L. Déroff et E. Potin (2013) ont constaté dans leur recherche que parmi les facteurs retenus lors des recueils d'information, « conflits de couple » et « violences conjugales » relèvent parfois d'une seule et même catégorie. Si certains auteurs (Lacharité et Xavier, 2009) notent que l'exposition à l'une et l'autre situation peut susciter des troubles émotionnels et comportementaux de mêmes types chez l'enfant, le mode relationnel qu'il vit et qui peut devenir un support d'identification ultérieure diffère selon qu'il s'agisse de conflit de couple ou de violences conjugales (Hirigoyen, 2005 ; Jaspard, 2005). Un conflit est certes l'expression d'un désaccord mais qui, dans un rapport de réciprocité, peut tout à fait conduire à une issue heureuse et dans l'après coup s'avérer constructif et utile pour le couple. En revanche, la violence se caractérise par un rapport asymétrique entre les protagonistes où l'un exerce un contrôle sur l'autre avec des effets plus ou moins délétères pour celui ou celle qui subit la violence.

Il convient donc pour le professionnel de savoir poser un diagnostic différentiel de la situation qui s'établit moins sur la base de critères descriptifs que sur celle de la souffrance exprimée par l'enfant des parents en crise.

La problématique travaillée dans le cadre de cette recherche se définit ainsi autour des moyens et modalités de prise en charge éducative en cas d'exposition du mineur aux conflits parentaux. Censure et déni sont les premiers mécanismes de défense mobilisés par les enfants, l'étape de rupture du silence nécessite un travail spécifique. La situation peut également placer l'enfant dans un conflit de loyauté vis-à-vis de ses parents le poussant à se taire par peur de représailles.

Cette recherche souhaite améliorer le dépistage des violences intra-familiales et juger de l'efficacité de leur prise en charge et prévention par rapport à la réhabilitation sociale et psychologique d'enfants et d'adolescents vulnérables. Ce projet vise à contribuer à la modification des pratiques de prise en charge et d'accompagnement de jeunes présentant des problèmes souvent complexes et à retardement dans la sphère psychologique et/ou sociale.

Méthodologie

Le protocole de recherche repose sur une méthodologie mixte quantitative (analyse de dossiers et rapports d'évaluation) et qualitative (observation, entretiens et analyse de contenu). Elle se décompose en trois phases.

- Phase 1 : Repérage avec les professionnels des situations concernées au travers de focus groups, entretiens individuels avec les professionnels pour approfondir les situations présélectionnées,

- Phase 2 : Consultation d'environ dix dossiers des mesures administratives et/ou judiciaires pour les familles concernées par site (en Bretagne, Normandie, Isère) soit plus de 30 situations, établissement d'une grille de recueil de données.
- Phase 3 : Rencontres et entretiens auprès de quelques familles (environ 10 en tout) et des mineurs ayant donné leur accord, entretiens individuels et recueil de données pour connaître leur vécu de la prise en charge et leurs besoins.
- Phase 4 : Analyse des données via une méthode quantitative et qualitative et rédaction des résultats.

Ces axes ne prennent sens que s'ils sont travaillés au regard :

1. du contexte de vie du mineur,
2. de son développement et son histoire et contexte de vie,
3. de la qualité relationnelle qui le relie à ses parents/ famille et autres,
4. du parent (ses conditions de vie, son réseau social, son histoire familiale et la manière dont la sienne entre en collision avec celle de son conjoint, voire ses antécédents).

La confidentialité et la sécurisation des données sont assurées tout au long des différentes étapes de la recherche. Les autorisations pour consulter les dossiers et situations ont été obtenues et le comité éthique de recherche (CLER) de l'Université de Caen a validé l'ensemble de la recherche.

Calendrier prévisionnel

Depuis octobre 2023 : travail avec les équipes professionnelles sur les situations de conflit

Depuis mars 2024 : analyse des dossiers

A partir d'octobre 2024 : rencontre-entretien avec les familles

Fin Mars 2025 : remise du rapport de recherche

Caractéristiques des mineurs placés au pénal et prise en compte de leurs vulnérabilités par les professionnels de la PJJ

Nicolas COMBALBERT

Université de
Tours

DPJJ – 100 000 €
(AAP 2022)

2022 -
2025

Equipe de recherche

- Nicolas COMBALBERT (PU)
- Anne TAILLANDIER-SCHMITT (MCU HDR)
- Brigitte GEFFRAY (IGR)
- Chloé DOUGEZ (post doctorante)
- Romain DEPERROIS (doctorant)
- Nawal OUHMAD (post doctorante)
- Shadi ZEKRI (doctorante)

Présentation de la recherche

La délinquance des mineurs constitue un enjeu politique et sociétal important. Certaines études ont permis de repérer des caractéristiques spécifiques chez les jeunes pris en charge par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (Bibard & Mucchielli, 2020), notamment des facteurs de vulnérabilités sociales, des antécédents de difficultés familiales et scolaires, ainsi que la prévalence de troubles psychiatriques (Bronsard et al., 2019). Des recherches internationales identifient également des facteurs cognitifs qui pourraient favoriser le développement des comportements transgressifs, tels que les distorsions cognitives et les troubles de la régulation émotionnelle par exemple.

En ce sens, les mineurs placés au pénal pourraient présenter un profil spécifique qu'il est nécessaire de repérer pour répondre au mieux à leurs besoins et pour les accompagner dans leur singularité. De plus, l'évolution de la justice pénale des mineurs doit pouvoir s'accompagner du développement des connaissances et de l'élaboration de nouvelles mesures de prévention et d'intervention. A ce jour, les mesures de placement pénal représentent environ 4% des mesures ordonnées par la justice des mineurs, dont 79% concernent des placements hors CEF.

Ainsi, les partenaires de ce projet proposent de mener une étude pluri-sous-disciplinaire afin de repérer l'ensemble des caractéristiques de ces mineurs placés au pénal (hors CEF). Le projet de recherche répondra à deux objectifs opérationnels : 1) identifier le profil psychopathologique, cognitif, émotionnel et psychosocial des mineurs placés au pénal (hors CEF) en le comparant à celui d'une population non-délinquante, et 2) évaluer les pratiques professionnelles et la prise en compte de la vulnérabilité des mineurs par les professionnels de la PJJ.

Méthodologie

❖ Objectif opérationnel 1 : Evaluation du profil psychosocial des mineurs placés au pénal hors CEF

Les données auprès des mineurs sont recueillies par des psychologues et/ou doctorants en psychologie.

Le protocole comprend : l'**analyse du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC)**, un **entretien semi-directif** et la passation de **plusieurs questionnaires et échelles** (Mini International Neuropsychiatric Interview pour enfant (MINI KID), Cognitive Emotion Regulation Questionnaire (CERQ) version courte (Garnefski & Kraaij, 2006; traduit par Jermann et al., 2006), How I Think Questionnaire (Barriga et al., 2000; Van Leeuwen et al., 2013), Stroop (Golden, 1978), Trail Making Test (Reitan, 1958), N-back (Kirchner, 1958), Self-Perception Profile for Adolescents (SPPA; Harter, 1988, traduit par Bariaud, 2006 et validé par Terriot et al., 2017), Body Investment Scale (Orbach & Mikulincer, 1998; traduit par Combalbert et Taillandier-Schmitt, soumis), Inventory of Parents and Peer Attachment (IPPA; Armsden & Greenberg, 1987; traduit en français par Touch & Sigel, 2006 dans Bouvard, 2008), questionnaire d'Eysenck, section impulsivité (Eysenck et al, 1984).

La durée totale moyenne de l'évaluation est d'environ 1 heure et 30 minutes (plusieurs pauses sont prévues en fonction des besoins des participants).

Méthode d'analyse : Analyses statistiques descriptives et inférentielles (logiciels SPSS,

Statistica).

Les participants :

A. Les mineurs délinquants

➤ 60 jeunes placés au pénal (hors CEF), recrutés dans des établissements du secteur public et du secteur associatif habilité, uniquement sur la base du volontariat et avec l'accord des responsables légaux.

➤ Sont retenus dans l'étude, une quinzaine d'établissements répartis sur les territoires d'Ile-de-France, du Poitou-Charentes, du Centre Val-de-Loire et de la Loire Atlantique. Les établissements ont été sélectionnés en collaboration avec la PJJ.

➤ Critères d'inclusion : être âgé de 13 à 17 ans et 11 mois et avoir une mesure de placement au pénal.

B. Le Groupe contrôle

➤ 60 jeunes ne présentant aucun antécédent judiciaire, recrutés sur la base du volontariat et avec l'accord des responsables légaux.

➤ Sont retenus dans l'étude, six établissements (collèges, lycées, CFA, lycées professionnels) des régions Centre Val-de-Loire et Ile-de-France.

➤ Critères d'inclusion : être âgé de 13 à 17 ans et 11 mois et n'avoir aucun antécédent judiciaire. Ce groupe sera apparié sur l'âge, le sexe et le niveau d'étude au groupe de mineurs délinquants.

❖ Objectif opérationnel 2 : Evaluation des pratiques d'accompagnement auprès des mineurs placés au pénal hors CEF

151 professionnels ont répondu à un **questionnaire** permettant d'évaluer leurs stéréotypes et leurs représentations à l'égard des jeunes accueillis.

L'équipe a également constitué un groupe de comparaison avec des participants issus de la population générale.

Ce questionnaire comprend :

- L'échelle du **Modèle du Contenu des Stéréotypes**, des émotions suscitées et des intentions comportementales (Carrier et al., 2014 ; Cuddy et al., 2007 ; Fiske et al., 2002).

- Une mesure des perceptions sur la vulnérabilité des mineurs, leur fragilité psychologique, leurs difficultés cognitives et émotionnelles et leurs capacités d'adaptation sociale.

Par ailleurs, une analyse qualitative basée sur des "focus group" sera très prochainement réalisée. Cette méthode permet aux professionnels d'échanger sur une expérience commune (Fifer et al., 2008), en favorisant l'expression sur des problèmes spécifiques (Morgan, 1998). Chaque focus group sera établi par la définition d'un objectif, l'identification des participants, la désignation d'un facilitateur et d'un observateur, le développement d'une grille d'entretien et l'élaboration du déroulement de la séance. A la fin de chaque session, les notes prises par l'observateur seront accessibles pour les participants, avec la possibilité d'apporter des modifications (Lincoln & Guba, 1985). Quatre focus group, comprenant chacun environ six professionnels, seront réalisés dans quatre établissements différents. Les thèmes abordés porteront sur les représentations des professionnels sur le profil des mineurs accompagnés et les problématiques familiales repérées, sur leur pratique et les liens avec les partenaires extérieurs, ainsi que sur les problématiques récurrentes et les difficultés rencontrées dans la réalisation de leurs missions.

Méthode d'analyse : Analyses statistiques descriptives et inférentielles (logiciels SPSS,

Statistica), analyse de contenu. Intervenants : binôme de psychologues cliniciens pour l'animation des focus group.

Calendrier prévisionnel

Deux revues systématiques de la littérature scientifique ont été menées sur le thème de : 1) les troubles psychopathologiques et le fonctionnement cognitif des mineurs délinquants, 2) l'attachement et les expériences traumatisques au cours de l'enfance des mineurs délinquants. Les deux articles sont rédigés en anglais et doivent être relus par une traductrice avant une soumission à publication dans les revues scientifiques.

Les passations avec les mineurs sont en cours.

Le questionnaire de la deuxième étude a été diffusé. Plus d'une centaine de professionnels ont participé mais certains établissements n'ont pas été destinataires du lien Sphinx. Pour cette raison, l'accès au questionnaire sera rouvert dès le mois d'octobre.

Etude 1 :

- Octobre 2024 – décembre 2024 : passations individuelles (mineurs)
- Janvier 2025 : traitement statistique des données
- Février-mars 2025 : analyse des données et rédaction des articles

Etude 2 :

- Octobre 2024 : focus groups avec les professionnels
- Novembre 2024 : traitement statistique des données
- Décembre 2024 – janvier 2025 : analyse des données et rédaction des articles

Le rapport final sera rédigé au cours de la période de mars à mai 2025.

Les violences au sein des établissement et services de la PJJ : quel sens à ces violences et comment limiter leurs effets de rupture sur les parcours institutionnels des adolescents ?

Jean-Yves
CHAGNON, Aurélie
MAURIN, Florian
HOUSSIER

Université
Sorbonne Paris
Nord

DPJJ – 60 000 €
(AAP 2023)

2023 -
2025

Equipe de recherche

- **Aurélie Maurin**, professeur de psychologie clinique et psychosociologie, Université Lumière Lyon 2, CRPPC
- **Jean Yves Chagnon**, professeur de psychologie clinique et psychopathologie, université Sorbonne Paris Nord, USPN/UTRPP (UR 4403)
- **Florian Houssier**, professeur de psychopathologie à l'USPN, Directeur de l'UTRPP (UR 4403), Président du Collège International de l'Adolescence

- **Aziz Essadek**, maître de conférences en psychologie, université de Lorraine, laboratoire interPsy (EA 4432)
- **Siham Ez Zajjari**, psychologue à la PJJ, docteur en psychologie, chercheure associée USPN/UTRPP
- **Julie Vanhalst**, psychologue à la PJJ, doctorante en psychologie à l'UPSN/UTRPP
- **Hubert Chatrousse**, maître de conférences en psychologie, Université d'Angers
- **Hindi Hafhouf**, docteure en psychologie
- **Joris Mathieu**, maître de conférences en psychologie, Université de Rouen
- **Alain Guérin**, docteur en psychologie
- **Laurie Kirazian**, docteure en psychologie
- **Féryal Arabaci-Colak**, docteure en psychologie

Présentation du projet

Les expressions violentes de la jeunesse sont présentes sur les scènes sociales et médiatiques mais aussi familiales et institutionnelles. Les mutations socio-culturelles et le climat de crises plurielles qui spécifient la période contemporaine laissent entrevoir une corrélation possible avec l'augmentation des incidents violents dans les institutions qui accueillent des adolescents.

Dans un contexte social et politique où les professionnels de la PJJ doivent apprendre à travailler constamment avec la violence, en cherchant à la limiter mais sans pouvoir complètement l'éradiquer, il semble utile de continuer à interroger les violences juvéniles pour mieux les comprendre. Malgré une réflexion institutionnelle constante et ancienne sur ces questions, une augmentation des incidents graves commis dans les structures de la PJJ se repère ces dernières années.

Il s'agit alors d'améliorer les connaissances sur les situations dans lesquelles des jeunes pris en charge par les structures éducatives deviennent violents et exposent les autres jeunes et les professionnels à un climat violent et à des situations de violences, en donnant notamment la parole aux jeunes et en évaluant l'impact de ces violences sur leurs parcours.

Les phénomènes de délinquance et de violence subie et agie de la part des enfants et des adolescents sont régulièrement objet de travaux cliniques et/ou de recherche depuis la naissance, en France, de la justice des mineurs (Sélosse, 1995). Pour autant la prévention et le suivi éducatif prônés par l'ordonnance de 1945 sont moins influencés par ces travaux de recherche que par une évolution sécuritaire régulièrement constatée depuis 40 ans (Chagnon, Houssier, 2014). Cette orientation ne modifie pas profondément les expressions violentes de la jeunesse et met à mal l'organisation, la structuration et le fonctionnement des structures éducatives relevant de la PJJ. De plus, des mutations socio-culturelles importantes, liées à « l'hypermodernité », sont venues infléchir l'épistémologie, l'organisation et la gouvernance des structures éducatives de la PJJ entraînant un certain malaise au sein de celles-ci, spécialement dans le « traitement » des violences qui impactent tant les adolescents accueillis que les professionnels (Kaës, 2012 ; Drieu & Pinel, 2016 ; Pinel & Gaillard, 2020). L'institution PJJ connaît ainsi un tournant symbolique et fonctionnel avec l'abrogation de l'ordonnance de 1945 au profit du CJPM : ce changement s'inscrit dans une accélération sociale du temps et des mutations organisationnelles profondes.

Dans ce contexte, comment comprendre le parcours des jeunes, comment permettre aux équipes de rester au plus près des souffrances psychosociales, à l'écoute des adolescents, de toutes les formes d'agir, et comment continuer à soutenir des processus d'élaboration indispensables à l'action éducative ?

Les expressions violentes et leurs réponses possibles sont conçues à l'articulation du psychisme individuel et collectif. Les agirs violents, souvent polymorphes et répétitifs, ont du sens. Ils sont conçus de façon complexe comme manifestation transitoire de l'adolescence, ou comme effet d'une psychopathologie avérée ou débutante, ou encore comme rencontre entre un sujet vulnérable, pris dans une trajectoire de vie insécurisante, situé dans des environnements défaillants, avec des réalités internes et/ou externes perturbantes. Ils se répètent dans les structures éducatives qui doivent les accueillir, les comprendre et les élaborer pour en permettre la diminution.

Trois axes de recherches sont proposés : les expériences juvéniles des violences ; les causes multiples et imbriquées des violences ; les effets des violences sur les parcours institutionnels des jeunes.

Hypothèse 1 : La perception, la représentation et l'expression verbalisée des violences est souvent entravée chez ces jeunes sujets. Elle nécessite donc la création d'un dispositif symbolisant et d'un lien de confiance qui en permettent l'expression et le recueil.

Hypothèse 2 : c'est moins la forme des violences qui préoccupe l'équipe de recherche que leur signification. Les violences juvéniles ont du sens au triple sens de signification non symbolique (verbale), de sens adressé (il s'agit d'un message adressé à autrui, à un environnement), qui s'exprime par un canal sensori-moteur (le comportement, l'acte), en quête de contenance et de prise en charge. Dès lors où les institutions d'accueil, pour des raisons diverses, sont en difficulté dans la réception, l'accueil, la contenance et la transformation du message inconscient déposé, alors elles ouvrent vers des potentialités d'expression violente destructrice.

Hypothèse 3 : la répétition des violences par les jeunes est effet et cause des violences et traumatismes subis précocement. La répétition des agirs est une tentative d'exportation et de dépôt (de transfert, déplacement) de la souffrance interne en mal de contenance et de symbolisation des services de soins palliatifs. Mais si elle ne rencontre pas de « répondant » solide susceptible de la contenir, alors elle se répète de façon aggravée jusqu'à la rage destructrice éventuellement meurtrière.

Méthodologie

Phase 1 : Revue de littérature

Un temps préalable à la recherche de terrain sera consacré à un travail bibliographique destiné à préciser les termes utilisés, les enjeux épistémologiques et à asseoir la construction des outils de recherche.

Phase 2 : Recherche fondamentale

- 30 entretiens semi-directifs individuels auprès d'adolescents ; 30 entretiens semi-directifs individuels auprès de professionnels
- Etude de dossiers commentés
- (Complétés par des entretiens groupaux dans le cadre d'une éventuelle phase de recherche-action)

La méthode d'analyse de ces données reposera sur une analyse de contenu thématique, complétée par une approche phénoménologique des vécus des sujets impliqués dans les

phénomènes de violences, l'ensemble étant régulièrement présenté devant le conseil scientifique.

Les analyses qualitatives se feront pas le biais du logiciel Nvivo et par l'Analyse Phénoménologique Interprétative (IPA).

L'analyse des données consistera entre autres en l'implication soutenue de deux membres de l'équipe de recherche tout au long du traitement des données de façon à favoriser la multiplicité des perspectives, en la validation du traitement des données par un troisième membre de l'équipe de façon à minimiser les biais d'interprétation et en la recherche d'un consensus dans l'analyse de la signification des données.

Pour finir, une analyse thématique sera effectuée afin de faire ressortir les diverses représentations et évolutions subjectives des jeunes.

Calendrier prévisionnel

Janvier 2024 à avril 2024 : Phase 1 : Revue de littérature, protocole relatif au comité d'éthique et de recherche, construction des grilles d'entretiens, formalisation des autorisations relatives à l'accès aux terrains ;

Avril 2024 à avril 2025 : Phase 2 : Présentation de la recherche aux terrains, recueil des consentements et des données, retranscription des entretiens, séminaires de recherche, analyse des premiers résultats en comité scientifique ;

Avril 2025 à décembre 2026 : Poursuite et finalisation du recueil et des étapes engagées, potentielle phase de recherche-action dans le cadre de la restitution des résultats, rédaction d'un rapport de recherche ;

Janvier 2026 : Fin de la recherche, production d'un rapport final de recherche et d'une synthèse tirée des résultats.

Une relation éducative entre parenthèses. L'errance des jeunes justiciables en train de se faire

Laurent SOLINI
Jennifer
YEGHICHEYAN

CREAI – ORS
Occitanie

DPJJ – 80 000 €
(AAP 2023)

2023 - 2026

Equipe de recherche

- Marie Doga : Sociologue, maîtresse de conférences, Cresco, Université Toulouse 3
- Mustapha Mourchid : Responsable d'unité éducative, établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur, Protection judiciaire de la Jeunesse
- Laurent Solini (co-directeur du projet) : Sociologue, maître de conférences, SantéSih, Université de Montpellier
- Méryl Srocynski : Chargée d'étude en santé publique, CREAI-ORS Occitanie

- Jennifer Yeghicheyan (co-directrice du projet) : Docteure en ethnologie, chercheure associée Santesih, Université de Montpellier, conseillère technique CREAL-ORS Occitanie

Présentation du projet

Ce projet de recherche appréhende l'errance d'abord à partir de sa « prise photographique » pour ensuite tenter d'en remonter la piste. L'équipe s'appliquera à saisir les épisodes au moment où ils surviennent, les procédures à l'œuvre lorsque la prise en charge éducative est mise à mal, freinée, voire stoppée, les actions et propos tenus par les professionnels et professionnelles, notamment en référence du jeune, les leviers possibles en fonction de son invisibilisation, les rattrapés envisagés et les reprises d'échanges éventuelles. Si retour du jeune il y a, il s'agira de saisir les ressorts de l'accueil, les premières discussions, les notes écrites à l'achèvement d'un épisode et en quoi, rejoignant ce que Michel Foucault nomme le « plasma graphique »³, ces documents peuvent entraîner l'ajustement à la fois de la prise en charge et de l'appréciation de la situation judiciaire par le magistrat ou la magistrate.

En cela, l'errance est considérée comme cet épisode unique ou répété durant lequel un jeune suivi par la Protection judiciaire de la jeunesse échappe à sa prise en charge. Les raisons et la durée sont variables tout autant que les façons de l'occuper. Un zonage mêlant la recherche d'ancrages autres que ceux imposés par le placement, même si parfois il se solde par un retour en structure, et des expériences de la « débrouille » versant dans divers registres comme, par exemple, la prostitution, l'usage et la revente de substances psychoactives, le vol, les agressions envers soi ou envers autrui, l'insertion dans des réseaux professionnels de délinquance, la détérioration de biens publics, l'outrage à l'égard d'agents dépositaires de l'autorité publique ou encore les comportements irrationnels et le non-recours aux soins. Ces registres sont les « expériences-pivot » de l'errance. Porteurs de socialisations dites de la « marginalité », ils se combinent alors par entraînement/exclusion où une pratique ne peut se faire sans l'autre, ou a contrario avec l'autre. Ces combinatoires sont les articulations toujours singulières d'une errance qui appose un discrédit sur un jeune déjà en situation de disqualification sociale⁴.

Méthodologie

Cet « instantané » d'une errance en train de se faire sera rendu possible par la tenue d'une enquête ethnographique de plus d'un an, multisite et prenant attaché par « relais de rencontre »⁵. L'équipe sera d'abord répartie sur une unité éducative de milieu ouvert (UEMO) à Montpellier et à Toulouse. Ces terrains seront les premiers points de contact de l'investigation en cela qu'ils permettront de prendre attaché avec des éducateurs et éducatrices susceptibles de diriger l'équipe de recherche vers les structures les plus enclines à accueillir les épisodes d'une errance plutôt ordinaire : celle qui reste temporaire et tributaire d'une conjoncture particulière, une décision judiciaire entraînant une fugue du lieu de placement par exemple.

³ Foucault M., 2003, *Le pouvoir psychiatrique. Cours au Collège de France, 1973-1974*, Paris, Seuil/Gallimard, p.50.

⁴ Paugam S., 2016, *La disqualification sociale*, Paris, PUF.

⁵ Solini L., Yeghicheyan J., Mennesson C., 2022, *Les déplacés. Parcours de jeunes sous-main de justice*, Nîmes, Champ Social.

Une fois ces veilles (à raison de plusieurs jours par semaine) en place dans les structures, le mouvement ethnographique sera double. Le premier, comme indiqué précédemment, appréciera les épisodes lorsqu'ils surviennent et mesurera l'étendue de la mise entre parenthèses éducative. Il s'agira en somme de comprendre « comment pense une institution⁶ » lorsqu'elle est confrontée à ces échappées. Le second ambitionnera d'étudier l'errance de façon plutôt rétrospective et ses incidences sur les trajectoires judiciaires. La présence régulière des chercheurs permettra de rencontrer des jeunes capables de mettre en récit leur errance. À ces entretiens formels et informels s'ajoutera la compulsation de leur dossier de suivi judiciaire qui, outre les informations sociographiques indispensables à la compréhension de leur disqualification sociale, détiendra les pièces nécessaires à l'analyse des changements possiblement opérés de la prise en charge à l'issue d'un épisode d'errance. Ces données seront croisées avec le matériel recueilli lors d'entretiens menés avec le ou les références éducatives, et si possibilité il y a, les proches des jeunes en question pour finalement essayer de comprendre comment l'errance se répercute dans toutes les dimensions de la vie du jeune. Enfin, et bien que cela ne puisse être véritablement anticipé, l'équipe se laissera l'opportunité de rencontrer les adolescents durant leur errance. Il est possible que certaines relations privilégiées poussent l'ethnographie jusqu'au cœur de l'errance elle-même, celle en train d'être vécue par les jeunes s'ils décident de joindre les chercheurs voire de les rencontrer à ce moment-là. Les données alors recueillies plutôt par observation apporteront des résultats originaux sur le vivre en errance : les ressources mobilisées, l'imbrication des pratiques et les espaces habités.

Calendrier prévisionnel

- Signature de la convention fin 2023 ;
- Début de la recherche en mars 2024 ;
- Remise du bilan d'étape en juin 2025 ;
- Remise du rapport et de sa note de synthèse en février 2026.

Comprendre et accompagner la parentalité précoce : de l'histoire familiale à la construction d'une nouvelle famille chez les jeunes parents pris en charge par l'ASE ou la PJJ

Anne THEVENOT
Patrick SCHMOLL

Faculté de
psychologie de
Strasbourg
et PS Institut

DPJJ – 80 000 €
(AAP 2023)

2023 - 2025

Equipe de recherche

- Anne THEVENOT, professeure de psychologie clinique, UR 3071 SuLiSoM
- Claire METZ, maitresse de conférences de psychologie clinique émérite, HDR, UR 3071 SuLiSoM

⁶ Douglas M., 2004, *Comment pensent les institutions*, Paris, La Découverte.

- Daria DRUZHINENKO-SILHAN, docteure en psychologie clinique, PhD en développement, chargée de recherche PSI, chercheure associée UR 3071 SuLiSoM
- Mylène BAPST, docteure en psychologie clinique, chargée de recherche PSI, chercheure associée UR 3071 SuLiSoM
- Marina BINET, docteure en psychologie clinique, chargée de recherche PSI, chercheure associée UR 3071 SuLiSoM
- Julie MATTIUSSI, maîtresse de conférences de droit privé et sciences criminelles, CDPF
- Elena SEREBRYAKOVA, PhD en droit, chargée de recherche PSI
- Thierry GOGUEL D'ALLONDANS, PhD en anthropologie, ancien formateur à l'ITES (Institut de Formation au Travail Éducatif et Social)

Présentation du projet

Devenir jeunes parents dans la précarité et/ou en situation de rupture familiale peut conduire à une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) ou la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ). Selon la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) (2021), les jeunes majeurs ou mineurs émancipés, notamment les jeunes parents, qui ne bénéficient pas de ressources ou de soutien familial suffisant, sont pris en charge par les services de l'ASE. Pourtant, comme le montrent Amsellem-Mainguy et Dumollard (2015), les jeunes parents se méfient de cet accompagnement. De plus, ces auteurs relèvent que la stigmatisation sociale et relationnelle liées au poids des prises en charge PJJ et ASE contribue à les enfermer dans des pratiques considérées comme étant à risque. Le suivi précoce des mères et la mise en place d'un dispositif institutionnel approprié sont pourtant nécessaires pour assurer l'avenir et le bien-être de leurs bébés. En effet, les travaux scientifiques sur la question montrent à quel point cette population est confrontée à plusieurs facteurs de vulnérabilités. Uzan par exemple (2004), dans son rapport sur la prévention et la prise en charge des grossesses des adolescentes, met l'accent sur le fait que la survenue de la grossesse chez les adolescentes en grande difficulté, en échec scolaire et/ou professionnel, en rupture avec la famille, doit être interprétée comme un cri d'appel, comme un raccourci d'une problématique psychologique, sociale et sanitaire. En effet, elles surviennent dans un contexte généralement difficile combinant souvent un niveau socio-économique défavorisé, un noyau familial perturbé, un échec scolaire et des carences affectives et relationnelles.

Sur le plan juridique, les grossesses à l'adolescence interrogent également. Les femmes mineures sont libres de la décision d'avorter ou d'accoucher. Si elles choisissent d'avoir un enfant, elles ne sont pas émancipées automatiquement et demeurent soumises aux prérogatives de l'autorité parentale, exercées en principe par le ou les parents, mais parfois par un tuteur ou une tutrice extérieure, voire par les services de l'Aide sociale à l'enfance. Néanmoins, la jeune mère exerce seule ou avec l'autre parent les prérogatives de l'autorité parentale. Il y a là un paradoxe qui n'est pas sans poser question sur le plan théorique. Quel regard le droit porte-t-il sur une personne jugée suffisamment autonome pour exercer la responsabilité afférente à la parentalité mais insuffisamment pour exercer ses autres droits ? Surtout, sur le plan pratique, quelle est l'influence de cette situation juridiquement paradoxale sur le vécu des parents mineurs, infantilisés dans certains aspects de leur vie et responsabilisés dans d'autres ? La question se pose avec une acuité particulière dans le contexte où, à l'autorité de leurs parents, s'ajoute où se substitue l'autorité d'une institution (ASE ou PJJ) chargée de « protéger » le ou la jeune.

Ainsi il convient d'interroger les prises en charge proposées à cette population au sein de la PJJ et de l'ASE afin d'en comprendre les bénéfices et les écueils et viser une amélioration de ces dernières. Dans cet objectif, ce projet de recherche interdisciplinaire vise à approfondir la compréhension de la parentalité précoce chez les jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) ou la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) en mettant en lien leur expérience de parentalité avec leur histoire familiale et leurs liens familiaux. L'objectif est d'explorer l'influence de l'histoire familiale ainsi que l'impact de l'inscription subjective dans les liens familiaux chez les jeunes qui font face à la parentalité précoce et d'analyser les processus impliqués dans la construction d'une nouvelle famille dans leur parcours en tant qu'enfants, jeunes mineurs ou jeunes majeurs placés. Cette recherche adopte une approche interdisciplinaire combinant les perspectives de la psychologie psychodynamique, du droit, de la sociologie et du travail social afin d'améliorer les pratiques d'accompagnement et de soutien de cette population. Ses enjeux pourraient être développés de la manière suivante :

1. Etudier la représentation de la place du jeune parent dans le système familial et la manière dont il s'inscrit dans ses liens familiaux
2. Etudier l'articulation entre sa représentation du lien conjugal et sa représentation du lien parental, en jeu pour les jeunes mères et les jeunes pères
3. Investiguer comment les jeunes parents se représentent et investissent la « coparentalité »
4. Etudier le rapport des jeunes parents aux dispositifs d'accompagnement
5. Saisir les spécificités et les effets respectifs des dispositifs de prise en charge proposés par l'ASE et la PJJ
6. Repérer et étudier les difficultés des professionnels et développer des recommandations pour améliorer la prise en charge des jeunes mères et jeunes pères accompagné(e)s par l'ASE ou la PJJ

Ainsi il s'agit d'une recherche dont la méthodologie est qualitative, visant la compréhension des trajectoires subjectives des sujets rencontrés. L'approche clinique psychodynamique permet de déceler les effets psychiques durables des histoires familiales et leurs répercussions sur la parentalité. En effet, la qualité du lien tissé aux figures d'attachement initiales (attachement précoce) et la qualité du lien qui se tissera à l'arrivée de l'enfant joueront un rôle déterminant dans le développement psychosocial du jeune parent et de son enfant. Ainsi l'enjeu majeur de notre projet se situe dans l'analyse des représentations des liens familiaux et institutionnels que les jeunes parents construisent et remanient au moment où ils deviennent parents, tout en étant obligés de faire face au défi de l'adolescence. Un autre enjeu majeur consiste dans l'étude de l'expérience des professionnels afin d'améliorer la prise en charge de ce public vulnérable et minoritaire.

Méthodologie

Recueil des données :

- Population « jeunes parents » : entretiens semi-directifs individuels + réalisation d'un génogramme. Objectif minimal de participants 10 mères et 10 pères.
- Population « professionnels » : entretiens par groupes (4 à 8 personnes). Objectif minimal de participants 10 professionnels de l'ASE et 10 professionnels de la PJJ.

Analyse des données :

1. Entretiens semi-directifs « jeunes parents » : analyse qualitative du contenu (Bardin, 1995) + analyse qualitative manuelle et à l'aide du logiciel ALCESTE (Reinert, 1979).
2. Entretiens semi-directifs « professionnels » : analyse qualitative du contenu (Bardin, 1995) + analyse qualitative manuelle et à l'aide du logiciel ALCESTE (Reinert, 1979).
3. Génogrammes : analyse qualitative (Grihom, 2002)

Calendrier prévisionnel

Janvier-mars 2021 : Revue de littérature, élaboration des grilles d'entretiens et montage du dossier pour le comité d'éthique de la recherche de l'Université de Strasbourg qui a donné son accord.

Avril-décembre 2024 : Présentation du projet aux partenaires, procédure de recrutement des participants et collecte des données

Janvier-mai 2025 : Dernières collectes et retranscriptions des données orales en données textuelles

Juin-septembre 2025 : Analyse des données

Octobre-décembre 2025 : Élaboration du rapport final et colloque de clôture

Projet de recherche et d'intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge de leurs comportements addictifs (PRIMA)

Marie JAUFFRET-ROUSTIDE, et. al.

**INSERM et
Groupe SOS
Solidarités**

**PJJ (via fonds de
concours MILDECA) :
200 000 €**

2023 - 2025

Equipe de recherche

- **Inserm** : Marie Jauffret-Roustide, Martin AUDRAN, Cléo Marmié
- **Groupe SOS Solidarités** : Anne GUERIN
- **Partenaire - CEID Addictions** : Nicolas BOURGUIGNON

Présentation du projet

Les mineurs non-accompagnés (MNA) suivis par les services de la PJJ cumulent des vulnérabilités spécifiques et parfois complexes, du fait de leur minorité, de leur isolement et de leur parcours de vie. Selon le ministère de la Justice (2022), les MNA confiés à la PJJ présentent un état de santé dégradé, caractérisé par des troubles psychiques (en particulier du stress post-traumatique), et des comportements addictifs majeurs. Ainsi, les connaissances sur ce public restent lacunaires, ce qui entrave la mise en place d'une prise en charge adaptée.

La prise en charge des MNA confiés à la PJJ est complexe, exigeant une réponse globale adaptée à leurs parcours, à leurs conditions de vie et à leurs consommations. En 2022, le ministère de la Justice soulignait notamment les difficultés d'instaurer une continuité dans le parcours de soins des MNA suivis en milieu ouvert du fait de leur nomadisme et qu'ils ne se rendent pas facilement en consultation. Cependant, malgré ce constat, aucune étude à ce jour n'a été dédiée à l'état de santé et aux conduites addictives des MNA suivis par la PJJ.

S'il n'existe pas à ce jour de données sur les MNA suivis en milieu ouvert, on peut faire l'hypothèse que leur état de santé physique et psychique est encore plus fragilisé, du fait de leurs conditions de vie particulièrement précaires, de leur exposition à la violence de la rue et aux réseaux et de la fragilisation liée à une consommation de substances psychoactives.

Dans ce contexte, le Centre d'Etude des Mouvements Sociaux (INSERM U1276/EHESS/CNRS UMR8044) et le Groupe SOS Solidarités vont mettre en place un projet de recherche-action intitulé « PRIMA » (Projet de Recherche et d'Intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge de leurs comportements Addictifs). A ce titre, la partie recherche sera coordonnée et réalisée par le CEMS (conception des outils de recherche, collecte, analyse et valorisation des données) tandis que le Groupe SOS Solidarités concevra, suivra, mettra en place et déployera l'action à évaluer et interviendra en soutien à la recherche dans ses aspects organisationnels, conception des outils de collecte de données et production de recommandations, avec le CEID Addiction comme partenaire.

L'objectif général du projet PRIMA est d'améliorer la prise en charge et la réduction des risques des conduites addictives des MNA suivis par la PJJ. Il se déployera sur les territoires de Paris-Ile de France et Bordeaux auprès d'une dizaine d'établissements partenaires, représentatifs des différents modes de prise en charge des MNA à la PJJ (milieu ouvert, placement collectif, établissement pénitentiaire).

Ce projet répondra à plusieurs objectifs spécifiques :

Produire une meilleure connaissance de leur trajectoire sociologique et de leur profil de santé, avec une attention particulière à leurs conduites addictives, aux ruptures de vie et à l'engagement dans des trajectoires de délinquance ;

Analyser les déterminants de santé des MNA suivis par la PJJ et les enjeux de leur prise en charge sanitaire et médico-sociale par les professionnels les accompagnant ;

Produire une meilleure connaissance des besoins de ces publics et des enjeux de leur prise en charge par les professionnels en matière de prévention, de soins et de réduction des risques en lien avec leurs conduites addictives et leur santé mentale ;

Expérimenter et déployer un programme de sensibilisation, formation et accompagnement des pratiques de base en addictologie et réduction des risques auprès des professionnels accompagnant les MNA suivis par la PJJ ;

Rassembler des experts métiers et chercheurs pour émettre des recommandations sur de nouveaux modes de prise en charge en addictologie des MNA.

Méthodologie

Au regard de ces objectifs, une méthodologie mixte sera mise en place selon les principes de la recherche action en étroite coordination entre deux équipes recherche et intervention :

1. Une revue de littérature incluant publications dans des revues à comité de lecture et littérature grise sur les conduites addictives et la santé mentale des MNA ainsi que sur les enjeux de la prise en charge.

2. Une enquête sociologique qualitative auprès des MNA suivis par la PJJ sur les déterminants de leur santé. Cette méthodologie intégrera différentes étapes successives :

- Des temps d'immersion ethnographique dans les établissements pénitentiaires et dans les établissements en milieu ouvert accueillant des MNA afin que l'équipe de recherche puisse prendre connaissance des enjeux de la prise en charge complexe de ce public et gagner progressivement leur confiance. Ces temps d'immersion seront l'objet d'une prise de notes ethnographique qui sera ensuite utilisée pour contextualiser les autres matériaux empiriques collectés.

- Des temps de focus groups afin de permettre aux MNA d'échanger dans un cadre collectif qui facilite la prise de paroles entre pairs, la mise en confiance et le partage d'expérience. Ces focus groups seront principalement axés sur les conditions de vie et leurs besoins en matière de prise en charge et de réduction des risques. Ces focus groups seront animés par une ou deux personnes maîtrisant la méthode d'entretien collectif. Les focus groups seront enregistrés, intégralement retranscrits puis codés et indexés grâce au logiciel NVivo.

- Des entretiens individuels semi-directifs seront enfin menés par des sociologues auprès des MNA afin d'approfondir leurs trajectoires individuelles, les traumatismes liés à la migration et à l'arrivée en France, leurs conditions de vie, leurs consommations de substances psychoactives, leurs perceptions et leurs expériences vis-à-vis du système de santé, et leurs besoins en matière de prise en charge et de réduction des risques. Les entretiens seront menés par un ou une chargé d'études formé aux méthodes qualitatives et ayant une expérience d'enquêtes auprès de populations vulnérables. Les entretiens seront enregistrés, intégralement retranscrits, codés puis indexés grâce au logiciel NVivo.

- Des méthodologies de type participatives de type cartographie sensible/émotionnelle avec les MNA afin de faciliter la prise de parole et l'échange. La cartographie sensible est une méthode issue de la géographie culturelle et de la géographie des émotions, qui permet de saisir, autrement que par les discours, les représentations que les personnes se font de leur environnement et de leurs activités etc. via d'autres manières que l'étude du discours. Les cartographies sensibles peuvent tenter de rendre compte des expériences vécues, de leur impact socio-spatial sur les déplacements d'une personne, sur ses choix conscients ou inconscients dans sa trajectoire. Dans le cadre de cette étude, les personnes seront invitées à dessiner l'espace dans lequel ils vivent selon leur point de vue, en mettant en avant les lieux importants (incluant les lieux de soin, de prévention, d'hébergement, prisons), les connexions entre les lieux ainsi que leurs ressentis vis-à-vis de ces lieux. L'équipe de recherche fera en sorte que leur parole soit la moins biaisée possible, en utilisant par exemple des objets de médiation pour le dessin par l'utilisation d'un spectre de couleur pour visualiser leurs émotions, en utilisant une méthode proposée par Germes & Klaus, 2021. Cette cartographie sera utilisée en support des entretiens et pour faciliter la prise de parole et l'expression de publics pour lesquels la mise en confiance et le dialogue avec les adultes n'est pas simple.

Ces deux premières phases (revue de littérature et enquête sociologique) permettront de penser l'intervention à mettre en place.

3. La mise en place d'un programme d'intervention, mené par des professionnels de l'addictologie issus du CSAPA SOS 75 à Paris et du CEID Addictions à Bordeaux :

- À destination des MNA suivis par la PJJ, via des ateliers de promotion de la santé et de renforcement des compétences psycho-sociales afin de lever le tabou sur les consommations tout en amenant des éléments de sensibilisation aux addictions, à leurs conséquences et aux moyens de les prévenir et d'en réduire les risques. Ces ateliers seront directement inspirés du programme ARPEJ du Groupe SOS Solidarités, développé depuis 2017 dans les établissements de l'ASE et de la PJJ en région PACA et Occitanie.

- Et des professionnels les accompagnant au quotidien, via une formation à l'addictologie de base et un accompagnement de leurs pratiques de repérage, levée du tabou et intervention précoce. Cet accompagnement des pratiques professionnelles sera effectué sur des temps collectifs (« fabriques de la pratique ») et individuels (« consultations accompagnées ») permettant le croisement des savoirs et la co-construction de solutions entre professionnels de la PJJ et professionnels de l'addictologie mobilisés par le Groupe SOS Solidarités et le CEID Addictions.

4. Une évaluation avant/après de ce programme, à travers une enquête sociologique quantitative (questionnaire en ligne auprès de professionnels) et qualitative (focus groups, entretiens) auprès des professionnels et des MNA sur les enjeux de la prise en charge. Cette évaluation inclura des sites ayant bénéficié de l'intervention et des sites témoins. Pour faciliter l'analyse des échantillons comparatifs avant et après intervention, des sites-témoins et des sites-interventions seront identifiés et constitués dès la phase de cadrage du projet par le comité de pilotage du projet et en amont de la rédaction des conventions de partenariat. Chaque typologie d'établissement (milieu ouvert, placement collectif, établissement pénitentiaire) sera représentée dans le groupe de sites témoins et de sites-interventions afin de faciliter également des comparaisons inter-groupes. Certains établissements à Paris notamment ont déjà accepté de faire partie des sites interventions et les premiers échanges partenariaux ont eu lieu à Bordeaux, laissant penser à la possibilité d'établir un groupe intervention de 6 à 10 établissements représentatifs des différentes typologies de prise en charge.

L'objectif de cette évaluation sera d'apporter des éléments quantitatifs et qualitatifs sur l'efficacité comparative du programme d'intervention au regard, par exemple, de :

- L'évolution des parcours de soin en addictologie des MNA suivis par la PJJ, notamment en termes d'accès au soin spécialisé (donnée collectée auprès des structures participant à l'intervention sur la base de leurs données usagers et activité) ;
- L'évolution des connaissances et des compétences des professionnels en addictologie et réduction des risques ;
- L'évolution des compétences du ressenti et de l'expérience des MNA suivis par la PJJ sur leur prise en charge sanitaire et sur leur perception de leur santé.

5. Une concertation d'experts, via la méthode DELPHI de consensus centralisé, pour l'émission de recommandations sur de nouveaux modes de prise en charge. Cette phase sera réalisée en fin de projet et sur la base des résultats intermédiaires de l'enquête sociologique et de l'évaluation de l'intervention. L'équipe de recherche et l'équipe d'intervention, en lien avec le comité de pilotage et le comité scientifique, structureront un groupe de travail transversal (environ 4 réunions), chargé d'émettre des recommandations sur des nouvelles modalités de prise en charge sanitaire et médico-sociale des MNA suivis par la PJJ en vue d'améliorer leur parcours de santé, notamment sur le volet des conduites addictives.

Il est estimé que près de 100 professionnels et 60 MNA suivis par la PJJ seront intégrés à la recherche action sur les deux volets (enquête sociologique et intervention en santé publique).

Calendrier prévisionnel

Le projet PRIMA se déroulera sur 24 mois de septembre 2024 à septembre 2026, sous réserve des délais d'obtention des accords éthiques. Il se déploiera en 4 phases, avec l'enquête sociologique et l'intervention menées en parallèle et en étroite coordination.

CADRAGE (M1 – M3)

Recrutement et structuration de l'équipe de recherche ; mise en place de la coordination scientifique du projet et du comité d'experts ; rédaction des protocoles de recherche et création des outils d'enquête par l'équipe de recherche ; signature des conventions de partenariat avec les établissements partenaires impliqués dans la recherche et structuration des échantillons de recherche ; préparation des ateliers auprès des jeunes et constitution équipe intervention ; affinage du retroplanning et présentation de la feuille de route aux partenaires et professionnels mobilisés.

ENQUÊTE SOCIOLOGIQUE (M4 – M24)

- M4 - Observations ethnographiques et lancement enquête questionnaire en ligne auprès des professionnels
- M5 - Observations ethnographiques et revue de littérature
- M6-M7 - Observations ethnographiques / revue de littérature / traitement des données de l'enquête professionnels
- M8-M10 - Ateliers santé et focus groups auprès des MNA / recrutement MNA pour entretiens
- M11-M15 - Entretiens semi-directifs professionnels et MNA ; rapport intermédiaire à M12 rédigé par l'Inserm sur la partie recherche et par SOS Solidarités sur la partie intervention
- M16-M18 - Codage des entretiens semi-directifs ; ateliers santé et focus groups auprès des MNA
- M19-M24 - Analyse des données sociologiques

INTERVENTION SENSIBILISATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS (M8 – M18)

- M8-M10 - Ateliers santé, CPS et addictions auprès des MNA assurés par des professionnels de l'addictologie
- M11-M15 - Atelier de sensibilisation des professionnels PJJ/MNA par des professionnels de l'addictologie
- M13-M16 - Accompagnement des pratiques professionnelles (fabrique des pratiques/focus groups + entretiens accompagnés) par IDE ou médecins addictologues
- M17-M18 - Co-animation (professionnels de l'addictologie / de la PJJ) d'ateliers santé auprès des MNA + évaluation de l'intervention (questionnaire + entretiens semi-directifs)
- EVALUATION INTERVENTION ET RECOMMANDATIONS (M19 – M24)
- M19-M20 – Démarrage de la rédaction du rapport d'évaluation de l'intervention
- M20-M22 - Consultation experts (méthode DELPHI) et partenaires opérationnels du projet
- M22-M24 - Rédaction et livrable d'un rapport final incluant une partie du rapport rédigée par l'Inserm incluant les principaux résultats de la recherche, ainsi qu'une partie

rédigée par SOS Solidarités incluant des dispositifs ou outils ressources, des bonnes pratiques et une partie commune aux deux parties incluant des préconisations de politiques publiques

- M24 : Évènement de restitution

Actions effectuées au 1^{er} octobre 2024

- Le recrutement de Cléo Marmié comme ingénierie d'études a pu être effectué en septembre 2024.
- Un travail sur la boîte à outils et le kit pédagogique a été initié par SOS-Solidarités et est en cours de relecture par l'équipe Inserm et les partenaires associatifs.

L'équipe Inserm travaille actuellement sur les outils de recueil et la préparation du dossier pour le comité d'éthique.

Accompagner les adolescents suicidaires et suicidants en UEHC. Un état des lieux des difficultés et des ressources des professionnels en charge de l'accompagnement quotidien

**Amélie GRYSOLE
Myriem AUGER**

**Université du
Havre**

DPJJ – 26 000 €

2024 - 2025

Présentation du projet

De nombreuses enquêtes ont établi l'existence d'un surrisque suicidaire dans la population des adolescentes et adolescents confiés à la Protection Judiciaire de la Jeunesse et à la protection de l'enfance (HAS, 2021, Even, 2017, Bronsard, 2012). Une population sujette, de même, aux comportements auto-agressifs (scarifications, automutilations...) et aux conduites dites « à risque » pouvant entraîner la mort ou d'importantes séquelles.

La présente recherche - qui s'inscrit dans la continuité d'une enquête réalisée en 2022/2023 auprès de professionnels exerçant au sein de dispositifs de soins (Maisons Des Adolescents, Points d'Accueil Ecoute Jeunes, unités d'hospitalisation) et de MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social) - se donne pour objectif de recueillir le point de vue des professionnels exerçant en UEHC (Unités Educatives d'Hébergement Collectif) sur le travail qu'ils réalisent pour accompagner les adolescentes et adolescents présentant une problématique suicidaire.

Quels regards portent-ils sur la détresse et les besoins de leur public ? De quelles ressources (théoriques, pratiques, humaines) se saisissent-ils pour mener ces accompagnements sensibles ? A quels dilemmes et épreuves professionnels les confrontent-ils (Ravon, Vidal Naquet, 2016) ? Comment appréhendent-ils les pratiques et postures des autres professionnels intervenant auprès des adolescents ? Quelles sont leurs attentes à leur sujet ? Quelles sont les limites à leurs yeux de leur travail et du travail de leurs partenaires ?

Pour répondre à ces questions, l'équipe de recherche a fait le choix d'épouser une perspective de sociologie du travail. Elle lui permettra, in fine, de mettre en lumière les enjeux exacerbés par ces situations critiques : de formation, de division du travail, d'« outillage », de

communication et d'accordage. L'équipe entend ainsi contribuer à identifier les principaux freins à la mise en œuvre des recommandations au sujet du suicide dans les UEHC.

Références bibliographiques

- Bronsard, G. (2012). *Evaluation en santé mentale chez les adolescents placés L'épidémiologie à la relance de la pédopsychiatrie dans le champ de l'enfance en danger*. [Thèse de doctorat de Médecine, Aix Marseille Université].
- Even, M. (2017). *Santé mentale des enfants placés à l'aide sociale à l'enfance, revue de littérature*. [Thèse de doctorat de Médecine, Université de Bordeaux].
- Haute Autorité de Santé (2021), Idées et conduites suicidaires chez l'enfant et l'adolescent : prévention, repérage, évaluation, prise en charge.
- Ravon, B., & Vidal-Naquet, P. (2016). L'épreuve de professionnalité : de la dynamique d'usure à la dynamique réflexive. Introduction. *SociologieS*

Méthodologie

L'enquête est réalisée principalement par entretiens individuels semi-directifs avec des cadres, psychologues, éducateurs de différentes UEHC de région parisienne (N=21). En complément de ces entretiens et afin de mieux contextualiser le discours des enquêtés, l'équipe de recherche réalisera : des observations au sein d'une UEHC, des analyses d'écrits professionnels (DIPC, CIPC, PCPC, rapports) et une série d'entretiens auprès de membres de l'entourage professionnel des principaux enquêtés (N=4), plus précisément, auprès d'un cuisinier exerçant en UEHC, d'une éducatrice de Milieu Ouvert, d'une conseillère technique en promotion de la santé, du directeur d'un dispositif de soin spécialisé dans l'accompagnement des adolescents de la PJJ.

Cette enquête et celle qui l'a précédée offrent plusieurs points de comparaison, autant de leviers heuristiques que l'équipe de recherche entend activer. Ainsi, l'analyse des données sera l'occasion de comparer les discours de professionnels : occupant différentes fonctions au sein des UEHC (cadres, psychologues, éducateurs) ; officiant au sein de foyers de la PJJ et de la protection de l'enfance ; officiant en établissement d'accueil et dans les établissements et services de soins. L'équipe de recherche espère mettre en évidence, grâce à ce travail comparatif, les contrastes entre les pratiques et discours des différents intervenants et établir les circonstances qui rendent possibles ces divergences de postures et leurs effets sur le travail d'équipe, le travail partenarial et plus généralement sur l'accompagnement des adolescentes et adolescents.

Calendrier prévisionnel

Mars – Juin 2024 :

- Entrée sur le terrain
- Réalisation des entretiens (N=25)
- Réalisation des observations
- Consultation des écrits professionnels

Juillet – Novembre 2024 :

- Retranscription des entretiens
- Traitement des données

Décembre 2024 :

- Rédaction du rapport de recherche de 30 pages

Janvier 2025 :

Rédaction de la note de synthèse de 6 à 8 pages

Etude nationale sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ

**Observatoire
régional de santé
(ORS) Île-de-France**

**Verian
ORS Île-de-
France**

**DPJJ – 406 390 €
DGS – 130 000 €
MILDECA – 130 000 €**

**2020 -
2025**

Présentation du projet

Les jeunes placés sous-main de justice représentent une population globalement vulnérable dont l'état de santé et plus largement les déterminants de la santé, méritent une attention particulière pour faire de la mesure judiciaire une opportunité d'agir avec eux pour comprendre les trajectoires qui mènent à ces états de santé dégradés et proposer des stratégies visant à les améliorer. Selon l'étude réalisée en 2004 par l'INSERM, les jeunes pris en charge par la PJJ cumulent de nombreux facteurs de risque pour la santé (addictions aux produits licites et illicites, exposition aux violences, appartenance à des milieux sociaux plus précaires, parcours de vie souvent marqués par des difficultés scolaires, prises de risque pouvant mettre en danger leur santé, ruptures affectives...).

L'objectif principal de l'étude est de pouvoir disposer de données récentes sur la santé des jeunes suivis par la PJJ et ses déterminants : caractéristiques sociodémographiques, état de santé somatique et psychique, comportements de santé (alimentation, pratique d'un sport, sommeil, recours au système de soins) et conduites à risque (notamment dans la sexualité, consommations de produits psychoactifs, violences, pensées et tentatives de suicide) afin d'orienter les engagements institutionnels nécessaires et de faire en sorte qu'ils soient adaptés aux besoins de cette population.

Deux organismes sont responsables de la mise en œuvre : Verian et L'Observatoire régional de santé Île-de-France (ORS Île-de-France), Institut Paris Région.

Verian assure la mise en place de l'enquête, la réalisation et le suivi du terrain de l'enquête. Verian encadre et recrute les enquêteurs en charge de la collecte des données. **L'ORS Île-de-France** assure le suivi scientifique et l'analyse des données recueillies par Verian. La mission de l'ORS est de finaliser la méthodologie, assurer le suivi du projet tout au long de l'étude, réaliser le traitement et l'analyse des données lorsque l'enquête sera réalisée, la rédaction d'un rapport d'étude et d'une synthèse ainsi que la présentation des résultats.

Une phase pilote a eu lieu en mai 2023 dans deux unités d'Île-de-France et a permis d'ajuster le questionnaire et la communication auprès des territoires concernés.

Méthodologie

L'étude concerne 75 unités de milieu ouvert et de placement du secteur public et du secteur associatif habilité dans trois Directions inter-régionales : l'Île-de-France avec, pour l'Outre-mer, la Réunion et la Guadeloupe ; Grand Nord et Sud-Ouest. Les unités sont réparties en quatre volets, en fonction du nombre de jeunes pris en charge.

L'étude concerne les jeunes âgés de 13 ans minimum et sans limite d'âge supérieure. La population des jeunes suivis par la PJJ ayant 18 ans ou plus représente environ 30% des jeunes, mais est surtout concentrée autour de l'âge de 18 ans. Seuls les jeunes ayant au moins une mesure pénale en cours sont inclus.

L'étude se fait par questionnaire, administré en face à face par un enquêteur dans la structure qui prend en charge le jeune. Le questionnaire est composé de neuf thématiques, dont les plus sensibles sont passées sous casque (l'enquêteur n'a pas accès aux réponses du jeune).

L'objectif initial était de 2500 répondants. Au regard des enjeux de protection des données qui ont contraint la méthodologie et les difficultés rencontrées sur le terrain, l'échantillon final est de 621 questionnaires.

Calendrier prévisionnel

Fin octobre 2023 – Fin mai 2024 : passation des questionnaires dans les 75 unités ;

Septembre 2024 – mars 2025 : analyse des données et rédaction du rapport ;

Avril 2025 : communication et valorisation des résultats.

LES RECHERCHES COPILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération

Camille
HEMET, et. al.

Ecole d'économie
de Paris, Institut
des politiques
publiques

Défenseur des Droits
– 20 000 €
DPJJ – 20 000 €
IERDJ – 20 000 €

2023 - 2025

Equipe de recherche

- Léa Dousset (doctorante, Ecole d'Economie de Paris)
- Manon Garrouste (Université Paris-Saclay)
- Nina Guyon (Ecole Normale Supérieure de Paris, Ecole d'Economie de Paris)
- Laura Khoury (Université Paris 9 Dauphine)
- Maëlle Stricot (doctorante, Ecole d'Economie de Paris)

Présentation du projet

En France, parmi tous les auteurs mineurs poursuivis dans une affaire pénale terminée entre 2012 et 2021, 95% ont été déclarés coupables en première instance par une juridiction pour mineurs. Parmi ces mineurs condamnés, 33% ont été condamnés à une peine d'emprisonnement (dont 19% sans sursis), et 52% ont fait l'objet de mesures éducatives pour mineurs. Un tiers des condamnations de mineurs est donc une peine d'emprisonnement, ce qui correspond à la principale peine prononcée. L'incarcération d'un individu, qui plus est mineur, est une décision des plus importantes. A la sortie de la guerre, l'ordonnance de 1945 créait une juridiction pénale spécifique aux mineurs et instaurait une présomption d'irresponsabilité, tout en érigent la protection et l'éducation des mineurs comme des priorités. Au même moment, la réforme d'administration pénitentiaire dite "Amor" indiquait : "La peine privative de liberté a pour but essentiel l'amendement et le reclassement social du condamné". La question de savoir si l'incarcération parvient en effet à jouer ce rôle de "reclassement social", que l'on qualifierait peut-être davantage aujourd'hui par le terme de "réinsertion", en particulier pour les mineurs, est une question cruciale encore très peu étudiée, et à laquelle ce projet propose d'apporter des éléments de réponse.

Une revue de la littérature sur les effets de la détention permet de dégager plusieurs enseignements. Premièrement, les études sont plus nombreuses sur la population adulte que mineure, soulignant l'importance de se concentrer sur cette population. Deuxièmement, si un consensus semble se dégager sur l'effet négatif de l'éducation sur la probabilité d'être incarcéré, à l'inverse, les éléments empiriques décrivant l'effet de la prison sur la trajectoire scolaire sont encore insuffisants. Enfin, la plupart des études à grande échelle démontrant un lien causal entre prison et emploi ou scolarisation ont été menées dans les contextes américains et scandinaves. Ces environnements très différents n'offrent donc pas de consensus clair sur le signe de l'impact de la prison sur l'emploi ni sur les mécanismes sous-jacents, que ce soit pour les criminels adultes et mineurs.

L'ensemble des études en économie quantitative soulignent l'importance de la prise en compte du contexte d'incarcération, de la présence ou non d'éléments aidant à la réinsertion des détenus, ainsi que du profil du détenu, pour étudier la relation entre prison, emploi et scolarisation. Le présent projet se propose donc d'apporter de nouveaux éléments pour éclairer cette relation dans le contexte français qui est d'une importance particulière, car à mi-chemin entre les modèles scandinaves et nord-américain.

Plus précisément, le but de l'analyse de données proposées dans ce projet vise à répondre aux questions suivantes :

- Les jeunes ayant connu l'incarcération en tant que mineurs parviennent-ils à se réinsérer sur le marché du travail en sortie d'incarcération et à quel point ? Cette question pourra être examinée en regardant la probabilité d'être en études ou en emploi et les caractéristiques de l'éventuelle formation suivie ou de l'éventuel emploi retrouvé (type de contrat, salaire, type d'occupation, temps de travail, secteur d'activité), ainsi que la probabilité d'être ni en études ni en emploi, dans le court terme.
- Les difficultés (ou le succès) dans la réinsertion qui suivent la sortie de prison se traduisent-elles par un éloignement (ou une réintégration) permanent(e) du marché du travail ? Il s'agira pour cela d'examiner les variables d'emploi à plus long terme, et de façon cumulative.

Méthodologie

Ce projet cherche à étudier les trajectoires scolaires et / ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération, en mobilisant des données administratives et des outils d'analyse quantitative.

Dans cette perspective, ce projet entend contribuer à la création d'une base de données au niveau individuel, permettant de suivre les parcours scolaires et professionnels des mineurs suivis par la PJJ en amont et en aval de leur détention. Cela nécessitera d'apparier plusieurs bases de données individuelles, issues de différentes administrations publiques, et en premier lieu les données issues de la DPJJ. L'ambition de ce projet repose sur la réalisation d'appariements entre plusieurs bases de données administratives : celles retraçant la trajectoire des mineurs suivis par la DPJJ (en détention ou non), avec des données fournies par la DEPP (service statistique du ministère de l'éducation nationale) qui permettront le suivi scolaire de ces jeunes, et des données fournies par la DARES (service statistique du ministère du travail) qui permettront de suivre ces jeunes à certains moments sur le marché du travail (par exemple, s'ils sont inscrits en mission locale). Ces appariements, qui seront réalisés pour la première fois dans le cadre de ce projet, seront réalisés par le SSER (service statistique du ministère de la justice) en collaboration avec l'équipe de recherche et les autres services statistiques ministériels.

En amont et en parallèle de la réalisation de ces appariements, l'équipe de recherche a commencé à travailler sur les données fournies par la DPJJ. Ce travail contribue à mettre en place les appariements (définition de la population notamment), et permettra un premier travail descriptif sur les trajectoires des mineurs détenus dans le cadre de leur suivi PJJ. Une fois les appariements réalisés, l'équipe pourra proposer une analyse descriptive plus complète des trajectoires de ces jeunes, en étudiant, au-delà de leur parcours PJJ, leur parcours scolaire et de formation et d'insertion professionnelles. Par la suite, il s'agira de mener une analyse économétrique des effets de la prison chez les anciens mineurs incarcérés, en tentant d'aller au-delà de l'analyse corrélationnelle menée en première étape, vers une analyse plus causale.

Calendrier prévisionnel

Travail descriptif sur les données de la DPJJ : en cours

Réalisation des appariements en cours : conventions en cours de rédaction, discussions engagées entre les différents SSM, liste des variables à conserver et définition de la population d'étude en cours.

Printemps 2025 : analyse descriptive sur les données DPJJ.

Fin 2025 : analyse descriptive sur les données appariées avec celles d'un autre ministère (travail ou éducation) et fin de l'appariement.

Printemps 2026 : Analyse descriptive sur la base finale.

Mineurs et jeunes majeurs sortants de prison. Ressources, aspirations, expérience des discriminations après un ou des passage(s) par la détention.

**Guillaume TEILLET,
Manon VEAUDOR
et Arthur
VUATTOUX**

EHESS

**Défenseur des Droits –
20 000 €
DPJJ – 20 000 €
IERDJ – 59 724 €**

2024 - 2026

Présentation de la recherche

Ce projet vise à saisir la sortie de détention comme une séquence particulière de reconfiguration des aspirations et des ressources juvéniles, au cours de laquelle s'élaborent les positions sociales adultes. Il s'agit aussi, à travers l'analyse fine du processus de sortie du point de vue des dimensions tant publiques (scolarité, insertion professionnelle) que privées (vie familiale, vie conjugale) de saisir les mécanismes de discrimination à l'œuvre, ou plutôt, pour beaucoup de jeunes, l'amplification de formes de discriminations déjà vécues en amont et durant le processus judiciaire. La sortie peut en effet réactualiser des inégalités de traitement sous la forme de fermeture des possibles scolaires ou professionnels (et plus généralement dans l'accès aux services publics, y compris sanitaires), mais aussi du fait de difficultés dans l'accès au logement ou via l'exclusion du domicile familial.

Trois hypothèses guideront l'analyse. Premièrement, la reconfiguration des ressources, des aspirations et des positionnements juvéniles commence dès la prison. La prison est le lieu d'un travail sur les aspirations de jeunes, mais aussi d'une actualisation de leurs ressources à la sortie, et implique donc un repositionnement dont on peut faire l'hypothèse qu'il sera la plupart du temps défavorable en matière sociale, scolaire et professionnelle. Deuxièmement, la sortie de prison sera envisagée comme un moment de mobilisation de ressources et pratiques rétributrices, lesquelles doivent être pensées en dehors des seules ressources formelles ou institutionnelles. Les adolescents sous contrainte judiciaire ajustent leurs représentations et leurs aspirations aux injonctions liées au passage à la vie adulte (à l'autonomisation par rapport à la famille d'origine, à l'indépendance financière, etc.). Il s'agit alors de penser pleinement la réorganisation des ressources et des pratiques rétributrices, sans les restreindre au marché du travail formel. Ceci conduit à discuter du poids relatif des ressources institutionnelles, ou formelles (l'école, l'insertion, droits sociaux) et informelles (économie de la débrouille, ressources familiales ou conjugales) dans le moment de sortie de prison. Enfin, il s'agira d'analyser les expériences d'entrée dans la vie adulte à l'aune de leur socialisation acquise au long cours, mais aussi des discriminations et des inégalités de traitement vécues et réactualisées voire amplifiées par l'enfermement carcéral.

Méthodologie

Cette recherche s'appuiera sur trois types de matériaux :

- Un matériau inédit recueilli auprès de jeunes filles et garçons anciennement incarcérés, au moyen d'entretiens biographiques réalisés via diverses entrées institutionnelles péri-carcérales (institutions fréquentées à la sortie de prison par les jeunes).

- Un matériau inédit recueilli auprès de jeunes filles et garçons incarcérés en détention pour mineurs (QM et/ou EPM), permettant également, avec une approche ethnographique élargie, de comprendre les enjeux liés à la préparation à la sortie par les professionnels de la détention (surveillants pénitentiaires, éducateurs et éducatrices de la PJJ, enseignants et enseignantes, professionnels de santé).
- Le traitement secondaire d'enquêtes déjà menées, l'une en EPM et QM par Arthur Vuattoux sur la sexualité des mineurs incarcérés, l'autre auprès des jeunes doublement suivis par l'Aide sociale à l'enfance (ASE) et la PJJ pour Guillaume Teillet et Manon Veaudor.

Calendrier prévisionnel

La recherche a débuté en janvier 2024 et s'étend sur une durée totale de 24 mois. Un rapport à mi-parcours sera livré au début du 1er semestre 2025. Le rapport final est prévu pour la fin d'année 2025.

Code la justice pénale des mineurs : les nouvelles temporalités juridiques et professionnelles

**Nadia BEDDIAR,
Eudoxie GALLARDO
et Cédric VERBECK**

**Institut
catholique de
Lille (C3RD)**

**DPJJ – 10 000 €
IERDJ – 10 000 €**

2024 - 2026

Equipe de recherche

- Nadia Beddiar
- Thomas Bonnet
- Eudoxie Gallardo
- Cédric Verbeck

Présentation de la recherche

L'entrée en vigueur du Code de la justice pénale des mineurs depuis le 30 septembre 2021 entraîne une refonte profonde de la procédure pénale qui se traduit de manière singulière dans l'instauration d'un nouveau rythme procédural (à travers la césure du procès) qui impose des changements nécessaires dans les pratiques des professionnels (juges, avocats, éducateurs).

La recherche, d'une durée de 24 mois, vise, dans une optique pluridisciplinaire alliant droit et sociologie, à documenter puis à livrer les premiers éléments d'analyse de l'application du code.

L'objectif sera donc non seulement d'apprécier l'influence de sa mise en œuvre sur les pratiques professionnelles mais également d'appréhender les nouvelles temporalités générées par le code sur le fonctionnement du procès pénal du mineur.

2 grandes orientations sont retenues :

La question de la temporalité se doit, en premier lieu, d'être confrontée à la réponse pénale faite au mineur délinquant, cette réponse devant être entendue largement au sens, non seulement d'orientation procédurale mais également du choix de la procédure la plus adéquate compte tenu du profil du mineur, de son parcours et de la nature de l'infraction commise. En tenant compte de l'activité des parquets, la recherche propose de mesurer la part des procédures suivant un circuit « long » de mise à l'épreuve éducative par rapport à celles qui sont orientées vers un circuit plutôt « court » d'audience unique. A ce sujet, il sera pertinent d'identifier des pratiques judiciaires propres aux juridictions, destinées à maintenir une mise en œuvre convenable de la procédure de mise à l'épreuve éducative par le recours à la procédure d'audience unique.

La seconde hypothèse repose sur les changements que le CJPM implique jusqu'à venir modifier les formes de coordination existantes entre les acteurs. Ce deuxième axe de recherche permet de documenter les reconfigurations de ce travail de coordination. A l'appui de la sociologie des professions, la recherche porte sur l'identification et la compréhension des leviers mobilisés par les professionnels pour s'adapter aux besoins et aux nécessités de la procédure. Il permettra d'éclairer par quels processus les différents acteurs de la justice pénale des mineurs tentent de coopérer, de se coordonner et de construire un ensemble de significations communes au regard des évolutions du CJPM.

Méthodologie

La recherche s'appuie sur une méthodologie mixte justifiée par l'approche pluridisciplinaire.

L'équipe s'attachera à une observation directe des acteurs de la justice pénale des mineurs afin de saisir au plus près l'activité éducative. L'enquête s'emploiera à suivre un petit nombre de professionnels durant leurs activités de travail (N=5) par territoire dans leurs activités quotidiennes de suivi des mineurs et de leur famille (rendez-vous, audiences, écrits, réunions, etc...). En mobilisant les observations de type ethnographique, il s'agira d'être attentif aux pratiques de synchronisation des processus du quotidien. Ces pratiques ne se racontent pas toujours et l'observation permettra de rendre compte et d'analyser comment les professionnelles suivent le rythme des ordonnances, du fonctionnement de l'unité éducative et du rythme de l'adolescence.

Les chercheurs réaliseront également des entretiens semi-directifs et des entretiens collectifs (focus group).

La trame des entretiens sera portée sur deux axes principaux :

- Les pratiques concrètes du travail (organisation des mesures CJPM, transition ordonnance de 1945 et CJPM, cadences et enchaînements des activités) faisant référence aux différents processus auxquels sont soumis les acteurs de la PJJ.
- Les modalités de coopération entre professionnelles et entre services (organisation des bureaux des JE, des greffiers). Ce projet part de l'hypothèse que le CJPM aura une forte influence sur les différents territoires professionnels (place du juge, des avocats, etc.)

Les entretiens collectifs (focus groups) seront réalisés en réunissant un maximum de 8 intervenants de terrain. Cette méthode permettra de discuter des clivages, oppositions, congruences et points aveugles que les autres méthodologies ne peuvent pas révéler. La particularité de cette méthode est qu'elle invite à associer les professionnels dans un « processus collectif de production de connaissances » visant à étayer la pratique afin

d'apporter des éléments d'analyse sur les problématiques rencontrées par les acteurs de l'aide contrainte.

Une méthode originale de « photo sollicitation » sera également mise en place sur l'un des terrains entrant dans la recherche.

Calendrier prévisionnel

Mois 1 à 9 - RECOLTES DES DONNEES

- Élaboration des grilles d'observation et des grilles d'entretien.
- Réalisation des observations par accompagnement.
- Réalisation des entretiens individuels semi-directifs.
- Réalisation des entretiens collectifs par « photo elicitation ».
- Rédaction des premiers bilans pluridisciplinaires.
- Étude de la jurisprudence et de la littérature juridique.

Mois 9 à 12 - TRAITEMENT DES DONNEES

- Retranscription des entretiens individuels et collectifs
- Rédaction des mémos analytiques (entretiens individuels et collectifs)
- 2ème Copil et 2ème conseil scientifique
- Rédaction du rapport intermédiaire

Mois 13 à 18 - ANALYSE PLURIDISCIPLINAIRE DES DONNEES

- Analyse croisée des matériaux recueillis.
- Dernier Copil (avant le démarrage de l'écriture du rapport final) et dernier conseil scientifique.
- Construction du plan du rapport final.

Mois 19 à 24 - REDACTION DU RAPPORT FINAL, DE LA NOTE DE SYNTHÈSE ET DU RÉSUMÉ DES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE.

LES RECHERCHES PILOTÉES ET COPILOTÉES PAR L'ENPJJ

Etude de cohorte sur les prises de fonction des éducateurs et directeurs des services de la PJJ néo-titulaires : les effets produits par la réforme des formations statutaires de 2020

Marie FROUIN, chargée d'études (ENPJJ)

ENPJJ

2022-2025

Présentation de la recherche

Cette étude correspond à la deuxième phase d'un projet engagé en 2018. La première phase, terminée en 2023, a fait l'objet d'un rapport sur le processus de professionnalisation des éducateurs et des directeurs des services de la PJJ, qui a notamment mis en exergue l'analyse des discours des néo-titulaires.

L'étude de cohorte dans laquelle s'inscrit cette deuxième phase vise à mieux connaître les profils ainsi que les parcours universitaires et professionnels des stagiaires formés à l'ENPJJ. Cette partie cherche par ailleurs à produire des données et des analyses sur les formations statutaires.

Cette deuxième phase s'intéresse notamment aux effets de la réforme des formations statutaires des éducateurs et des directeurs des services de la PJJ mise en œuvre en mars 2020. Les changements effectués au niveau des contenus de formation, des méthodes d'apprentissage et des modalités d'évaluation peuvent produire des effets sur l'apprentissage des stagiaires.

Avec cette deuxième phase, il s'agit d'observer les changements opérés par la réforme des formations, et plus spécifiquement plusieurs nouveautés : l'approche par compétences, la formation hybride et la formation d'accompagnement à la prise de fonction (FAPF).

Méthodologie

Cette phase de l'étude est effectuée auprès des trois premières promotions d'éducateurs et de directeurs des services de la PJJ concernées par la réforme des formations (promotions FSE 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et FSD 28, 29 et 30).

Cette deuxième phase de l'étude articule méthodologies quantitatives et qualitatives.

- Un questionnaire est envoyé à l'ensemble des promotions un an après leur prise de fonction. La temporalité de diffusion du questionnaire a évolué. Pour obtenir davantage de réponses, dès les promotions FSE 21-22 et FSD 29, le questionnaire a été diffusé aux néo-titulaires lors des formations d'accompagnement à la prise de fonction (FAPF). Ce temps a été défini avec les formateurs et inscrit sur les emplois du temps des néo-titulaires.

- Des entretiens semi-directifs sont effectués auprès d'un échantillon de néo-titulaires volontaires. Les entretiens se déroulent un peu plus d'un an après la prise de fonction, après la passation du questionnaire, et s'effectuent dans la majorité des situations en distanciel (visio). Les entretiens prévus pour les promotions FSE 2021-2022 et FSD 30 auront lieu à l'automne 2024, si possible lors des FAPF à Roubaix. Il est plus facile de mobiliser les néo-titulaires lorsqu'ils ne sont pas en service.
- Une analyse des textes de cadrage des dispositifs des formations statutaires des éducateurs et des directeurs élaborés lors de la réforme en 2020 puis actualisés pour chaque promotion. L'analyse des textes de cadrage de la formation, qui se concentre sur l'approche par compétences, la formation hybride et la formation d'accompagnement à la prise de fonction (FAPF), sera articulée aux discours des néo-titulaires sur leur expérience de la formation.

Calendrier prévisionnel

Le recueil des données pour les trois premières promotions de néo-titulaires ayant suivi ce nouveau dispositif de formation s'effectuera jusque fin 2024 (soit un an après la prise de fonction de la promotion 2022-2023).

- En juillet 2024, la passation des questionnaires est réalisée pour l'ensemble des promotions.
- Les entretiens semi-directifs à effectuer auprès des promotions FSE 22-23 et FSD 30 seront effectués à l'automne 2024.
- Le rapport de cette étude sera rédigé au 1^{er} semestre 2025.

Le rôle de l'autorité judiciaire dans la prise en charge pénale des mineurs non accompagnés

Léa JARDIN

Université Catholique de
Lille
Paris Panthéon Assas

ENPJJ

2022 - 2025

Présentation du projet

La question des mineurs non accompagnés commettant des infractions pénales a progressivement émergé ces dernières années en France. Depuis 2017, la question est systématiquement abordée dans les rapports de la Mission MNA et une note du 5 septembre 2018 du ministère de la Justice a tenté de répondre aux difficultés constatées en pratique. Certaines spécificités dans le traitement de ces mineurs ont pu être constatées tant au moment des poursuites que de leur prise en charge, notamment depuis le début de la mise en œuvre du CJPM.

La recherche se concentre plus spécifiquement sur le rôle de l'autorité judiciaire (juge des enfants et procureur de la République) dans le traitement de ce public. En effet, le juge des enfants est compétent à la fois en matière civile et pénale de façon à pouvoir « appréhender de manière globale la situation d'un mineur ». Le parquet, quant à lui, joue un rôle central dans

l'orientation de la procédure et dans la mise en œuvre d'une politique pénale spécifique ou non à l'égard de ce public. L'autorité judiciaire est également celle qui détermine les conditions de prise en charge du mineur par le choix d'une mesure éducative et/ou d'une sanction adaptée à la situation du mineur. Enfin, elle intervient plus généralement dans la protection de ces mineurs. Pour ces raisons, il est proposé de se concentrer sur la façon dont elle appréhende ce public.

En effet, la littérature existante ainsi que les rapports institutionnels publiés sur le sujet font état d'un traitement pénal spécifique se distinguant des pratiques habituellement mises en œuvre à l'égard des jeunes délinquants.

L'objectif de cette recherche est donc non seulement d'identifier les pratiques de l'autorité judiciaire en la matière mais également de vérifier l'étendue des spécificités de leur traitement. Elle permettra également d'analyser la pertinence de ces pratiques du point de vue des droits de l'enfant.

Méthodologie

Une première analyse de la littérature a été réalisée. Elle a été complétée par des entretiens semi-directifs avec des juges des enfants, des parquetiers mineurs et quelques professionnels spécialisés dans l'accompagnement de ces mineurs. Les entretiens ont été réalisés avec des magistrats de huit juridictions dans les principales métropoles de France.

Vingt-six entretiens ont été réalisés avec vingt-huit magistrats. Sept entretiens complémentaires de professionnels de la PJJ, de la PAF et d'une association ont également été conduits. Deux journées d'observation auprès de deux STEMO ont été réalisés.

Calendrier prévisionnel

Septembre 2022 – août 2023 : phase exploratoire, préparation des grilles d'entretien

Septembre 2023 – juillet 2024 : réalisation des entretiens

Septembre 2024 – octobre 2024 : Analyse des données

Novembre 2024 – janvier 2025 : Rédaction du rapport

« Carrières » déviantes et parcours de jeunes à l'épreuve du code de justice pénale des mineurs

Hélène CHÉRONNET

ENPJJ

2022-2026

Présentation de la recherche

Cette recherche s'intéresse à « la fabrication » de parcours de jeunes en conflit avec la loi dans un contexte de transformation de la justice pénale des mineurs. Elle s'inscrit dans la suite d'une

recherche achevée sur les « carrières délinquantes et parcours de jeunes en institution » (Chéronnet, 2022) et d'autres travaux de recherche (co-direction d'un ouvrage collectif). Elle se nourrit également des apports d'une HDR dont la problématique est la suivante : « La société biographique valorise l'individualisme en tant que nouvelles modalités du lien social et il s'agit de trouver dans son intérriorité les ressources de la gestion de soi (de Singly, 2006). Dans un contexte de recherche de performance de la justice, la temporalité et la territorialisation de la justice deviennent des enjeux centraux. De concert, on peut constater l'accélération de la réponse judiciaire et le déplacement de la responsabilité sociale et individuelle vers la seule responsabilité de jeunes en situation de délinquance.

Depuis le début des années 2000, on observe une irruption des politiques d'ordre public sur la scène de la justice pénale des mineurs qui se traduit par une production locale de la sécurité publique dans laquelle les magistrats du parquet jouent un rôle important. Que recouvre alors le référentiel de la responsabilisation du mineur ? Dans quelle mesure la catégorie condense-t-elle des logiques sociale, pénale, éducative ? Le recentrage de la justice pénale des mineurs sur la prévention de la récidive consacre, avec la promulgation du nouveau code de justice pénale des mineurs, le modèle de la probation et invite de jeunes délinquants à prendre en charge leur propre réhabilitation. »

En quoi la sociologie du parcours de vie articulée à celle de la déviance peut-elle contribuer à décrire et analyser à la fois les effets des mutations de l'action publique sur les parcours de jeunes délinquants et les changements biographiques ?

Cette recherche vise donc à documenter des parcours de jeunes à l'épreuve des dispositions du code de justice pénale des mineurs (CJPM) ainsi que les modalités selon lesquelles des acteurs du parcours (parquet, juges des enfants, cadres territoriaux de la PJJ, professionnels éducatifs) négocient, s'ajustent, coopèrent pour accompagner des parcours de jeunes en situation de délinquance et contribuer à leur transition vers la vie adulte. L'évolution de la justice pénale des mineurs vers un modèle probatoire, la mesure éducative judiciaire unique (MEJ) et modulable ont-ils des effets sur le soutien de parcours de sortie de délinquance et d'insertion ?

Dans le cadre de la mise en œuvre du CJPM, comment s'incarne la question de leurs marges de manœuvre pour donner du sens aux parcours de jeunes au-delà de l'incrimination de leurs actes ? Quelles articulations, concertations possibles entre des parquets qui parfois défèrent un jeune en réponse à chaque acte commis et des juges des enfants qui considèrent que tous ces actes, expression d'un même mal-être à un moment donné, doivent être jugés lors d'une seule et même audience ? L'accélération des temporalités peut également amener les juges des enfants à envisager l'examen de la culpabilité et la question de la sanction en une seule et même audience. On peut alors interroger la place accordée à la prise en compte de la personnalité et du temps nécessaire à l'établissement d'un lien entre l'éducateur et l'adolescent. On peut également se demander si les jeunes concernés ont perçu les enjeux relatifs à une nouvelle temporalité en sachant que, antérieurement au CJPM, le délai moyen entre la commission des faits et la condamnation était passé de 16 mois en 2005 à 23 mois en 2020 (Marhraoui et Tedjani, 2022).

L'article D 2416-30 du CJPM prévoit que, « lorsque l'établissement ou le service est constitué d'au moins deux unités éducatives, la direction pédagogique et administrative de chacune de ces unités est assurée, sous l'autorité du directeur de service de rattachement, par un responsable d'unité éducative (RUE). À cet effet, il a autorité sur l'ensemble des personnels de l'unité éducative. » On pourrait s'attendre à ce que les RUE deviennent, comme le terme a déjà pu être employé par l'administration, des « directeurs de parcours ». Par le prisme des mémoires professionnels des directeurs en formation à l'ENPJJ, il a été possible d'observer que certains RUE s'étaient associés avec beaucoup de réticence à la mise en œuvre du CJPM, y voyant une atteinte importante à la spécialisation de la justice des mineurs. D'autre part, mais peut-être est-ce une dimension conjoncturelle liée à la transition du modèle, des directeurs se voient adresser des notifications de modules par les greffes sans pouvoir les relier à des actes commis car les ordonnances n'ont pas encore été formalisées. L'accélération des procédures, déjà en cours mais confirmées par les dispositions du CJPM, les charges de travail des greffes ne risquent-elles pas de conduire à une rationalisation du travail, à déconnecter l'acte commis de la mesure judiciaire éducative modulable et de fragiliser des parcours souvent éprouvés par un enchaînement des ruptures ?

Enfin, la mesure éducative judiciaire modulable représente-t-elle un soutien à l'insertion et contribue-t-elle à des parcours de désistance ? L'enchaînement des faits délictueux, qui peuvent mener à plusieurs audiences d'examen de la culpabilité, est-il conciliable avec un accompagnement modulaire supposé soutenir l'insertion ?

Méthodologie

Afin de pouvoir analyser les modalités de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions et les effets sur les parcours, l'observation participante a été privilégiée sur deux juridictions différentes (TPE, chambre du conseil, parquet) et deux UEMO de deux STEMOS travaillant avec ces juridictions.

De novembre 2023 à juin 2024, un premier terrain a pu être ouvert. Entre septembre et décembre 2024, un deuxième terrain sera ciblé.

Entretiens avec les différents acteurs du parcours (cadres territoriaux, juge des enfants, éducateurs, assesseurs).

Entretiens approfondis avec des jeunes plutôt âgés de 16 à 21 ans et si possible avec des personnes jouant un rôle important dans leurs parcours (démarche compréhensive basée sur un corpus réduit). L'idée étant de ne pas s'attacher qu'à la scène judiciaire et de considérer les autres scènes du parcours de ces jeunes.

Si possible, la recherche s'attachera également à une mise en perspective de ces parcours dans le cadre d'une analyse sociodémographique sur la base du logiciel Cassiopée ou du Casier judiciaire national. La pertinence de la source en rapport à l'objet restant encore à explorer.

Calendrier prévisionnel

Préparation de l'entrée sur les terrains :

Avril 2023 – septembre 2023 (élaboration de stratégies d'observation, de guide d'entretien)

TERRAIN : novembre 2023 – décembre 2025

Terrain 1 : de novembre 2023 à décembre 2024

Observations de 13 audiences (quatre en TPE, neuf en chambre du conseil), une commission d'application des peines en EPM

Entretiens avec cinq éducateurs de STEMO, un juge des enfants

Terrain 2 : de janvier 2025 à décembre 2025

Rédaction du rapport : 2026

Comportements de *caregiving* des éducateurs et formation de l'alliance éducative

Maël VIRAT

ENPJJ

2024 - 2026

Présentation du projet

L'alliance entre l'adolescent et le professionnel qui l'accompagne est l'un des meilleurs prédicteurs de réussite de l'accompagnement social et éducatif (Byrd, Patterson, & Turchik, 2010 ; Moses, 2000 ; Zack, Castonguay, Boswell, McAleavy, Adelman, Kraus, & Pate, 2015 ; Zegers, Schuengel, van IJzendoorn, & Janssens, 2006). Dans le cadre d'un accompagnement éducatif, l'alliance éducative aide les jeunes à se sentir plus en sécurité sur le plan affectif (Ayotte, Lanctôt, & Tourigny, 2017).

Il est intéressant de se demander comment se forme cette alliance. Certains comportements de soutien de nature à favoriser l'alliance ont déjà été décrits, en lien avec la théorie de l'attachement : ils peuvent être appelés des *caregiving behaviors*. On retrouve plusieurs typologies de ces *caregiving behaviors*. Suite à des travaux qualitatifs portant sur les comportements de *caregiving* rapportés par des jeunes majeurs anciennement accompagnés par des éducateurs, Virat et Dubreil (2020) ont souligné différentes catégories de comportements favorisant la construction d'un attachement sécurisé à l'éducateur : soutien instrumental, encouragement et valorisation, écoute et validation, disponibilité et accessibilité ou encore implication affective de la part des éducateurs.

Cette recherche vise à recenser les différents types de comportement de *caregiving* qui ont déjà été décrit puis à évaluer quels sont les comportements de *caregiving* des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse qui sont associés à la formation d'une alliance éducative.

En plus d'étudier le rôle des comportements de *caregiving* dans la formation de l'alliance, cette recherche vise aussi à évaluer la signification que les adolescents donnent à ces comportements, en évaluant s'ils sont interprétés comme le signe de l'implication affective de l'éducateur. Cette implication affective semble en effet un élément important dans le discours des jeunes (Henriksen et al., 2008 ; Manso et al., 2008 ; Sandu, 2019 ; Virat & Dubreil, 2020⁷).

Méthodologie

Étude 1: étude transversale par questionnaire à destination d'adolescents de 15-18 ans composé d'échelles de mesure portant sur les comportements de *caregiving* de l'éducateur sur l'alliance et sur le lien affectif adolescent-éducateur. Il sera proposé à des jeunes accompagnés par des professionnels de la PJJ (MO et EPE) de répondre à un questionnaire en ligne s'ils le souhaitent, sur la base du volontariat et après avoir précisé le caractère anonyme et confidentiel de la participation.

Tout d'abord, une lettre d'information sera remise aux potentiels participants. Le questionnaire électronique comprenant les différentes échelles de mesure sera accessible via un lien internet sécurisé remis aux participants, pouvant être ouvert sur un ordinateur, téléphone portable ou tablette. En s'appuyant sur les préconisations de la CNIL en termes d'accès aux sociétés de l'information, qui offre la possibilité aux enfants de plus de 15 ans de consentir eux-mêmes au traitement de leurs données et en considérant qu'il s'agit ici de recueillir des données anonymes, l'autorisation parentale n'est pas sollicitée pour les participants. En effet, le recueil des consentements parentaux en version papier (versus les consentements électroniques des mineurs sur la page de l'enquête en ligne) nuirait à l'anonymat de l'enquête.

Cette procédure a été validée lors de la soumission du même protocole au comité d'éthique de l'université de Lille (avis favorable 2020-443-S87).

Étude 2: étude qualitative par entretien auprès d'adolescents sur les comportements de *caregiving* identifiés lors de l'étude 1.

Calendrier prévisionnel

2024 : préparation du matériel et prise de contact avec les terrains

2025 : diffusion de l'enquête par questionnaire (étude 1)

2026 : réalisation de l'étude 2 et exploitation des résultats

⁷ Virat, M., & Dubreil, C. (2020). Building secure attachment bonds with at-risk, insecure late adolescents and emerging adults: Young people's perceptions of their care workers' caregiving behaviors. *Children and Youth Services Review*, 104749. <https://doi.org/10.1016/j.chlyouth.2020.104749>

La justice restaurative/réparatrice dans ses approches plurielles en France et au Québec

Jessica FILIPPI
Catherine ROSSI

ENPJJ et Université Laval
Avec le soutien de : Equijustice ;
Centre de recherches
interdisciplinaires sur les violences
intimes, familiales et structurelles ;
CPCFQ.

2024 - 2026

Présentation du projet

Ce projet s'inscrit notamment dans l'appel à projets de la Commission permanente de coopération franco-qubécoise (2024-2026)

L'avènement du Code de justice pénale des mineurs en France et de la loi sur le système de justice pénale des adolescents au Québec semblent avoir pour répercussions des bouleversements d'une part dans l'administration de la justice pénale des mineurs et d'autre part dans les pratiques des professionnels de la jeunesse.

En France, la justice pénale des mineurs, marquée de plus en plus par des logiques gestionnaires et de contrôle, connaît des transformations dans les décisions rendues par les professionnels du droit, l'accompagnement et le traitement des jeunes suivis par les services de la jeunesse (Sallée, 2023, Filippi, 2021).

Parallèlement à ce mouvement, la multiplication des dispositifs juridiques en France sur la justice restaurative « légitime » la mise en œuvre concrète de ces dispositifs par les professionnels de la jeunesse. Le tout amène à un « nouveau souffle » (SERC 2020), « un supplément d'âme » (Griveaud, 2020), au sein des pratiques et du travail social de ces mêmes professionnels. Dernièrement encore, le 18 juillet 2023, le ministère de la Justice français s'est engagé dans le développement de programmes de justice restaurative.

Si les rapports de l'IFJR tendent à marquer le développement croissant de la justice restaurative (10-1 CPP, L 13-4 CJPM), les rapports de Citoyens et justice affirment la faible mobilisation de telles approches (L 13-4, L 112-10 et s. CJPM) sur les territoires, voire constate également la baisse de ces activités. Le dernier rapport rendu par le SERC (2022) confirme cette tendance.

Au Québec, la situation est toute autre. Les pratiques de justice réparatrice, enchaînées au sein des dispositifs légaux, peuvent être considérées comme étant les plus utilisées, en nombre, en matière de justice pénale pour les adolescents, du moins si on les compare aux mesures strictement judiciaires. La Loi sur les jeunes contrevenants, entrée en vigueur en 1984, puis la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents, en 2003, ont pourtant donné lieu à des inflexions dénoncées à l'époque comme plus punitives et managériales comparativement au droit canadien en vigueur précédemment (Dufresne, 2012), suivant alors la tendance au durcissement du punitif, tout comme ce que l'on retrouvait en France. Mais en pratique, ces mêmes lois ont permis l'établissement d'un programme de sanctions extrajudiciaires. Le Québec, disposant alors d'un fort réseau de promotion de la justice réparatrice, a pu voir la création d'ententes uniques entre les institutions et le réseau des Équijustice ainsi que l'Association des organismes de justice alternative du Québec, mettant les mesures de justice

réparatrice et notamment la médiation au centre des pratiques (Rossi, 2015a, 2015b). Entre 2003 et 2010, jusqu'à 75% des adolescents arrêtés auront pu être référés à au moins une mesure de rechange, donc de justice réparatrice (Lafortune et coll., 2015). Aujourd'hui, cela signifie de 3000 à 5000 jeunes référés à une mesure réparatrice par année (Équijustice, 2023), dans une province qui ne compte pourtant qu'un huitième de la population française. Néanmoins, si la situation est bien plus avantageuse pour la justice réparatrice au Québec, elle n'est pas pour autant plus claire, plus populaire ou plus accessible au grand public. Le système de sanctions extra-judiciaires est peu connu du grand public. Et les programmes de justice réparatrice proposées aux adolescents ne s'arrêtent pas à celui-ci. Chaque année, de nombreuses mesures de renvoi sont réalisées (directement entre le policier et un organisme de justice réparatrice) et ne sont ni connues, ni mesurées. Chaque semaine, plusieurs juges proposent, alors que le jeune est judiciarisé et a subi son procès, de suspendre les audiences sur la peine en tentant une rencontre réparatrice avec la ou les victimes (Rossi et Charbonneau, 2018a et 2018b). Ces pratiques ne sont pas publiées, pas officialisées et pas mesurées. Les victimes ou le grand public n'ont pas réellement accès à ces informations en amont ; et étant donné le peu de cadre légal octroyé à ces pratiques, tous les citoyens du Québec ne jouissent pas d'une même situation sociolégale, étant donnée la diversité interrégionale à cet égard.

En France et au Québec, un état des lieux des mesures restauratives/réparatrices en matière de droit pénal des mineurs s'impose. Alors que la volonté politique s'inscrit dans un souhait de développer la justice restaurative/réparatrice dans ces deux pays/province, comment celle-ci s'incarne dans l'appareil judiciaire et le langage des administrations, de la protection et de l'aide à la jeunesse, de la justice pénale des mineurs ainsi que des services qui implémentent ces dispositifs ? Comment dialoguent la justice restaurative/réparatrice et le droit dans les différents espaces d'une administration marquée par ces logiques contradictoires (Filippi, 2023) ?

Ce projet fait également suite à une démarche de même nature initiée en 2015, qui avait été financée, et qui a permis des résultats excellents en ce domaine mais uniquement en justice pour adultes. Le Québec et la France jouissent d'une longue tradition d'échanges et de collaboration en justice réparatrice à cet égard (projet 65-509, financé dans le cadre de la 65^{ème} session de la commission permanente de coopération France Québec : « Regards croisés sur les approches et l'opérationnalité des dialogues entre auteurs et victimes »).

Méthodologie

Etat des lieux et analyse des législations France /Québec sur la justice des mineurs et la justice restaurative

Etat des lieux et analyse du développement de la justice restaurative en France et au Québec (lecture de rapports, statistiques IFJR, Citoyens et justice, Ministère de la justice France, Équijustice)

Calendrier prévisionnel

Septembre 2023-Juillet 2024 : 5 réunions à distance

- Inventaire et partage des documents écrits et vidéo
- Identification des contextes juridiques et pratiques Québec-France
- Mars-avril 2024 : autoformation sur les SJPM France et Québec ENPJJ/Laval

Avril 2024 : Formation des formateurs JR/médiation pénale SRD et Equijustice 3.5 jours

Novembre 2024 : Comité de suivi à Paris

Décembre 2024 : Analyse dans une perspective comparative du système de justice pénale France Québec et de la place des approches de justice restaurative.

Fin 2025 : Rapport de l'approche comparative Système de justice pénale des mineurs France Québec et approches plurielles de la justice restaurative

Représentations et pratiques des éducateurs de la PJJ vis-à-vis de la question des relations entre les jeunes et la police

Thomas LEONARD

ENPJJ

2024 - 2025

Présentation du projet

Le constat de relations conflictuelles entre la police et les jeunes est pour le moins ancien puisque l'on trouve des travaux de recherche, essentiellement nord-américains mais également français, qui abordent cette question dès les années 1960 (Susini, 1966). Dès cette époque, il apparaît bien établi que ces relations conflictuelles ne concernent pas uniformément les jeunes, mais davantage ceux d'entre eux qui sont placés dans une position socialement dominée, ceux issus des classes populaires et les immigrés exprimant davantage de méfiance voire d'hostilité à l'égard de la police. Le constat de tensions voire d'hostilité entre les policiers et certaines fractions des jeunes les plus défavorisés sur différents aspects a été renouvelé dans l'essentiel des travaux qui se sont penchés sur le sujet (Ocqueteau, 2007 ; Marlière, 2011 ; Roché, 2023). Ces recherches ont souligné que les jeunes issus des quartiers populaires se considèrent discriminés par les services de police et de gendarmerie participant contre leur gré à un « processus de réification réciproque » (Boucher, 2011), ce sentiment d'être discriminé étant particulièrement fort chez les jeunes relevant de minorités ethno-raciales (Ezembé, 2013 ; Roux, 2017).

Les jeunes issus de ces quartiers étant sur-représentés parmi les publics accompagnés par les services de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), la connaissance de cette problématique apparaît incontournable pour les éducateurs de cette institution. On pourrait alors penser que cette question des relations entre jeunes et police occupe une place centrale dans leur formation et dans leurs accompagnements, le sentiment d'injustice vis-à-vis des institutions et de la police en particulier constituant des éléments extrêmement structurants de leur expérience. Sans être le seul acteur à être perçu comme discriminant à leur égard, la police apparaît en effet aux yeux de ces jeunes comme l'incarnation de ces injustices et discriminations subies (Talpin et al., 2021). Le travail sur cette problématique avec les jeunes auteurs de délits pourrait alors apparaître comme centrale pour les professionnels de la PJJ. Un certain nombre d'éléments semblent pourtant montrer que la question des relations avec la police et ainsi que l'expérience des discriminations constituent des questions peu prises en considération.

Les questions des relations avec la police comme celles des discriminations, *a fortiori* celles qui croisent les deux aspects, semblent apparaître à bien des égards comme des « sujets sensibles » pour les travailleurs sociaux. Cette notion fait l'objet de sens divers dans les travaux des chercheurs (Garric et al., 2023). Dans le sens entendu ici, il fait référence à des sujets faisant l'objet de débats particulièrement âpres dans la société, ceux-ci ayant pour caractéristique d'exiger une particulière prudence dans leur appréhension au risque de susciter l'indignation des uns ou des autres en fonction de leur propre positionnement sur le sujet (Castonguet-Payant, Geoffroy, 2020 : 12-13). En d'autres termes, le « sujet sensible » se caractérise par le fait qu'il soit clivant au sein de la société, que son évocation est perçue comme pouvant engendrer le conflit, ce qui a pour conséquence de susciter fréquemment son évitement. L'un des objectifs de cette recherche consistera alors à comprendre s'il s'agit bien pour les professionnels de « sujets sensibles » et, le cas échéant, d'en identifier les conséquences sur leurs accompagnements.

Un certain nombre de constats réalisés dans différents travaux de recherche atteste en tout cas que la question des discriminations constitue un sujet pouvant correspondre à cette définition. Une récente recherche collective montre notamment que, parmi les stratégies de résistance employées par les habitants racisés des quartiers populaires vis-à-vis des discriminations figure les tentatives d'invisibilisation de leurs stigmates (Talpin et al., 2021), ce qui peut notamment se concrétiser par des pratiques visant à éviter les prises de positions qu'ils estiment pouvant engendrer à leur égard des accusations de victimisation (Laplanche-Servigne, 2014). Sur le sujet, il n'existe pas de travaux qui portent spécifiquement sur les professionnels de la PJJ, mais d'autres recherches portant sur les travailleurs sociaux indiquent que ces derniers adoptent généralement une conception essentiellement psychologisante du racisme, lequel « est principalement envisagé du point de vue de l'hostilité qu'il renfermerait à l'encontre des minorités discriminées ». Suivant ces travaux, la forte dimension accusatoire de cette conception empêche de penser les mécanismes ordinaires de production de ces inégalités et place la focale sur les actes les plus explicitement discriminatoires reposant sur une idéologie raciste plus ou moins explicitement affirmée, occultant de ce fait les logiques sociales à l'œuvre dans la production de discriminations (Eberhard, Guelamine, 2011).

Les hypothèses sont présentées ci-dessous :

H1A : La question des relations jeunes-police fait l'objet d'un évitement car perçue comme « sujet sensible »

H1B : La question des discriminations est tout particulièrement perçue comme « sujet sensible »

H2 : L'évitement de la question des relations jeunes-police renforce la défiance des jeunes par rapport aux institutions

H3A : La nature et le degré de défiance vis-à-vis de la police expliquent en partie les pratiques délictuelles

H3B : La nature et le degré de défiance vis-à-vis de la police expliquent le rapport à la loi

H3C : La nature et le degré de défiance vis-à-vis de la police expliquent certaines pratiques délictuelles mais ne jouent pas sur d'autres

H3D : La manière dont est prise en considération la question des relations jeunes-police pèse sur ce rapport de défiance

Méthodologie

Il est prévu que la récolte des données porte sur 2 ou 3 structures différentes, des entretiens semi-directifs devant être réalisés avec 6 à 12 professionnels pour chacune de ces structures. L'objectif est, d'une part, de rechercher une diversité des structures existantes, d'autre part de ne pas être dépendant d'un seul professionnel sur un terrain donné. Suivant ce choix méthodologique, il s'agit de montrer la diversité des configurations existantes tout en s'appuyant sur suffisamment de discours sur chacune de ces configurations afin de comprendre au mieux à la fois la diversité des approches qui peuvent exister au sein d'une même structure ainsi que la manière dont les différents professionnels peuvent interagir entre eux. Au total, entre 15 et 25 entretiens semi-directifs seront réalisés avec des éducateurs ou des responsables d'unités éducatives.

L'objectif de ces entretiens est d'interroger les professionnels sur la manière dont ils appréhendent la question des rapports que les jeunes entretiennent par rapport aux services de police et de gendarmerie et sur la manière dont ils prennent en considération cet aspect au cours des accompagnements. Il s'agira de comprendre comment ils se représentent la nature de ces relations ainsi que de recueillir leurs expériences concrètes relatives à ces questions, qu'il s'agisse d'observations de visu d'interactions entre jeunes et police, ou d'échanges qu'ils ont pu avoir avec les jeunes à ce propos.

Calendrier prévisionnel

Cette recherche s'étalera sur une période de 15 mois, débutant au mois de mars 2024 pour se terminer au mois de juin 2025. Le calendrier peut être découpé ainsi :

Mars-juillet 2024 : Sélection des terrains, sollicitation des autorisations et prise de contact avec les enquêtés

Septembre 2024-février 2025 : Recueil des données par entretiens semi-directifs

Mars-juin 2025 : Analyse des données et réalisation du rapport de recherche

La « fabrication » des éducateurs de la PJJ : une socialisation professionnelle par la formation statutaire à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse

Thibault DELFAVERO

ENPJJ

2024 - 2027

Présentation du projet

Inscrit dans le périmètre de l'Observatoire de la formation, ce projet de recherche vise à décrire, comprendre et analyser la socialisation professionnelle des éducateurs par la

formation statutaire dispensée à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ). Etape singulière participant de l'initiation à une culture professionnelle (Becker & al., 1961), la formation désigne un moment pensé de sorte à permettre la conversion des agents par l'acquisition de compétences et de connaissances leur conférant « *licence et mandat* » (Hughes, 1996). Dans quelles conditions s'opère cette socialisation professionnelle par la formation s'agissant des éducateurs de la PJJ ? Comment est-elle vécue, éprouvée ? Finalement, dans quelle mesure imprime-t-elle l'identité de l'éducateur et, *in fine*, les représentations, les pratiques, le rapport au monde professionnel de la PJJ et à ses usagers ? Pour répondre à ces questions, une approche qualitative au plus près des parcours de formation des éducateurs stagiaires est envisagée. Empruntant aux démarches ethnographiques, l'enquête privilégiera le recours aux méthodes intensives par l'immersion prolongée au sein d'une promotion d'éducateurs (2025-2026) ; depuis l'entrée en formation initiale jusqu'à la titularisation (18 mois). En partageant les temps d'apprentissage (au site central, en pôle territorial, en stage) comme les moments plus informels, il s'agira d'apprécier le sens et les effets de l'expérience collective et individuelle de la formation statutaire sur la fabrication d'un corps en particulier de professionnels de la PJJ. En définitive, cette recherche représente plus largement une contribution à la sociologie de la socialisation.

Méthodologie

Trois indicateurs classiquement mobilisés et articulés pour comprendre la socialisation professionnelle seront examinés (Dubar, 2015) : *l'institution socialisante* (l'ENPJJ en tant que structure sociale assurant la professionnalisation des agents), *les individus socialisés* (les stagiaires éducateurs en tant qu'acteurs déjà construits socialement) et *le moment socialisateur* (le parcours de formation professionnelle à l'école en tant que processus situé qui forme voire « transforme » les individus socialisés). Pour ce faire, le protocole d'enquête d'ambition immersive – fondé sur les principes de la recherche empirique et reposant sur une posture inductive (Glaser & Strauss, 2010) – s'inscrira dans une perspective cumulative combinant trois méthodes d'investigation :

- 1- En propédeutique des approches qualitatives, le questionnaire sociodémographique déployé annuellement par l'observatoire de la formation visant à profiler les professionnels à l'entrée en formation à l'ENPJJ permettra de rassembler un premier corpus de données sur la promotion d'éducateurs stagiaires étudiée. Cette enquête servira un objectif de caractérisation de la population cible à partir de laquelle il s'agira d'échantillonner selon les besoins de la recherche.
- 2- L'observation (« à découvert » [Arborio, 2007]) de la formation statutaire des éducateurs de la PJJ permettra de rendre compte de la socialisation professionnelle « en train de se faire » et des façons dont les stagiaires vivent, éprouvent et appréhendent le parcours formation. La programmation des séquences d'observation se déclinera en deux volets. Le premier s'attachera à examiner les apprentissages scolaires en situation dans le cadre des formations dispensées au site central ainsi qu'en

pôle territorial de formation. Parce qu'ils sont collectifs (tous les stagiaires sont concernés) et qu'il s'agit du lieu de travail de l'enquêteur, l'observation de l'ensemble des temps de formation en site central (pour chaque rassemblement) est envisagée. En revanche, compte tenu de l'éloignement géographique et de la pluralité des sites de formation déconcentrés auxquels les stagiaires sont affectés, seuls trois PTF seront étudiés sur des temporalités d'enquête restreintes (1 semaine) ; ces PTF seront sélectionnés sur le principe de la variation des contextes. Parallèlement, le second volet examinera de façon située l'épreuve des stages intégrés aux parcours de formation. De la même manière que pour les séquences d'observation en PTF, il s'agira d'investir trois à quatre services et/ou établissements différents accueillant les stagiaires dans le cadre d'immersions courtes (une semaine) et ponctuelles (séquences réparties sur les deux temporalités de la formation consacrées à la mise en stage des élèves). En pratique, cette dimension résolument empirique de l'enquête proposera une alternance entre « observations flottantes » et « observations analytiques » (Pétonnet, 1982 ; Chapoulie, 2000).

- 3- Les entretiens de recherche constitueront la troisième méthode de recueil de données. Ils permettront d'accéder aux univers de sens et serviront à l'objectivation des effets de la formation sur la socialisation professionnelle des stagiaires éducateurs. Trois séries d'entretiens seront programmées et prendront la forme d'un suivi d'une cohorte (constituée à partir de l'enquête sociodémographique). La première série sera consécutive à l'entrée en formation et cherchera à interroger les enquêtés repérés par le biais de la méthode de l'entretien biographique (Demazière & Dubar, 1997). Il s'agira de retracer les trajectoires sociales des stagiaires de sorte à intégrer à l'analyse le caractère tramé et continu de la socialisation (Darmon, 2016) ; sans réduire donc cette « fabrication des éducateurs de la PJJ » aux seuls apprentissages scolaires et (pré)professionnels préparatoires mais en considérant ce processus comme étant aussi traversé par une diversité d'influences extérieures et antérieures à la formation. La deuxième et la troisième séries d'entretiens permettront le recueil de discours expérientiels à différents moments du parcours de formation. Combinés aux observations *in situ* et mis en perspective avec les récits biographiques, ces entretiens auront pour objectif de déceler les transformations et/ou les renforcements dispositionnels (Baszanger, 1981 ; Eymeri, 2001 ; Zolesio, 2012 ; Darmon, 2013) – ainsi que les résistances – induits par l'épreuve de la formation statutaire des éducateurs.

Calendrier prévisionnel

La recherche commencera en mars 2025 (début de l'enquête de terrain) et se terminera au dernier semestre de l'année 2027 (restitution des résultats). Le calendrier prévisionnel est organisé comme suit :

- **Été 2024 à mars 2025 (travaux préparatoires en cours)** : construction de l'objet, stabilisation de la stratégie d'enquête, préprogrammation des investigations et phase de gain du terrain.
- **Mars 2025 (rassemblement de rentrée des stagiaires de la FSE 25-26)** : passation des questionnaires sociodémographiques et analyses quantitatives pour l'observatoire de la formation, début de l'enquête de terrain.
- **Mars 2025 à août 2026 (phase de récolte des matériaux)** : immersion pendant les 18 mois de formation statutaire de la promotion 2025-2026 de stagiaires éducateurs, déploiement de la méthodologie d'enquête qualitative (observations en site central, PTF, stages et moments informels ; séquences d'entretiens à l'entrée en formation, après le premier stage et au moment de la titularisation) ; problématisation progressive au grès des données de terrain.
- **Eté 2025 à janvier 2027 (phase d'analyse des matériaux)** : productions des résultats par étape pour faire émerger des pistes orientant la recherche ; stabilisation de la problématisation sociologique.
- **Eté 2026 à fin d'année 2027 (phase de valorisation des résultats et d'écriture)** : communication(s) possibles dans les sociétés savantes et/ou civiles ; propositions d'articles dans des revues scientifiques et/ou professionnelles.

Les démissions de stagiaires en cours de formation à l'ENPJJ

Marie FROUIN

ENPJJ

2025 - 2026

Présentation du projet

L'inscription au concours de la PJJ s'inscrit dans un parcours professionnel choisi par les candidats. Les motivations à devenir éducateur ou directeur de service à la PJJ peuvent être multiples et varier selon les personnes mais ont pour objet commun l'engagement de chacun dans une transition professionnelle. En acceptant le bénéfice du concours, les lauréats s'inscrivent alors dans un processus de professionnalisation qui commence par une formation initiale de 18 mois.

C'est en partant de ce préalable que le projet s'intéressera aux démissions des stagiaires en cours de formation. Plus précisément, il s'agira de chercher à connaître les raisons pour lesquelles les stagiaires démissionnent entre leur entrée en formation initiale et leur titularisation (jusqu'à la commission administrative paritaire). Ce travail devrait permettre d'identifier plusieurs catégories de motifs aux démissions et tenter de déterminer des profils de stagiaires plus susceptibles de démissionner.

Méthodologie

Cette étude s'attachera à analyser les démissions des stagiaires en cours de formation initiale.

A partir des profils sociodémographiques réalisés par l'Observatoire de la formation (ENPJJ) pour les promotions d'éducateurs et de directeurs (FSE 2024-2025, 2025-2026 et FSD 33), un examen des profils sociodémographiques des démissionnaires sera produit (si cela est possible, il est envisagé d'établir les profils sur plusieurs promotions).

Un repérage des temporalités des démissions sera effectué à partir des dates de démissions et articulé aux moments-clés de la formation.

Par ailleurs, des entretiens semis-directifs seront menés auprès des démissionnaires (au moins ceux des promotions FSE 24-25 et 25-26 / FSD 32 et 33). A travers ces entretiens, il s'agira de connaître davantage les raisons qui les amènent à faire ce choix et à renoncer au bénéfice d'un concours de la fonction publique d'Etat, en l'occurrence celui de la PJJ.

Calendrier prévisionnel

Déroulement de l'étude : entre juillet 2025 et juin 2026 :

- Juillet-octobre 2025 : entrée dans l'étude (lectures, analyse des profils des démissionnaires, identification des personnes à contacter pour les entretiens) ;
- Novembre 2025-février 2026 : réalisation des entretiens et repérage des moments-clés de la formation ;
- Mars-juin 2026 : analyse des données et réalisation du rapport.

PARTIE IV – LES RECHERCHES FINALISÉES EN 2024

LES RECHERCHES PILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

Le parcours des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel – entre singularités et pluralités

Marie ROMERO

DPJJ / SEREV

2022 - 2023

Présentation de la recherche

Si la plupart des jeunes auteurs d'infractions à caractère sexuel font l'objet d'un suivi pénal par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), dans le cadre d'un accompagnement « standardisé », certains à la marge ont pu bénéficier d'une prise en charge innovante au sein d'un dispositif spécifique (groupe thérapeutique ou psychoéducatif, dispositif d'AEMO spécialisé violences sexuelles, dispositif de justice restaurative). Bien que minoritaires en France, ces dispositifs disruptifs constituent une modalité de régulation pénale inédite des infractions à caractère sexuel et présente un grand intérêt pour la recherche. Ce rapport présente le second volet d'une recherche sur les mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel (MAICS), conduite par la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) en partenariat avec la Fédération Française des Centres de Ressources et d'Informations sur les Auteurs de Violence Sexuelle (FFCRIA VS). Il complète et prolonge le premier volet, en s'intéressant plus particulièrement aux parcours judiciaires des MAICS qui ont été pris en charge au sein de dispositifs spécifiques (groupe éducatif ou thérapeutique, dispositif d'AEMO spécifique, justice restaurative). Il vise à interroger la manière dont ces parcours se construisent au fil d'un processus temporel non-linéaire, afin d'identifier les modalités de passage par ces dispositifs au cours du suivi pénal, les enjeux posés par les diverses logiques et cadres d'intervention : de quelle façon les parcours de ces jeunes sont-ils construits et organisés ? Comment les dispositifs ont-ils été mobilisés lors du suivi pénal par la PJJ ? Quelles ont été leurs implications et leurs effets sur les parcours ?

Méthodologie

L'enquête est une étude approfondie des archives institutionnelles de l'ensemble des MAICS ayant fait l'objet d'un suivi pénal et d'une prise en charge entre 2018 et 2022 au sein de cinq dispositifs (deux de groupe éducatif et thérapeutique, deux d'AEMO spécifiques violences sexuelles, et un de justice restaurative) dans quatre inter-régions de la PJJ en France métropolitaine (Sud, Sud-ouest, Sud-est et Centre-est). Le travail a consisté à dépouiller, lire, transcrire et analyser les dossiers institutionnels. Constitués de « récits », ces dossiers ne donnent pas accès directement à une « réalité » mais à la construction d'une « réalité institutionnelle » par les différents professionnels de justice (magistrats, avocats, éducateurs,

etc.). Au total, 71 parcours pénaux et institutionnels de MAICS ont été reconstitués à l'aide d'une grille méthodologique comportant une soixantaine de variables sociojuridiques (éléments sociodémographiques sur les jeunes, éléments procéduraux sur les faits commis, les décisions prononcées, les prises en charge au sein des dispositifs).

Principaux résultats et suites éventuelles

L'étude sociographique rend compte d'une variété de profils et situations dont certaines se différencient au regard d'autres études de population délinquante juvénile : hétérogénéité des milieux sociaux et des configurations familiales, bonne insertion des MAICS, assez proches du milieu scolaire (les trois quarts sont scolarisés ou en formation). De plus, un des traits marquant de cette population d'étude porte sur l'ampleur des antécédents de violences familiales dans l'enfance (un quart d'entre eux à de la violence sexuelle par un proche) ou d'exposition à la violence (y compris exposition précoce à la pornographie). Dans cette étude, les violences sexuelles concernent en majorité (53%) des mineurs (auteur et victime) qui se connaissent de l'intrafamilial (inceste), et soumis à la loi du silence (révélation tardive après des faits répétés dans la durée).

Un des résultats forts de l'étude porte sur les effets de la révélation en justice de la violence sexuelle et de la procédure pénale (complexité et lourdeur du traitement judiciaire) sur les parcours des MAICS. Le moment de la révélation en justice, produit une « onde de choc » pour le jeune et sa famille (incompréhension et colère des parents, stigmatisation sociale), et de nombreux désordres familiaux (éloignement ou rejet du mineur auteur et/ou du mineur victime, réaménagement des modalités de résidence des enfants concernés, rupture de liens de filiation et/ou de fratrie). De plus, l'étude montre qu'il existe des tensions et des difficultés multiples d'ajustement dans l'articulation au suivi pénal portant à la fois sur la précocité de l'orientation des MAICS vers les dispositifs (avant les auditions de police/gendarmerie, dès la première rencontre avec éducateur du tribunal dans l'urgence d'un déferrement ou d'une audience de culpabilité, etc.) ou à l'inverse après un prononcé tardif des premières mesures pénales (en fin de suivi, avant le procès, etc.). Plusieurs effets ont été identifiés dans l'articulation des dispositifs au suivi pénal : soutien, enchevêtement, hybridation, concurrence. Le dispositif du groupe constitue un outil intégré au suivi pénal, en soutien de la prise en charge, en particulier lorsqu'il est mobilisé au plus près de la révélation des faits. Des rationalités multiples sont à l'œuvre lorsque se combinent des logiques de différents ordres (logique protectionnelle, logique de sûreté pénale, psycho-éducative ou restaurative) à des rationalités procédurales (délai d'enquête, report d'audience, etc.) et administratives (échéance de la mesure, etc.). Le phénomène d'enchevêtement peut s'accentuer avec le CJPM lorsque les dispositifs sont sollicités au moment de l'audience de culpabilité (comme le dispositif d'AEMO spécifique). Le phénomène d'hybridation s'avère particulièrement complexe lorsque se conjugue les logiques temporelles et judiciaires différentes comme celle de la réparation et celle de la médiation restaurative (ou encore la médiation fratrie des AEMO spécifiques). A l'inverse, l'absence d'articulation du fait de frontières « étanches », générant une intervention en « concurrence », peut mettre à mal l'idée d'une cohérence éducative d'ensemble, respectueuse des droits et des besoins des mineurs.

Publications et communications

Rapport

Marie ROMERO (2024), Le parcours des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel – entre singularités et pluralités, Rapport de recherche remis à la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse. URL : <https://www.justice.gouv.fr/documentation/ressources/recherche-mineurs-auteurs-dinfraction-caractere-sexuel-deuxieme-volet>

Communications :

- Colloque Faculté de droit, Chaire Enfance Famille, Université catholique de Lille, « L'âge en droit », 19 janvier 2023 : « Les mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuels (MAICS) suivis à la PJJ : effets des seuils d'âge dans les réponses pénales et dispositifs spécifiques de prise en charge »
- Congrès de l'ACFAS à Montréal, « Les parcours juvéniles sous le prisme du pénal », 9 mai 2023 : « Parcours pénal et institutionnel de mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel suivis par la PJJ »
- Rencontre partenariale à Bordeaux (TJ, AGEP, Prado, ERIOS, STEMO, DirPJJ SO) « La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel », le 3 octobre 2023
- CRIP de l'Aveyron, journée de sensibilisation sur les violences sexuelles sur mineurs, 23 novembre 2023 : « Les MAICS suivis à la PJJ »
- « Rencontres franco-belges » sur la justice restaurative, DTPJJ Alpes-Vaucluse, Avignon 28 et 29 novembre 2023 : « Présentation d'une enquête sociologique sur les parcours des MAICS ayant bénéficié d'un processus restauratif »
- Intervention FFCRIAVS, commission des mineurs, 13 décembre 2023, présentation du volet 2 de la recherche sur le suivi des MAICS à la PJJ
- Présentation de la recherche à l'ENM Paris dans le cadre de la formation continue de changement de fonction (juge des enfants), avec la FFCRIAVS, le 24 janvier 2024.
- Journée nationale DAP, prise en charge des AIS, 19 mars 2024, auditorium du MJ, la recherche au service de l'amélioration de la prise en charge « présentation de la recherche mineurs AICS »
- Journée nationale de la FFCRIAVS « Les violences sexuelles. Les soins en question », 20 septembre 2024, Montpellier

Publications :

- Actes du colloque de l'université de Lille sur l'âge en droit des personnes : « Une enquête nationale sur les mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel suivis à la Protection judiciaire de la jeunesse (2019-2020) : incidence de l'âge dans les réponses pénales et les prises en charge au sein de dispositifs spécifiques » dans l'ouvrage « L'âge en droit de l'enfance, de la famille et des personnes »
- Numéro thématique de la revue *Jeunes et Société* (suite au colloque de l'ACFAS sur les parcours des jeunes et le processus pénal) : « Ce que nous disent les parcours socio-pénaux et institutionnels des MAICS suivis à la PJJ (et inversement) » (en cours d'évaluation)

L'école en prison : conditions d'enseignement et expériences scolaires des mineurs détenus

Hugo BRÉANT
Lorenn CONTINI

DPJJ / SEREV

2022 - 2024

Présentation de la recherche

Contexte de la recherche

Dans le cadre du renouvellement de la convention entre le ministère de la Justice et le ministère de l'Education nationale (EN), la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) a souhaité produire une enquête sur l'enseignement en milieu pénitentiaire, afin de disposer de données récentes pour alimenter la future convention. Pilotée par la DAP, cette étude comporte deux volets :

- Une recherche sur la formation à destination des détenus majeurs, réalisée par la section recherche du Bureau de la donnée (EX3) de la DAP, en partenariat avec des étudiants de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye.
- Une recherche sur la scolarisation des mineurs en détention, réalisée par le pôle recherche de la DPJJ.

Enjeux de la recherche sur les mineurs

La scolarisation des mineurs détenus est une préoccupation centrale pour le ministère de la Justice, d'autant que les derniers bilans annuels de l'enseignement en milieu pénitentiaire (réalisés par la DAP) montrent qu'il s'agit d'une population qui reste marquée par des vulnérabilités importantes en matière scolaire (illettrisme, décrochage précoce, faible taux de diplôme, etc.).

Cette recherche vise à produire un état des lieux sur l'enseignement et la formation dans les établissements pénitentiaires accueillant des mineurs (qu'il s'agisse des établissements pénitentiaires pour mineurs [EPM] comme des quartiers mineurs [QM]) et ainsi à identifier les améliorations qui peuvent y être apportées (par exemple sur les conditions d'enseignement ou les partenariats entre institutions).

Questions de recherche et hypothèses

La recherche s'intéresse à la scolarisation des mineurs en détention, en privilégiant deux approches. Il s'agit d'une part d'observer la place de l'EN et des enseignants en prison, et d'autre part, de mettre en regard les objectifs éducatifs et pédagogiques des professionnels et les expériences scolaires des mineurs.

Dans un premier temps, l'analyse porte sur l'organisation de la scolarité dans ces deux types d'établissement (EPM et QM) et son inscription dans le quotidien carcéral (nombre d'heures effectives, constitution des groupes de détenus, moyens matériels et humains mis à disposition, partenariats mis en place, etc.). Les relations entre les différentes institutions (EN, PJJ et AP) et les collaborations entre les différents corps de métiers (enseignants, éducateurs et

surveillants) qui encadrent et participent aux activités éducatives auprès des mineurs sont particulièrement étudiées.

Les différentes missions de l'EN sont mises en œuvre auprès de profils spécifiques (mineurs décrocheurs, mineurs scolarisés, mineures, mineurs non accompagnés, mineurs en situation de handicap...). Le regard est donc porté sur les évolutions des pratiques des enseignants (disciplines enseignées, contenu des enseignements, approches pédagogiques, etc.), notamment dans l'objectif de préparer la réinsertion de ces différents mineurs, par la reprise de la scolarité ou d'une formation à la sortie.

Dans le préambule de la convention, l'EN se fixe pour objectif de mettre en avant « le droit pour chacun à une éducation permettant de développer sa personnalité, restaurer l'estime de soi, éléver son niveau de formation initiale et continue, s'insérer dans la vie sociale et professionnelle et exercer sa citoyenneté ». L'analyse porte enfin sur la réception de ces enseignements et sur les manières dont les mineurs se saisissent de leurs expériences scolaires en détention, en fonction notamment de la durée souvent courte de leur détention et de leur parcours scolaire antérieur, généralement marqué par des ruptures scolaires.

Ces différents points sont étudiés à la lumière des évolutions de la population carcérale des mineurs (en termes d'âge, de genre, d'origine migratoire ou de statut pénal) et des changements induits par l'entrée en vigueur du code de la justice pénale des mineurs (CJPM).

Méthodologie

Cette recherche s'appuie sur des enquêtes de terrain menées dans quatre établissements (deux EPM et deux QM), qui ont permis de réaliser :

- Des entretiens individuels ou collectifs avec 32 mineurs incarcérés ;
- Des entretiens individuels ou collectifs avec 42 professionnels (EN, AP, PJJ et Unité sanitaire) ;
- Des observations conduites lors de séances de cours.

Cette étude mobilise par ailleurs des données collectées dans le cadre de la recherche sur les effets psycho-sociaux de l'enfermement, réalisée par Alice SIMON.

Principaux résultats et suites éventuelles

Les logiques carcérales et scolaires apparaissent de prime abord diamétralement opposées. Cette recherche interroge les manières dont l'Éducation nationale s'inscrit malgré tout dans le quotidien pénitentiaire, comment l'offre scolaire se décline et surtout quelles expériences les jeunes détenus et les enseignants ont de cette scolarité entre les murs.

- L'offre proposée aux mineurs détenus dépend du type d'établissement (QM ou EPM) : les moyens matériels, la disponibilité des locaux mais surtout la taille des équipes pédagogiques mobilisées sont plus importants en EPM qu'en QM. Pour autant, **les expériences scolaires contrastées des mineurs s'expliquent aussi par des situations locales très diversifiées**. L'architecture du bâtiment, le projet d'établissement de chaque direction, l'organisation effective des équipes ou encore le contexte social et territorial dans lequel s'ancre l'établissement impactent fortement les conditions de scolarisation.
- **Le vécu de la scolarité en détention dépend également des parcours scolaires antérieurs des jeunes.** Il existe donc un panel très large d'expériences collectives et individuelles :

beaucoup de jeunes fréquentent « le scolaire » sans objectif à long terme, certains préparent une formation professionnelle ou envisagent de passer un diplôme « chez les majeurs », quand d'autres restent de fait déscolarisés en prison.

- Les équipes pédagogiques rencontrées tentent, avec les moyens matériels et humains limités qui sont les leurs, de réconcilier les jeunes avec l'institution scolaire, de les raccrocher aux situations d'apprentissages et de leur redonner de la confiance en soi. En somme, elles participent à leur niveau à une logique plus générale qui consiste à encourager la désistance des mineurs détenus et à favoriser leur réinsertion. **Ce travail pédagogique reste toutefois particulièrement limité dans le temps et très dépendant des contraintes imposées par le cadre pénitentiaire.**
- S'il se joue bien des choses importantes en cours, **ces transformations à l'œuvre semblent peu sortir de la classe et plus largement de la prison**. Ainsi, les logiques carcérales contraignantes, les mauvaises conditions de détention, les durées d'incarcération souvent courtes et/ou peu prévisibles, les temps éducatifs restreints ou encore les équipes réduites limitent les efforts des différents professionnels mobilisés en détention. Dans ce cadre, il apparaît encore difficile d'œuvrer à la construction d'un projet éducatif global en prison et à une préparation de la réinsertion des mineurs hors de celle-ci.

Au regard de la difficulté à suivre les mineurs ayant connu une période d'incarcération sur le temps long, il est difficile d'identifier les effets à long terme de l'enseignement en détention, comme il est compliqué d'évaluer les effets de la détention sur la trajectoire des mineurs. Les recherches sur le sujet tendent néanmoins à en souligner les effets délétères, ce qui invite à relativiser sa capacité à remplir l'objectif d'insertion qu'elle porte. Si certains professionnels interrogés mettent en avant quelques belles réussites d'insertion, assez rares pour être soulignées, la plupart déplore le fait de voir des mineurs revenir en détention. Parfois considérée comme une « limite du travail éducatif », la poursuite des activités délinquantes se comprend surtout par le retour de ces jeunes dans un contexte socio-économique qui reste défavorable. Les différents constats élaborés invitent à réfléchir à des axes d'amélioration pour proposer des enseignements et des formations au plus proche des besoins des mineurs détenus. Dans la mesure où l'incarcération constitue une rupture supplémentaire dans des parcours déjà heurtés, il apparaît indispensable de concentrer également les efforts sur la prévention des ruptures antérieures, principalement liées aux conditions matérielles d'existence des jeunes.

Publications et communications

Rapport et synthèse : [Recherche sur la scolarisation des mineurs détenus | Ministère de la justice](#)

Les « situations frontières » de l'enfance « irrégulière » saisies par la question des « doubles suivis »

Mathias MILLET,
Guillaume TEILLET,
et. al.

Université de
Tours - CITERES

DPJJ – 40 000 €
(AAP 2021)

2021 - 2024

Equipe de recherche

- Nadia BEDDIAR, professeure des universités catholiques de droit public, Université catholique de Lille ;
- Ilona CLER, étudiante en master de sociologie, ENS de Lyon ;
- Léa CROIZET, doctorante en sociologie, Université de Poitiers, Gresco ;
- Mathias MILLET, professeur des universités en sociologie, Université de Poitiers, Gresco ;
- Laura Ménigot, doctorante en sociologie, Université de Poitiers, Gresco (UR 15075)
- Guillaume TEILLET, maître de conférences en sociologie, Université de Poitiers, Gresco ;
- Manon VEAUDOR, postdoctorante en sociologie, Université de Poitiers, Gresco, chercheuse associée au Cesdip.

Présentation de la recherche

Au départ, cette recherche porte sur la genèse, les modalités et les effets des prises en charge conjointement réalisées par l'Aide à sociale à l'enfance (ASE) et la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Au fur et à mesure de la recherche, les recouplements analysés se sont étendus et concernent également les institutions du handicap et l'Éducation nationale via les dispositifs-relais. Il s'agit de développer une sociologie de l'enfance dite « irrégulière » à partir des cas de doubles ou de multiples suivis institutionnels : des jeunes poursuivis pénalement et par ailleurs faisant l'objet d'un suivi en protection de l'enfance, en situation de rupture scolaire, mineurs étrangers non accompagnés et/ou reconnus comme étant en situation de handicap.

L'enquête collective cherche à documenter les ressorts institutionnels de ces situations atypiques et les pratiques professionnelles qui définissent et orientent ces situations dites de « double suivi » ou de « suivi multiple ». Elle vise également la compréhension des effets de ces positionnements institutionnels particuliers sur les jeunes et sur leurs trajectoires. Situés au carrefour de plusieurs institutions, ces cas seront analysés comme des « situations frontières », révélatrices de logiques de différenciation des enfances.

Méthodologie

L'équipe de recherche pluridisciplinaire (sociologie, science politique et droit) permet la mise en œuvre d'un dispositif méthodologique qui se décline sur une pluralité (géographique et institutionnelle) de terrains d'investigation.

Un premier volet de l'enquête repose sur l'analyse de corpus d'archives composés en particulier de textes réglementaires.

Un deuxième volet consiste en la réalisation d'une campagne d'entretiens auprès des juges des enfants et de représentants des institutions concernées dans les différentes configurations

investigues, dans l'objectif de saisir les logiques qui instruisent leurs décisions en matière de suivi des jeunes et les contraintes qui pèsent sur l'offre de prise en charge.

Un troisième volet de l'enquête vise la constitution d'une collection de cas ethnographiques afin de saisir, autour de quelques jeunes, la manière dont un ancrage institutionnel multiple façonne des conditions de socialisation et des parcours spécifiques. Les matériaux des enquêtes respectives de chacun des chercheurs et chercheuses du groupe sont ainsi revisités à l'aune de la problématique des suivis institutionnels multiples.

Principaux résultats et suites de la recherche

Les résultats de cette recherche renseignent en premier lieu sur les ressorts sociohistoriques de ces situations qui, bien qu'atypiques parce qu'à la croisée de plusieurs institutions, n'en sont pas moins banales et plus fréquentes qu'il n'y paraît de prime abord. L'analyse sociohistorique des frontières de l'«enfance irrégulière» montre qu'elles ont connu un triple mouvement : de dissociation au cœur même de l'action judiciaire distinguant ainsi de plus en plus nettement deux espaces de prise en charge, chacun avec ses logiques propres et leur lot de discordances; d'élargissement en conquérant de nouveaux territoires (au premier rang desquels, l'école) et en absorbant de nouveaux publics, tels les MNA; de porosité accrue avec d'autres politiques publiques de la jeunesse (les politiques scolaires, d'insertion, de la ville, etc.) au moyen de formats d'intervention plus légers et hybrides. Ces transformations des modes d'intervention judiciaires fournissent un terreau favorable à la formulation à bas bruit des problèmes publics de prise en charge de l'«enfance irrégulière» à partir du début des années 2000, dont celui, dominant, des enfants en situation de handicap suivi en protection de l'enfance.

La genèse des difficultés juvéniles renvoie ensuite à un processus de différenciation primaire, qui tient autant aux cadres matériels et symboliques de leur socialisation qu'à de premiers marquages institutionnels, entre judiciarisation et médicalisation des difficultés familiales et enfantines. Le cumul de ces difficultés débouche sur la production d'«anormalités d'institution», qu'il s'agisse d'anormalités familiales donnant lieu à des signalements (parfois portés par les parents eux-mêmes) puis à des mesures en assistance éducative, et/ou d'anormalités scolaires. Une dernière séquence de différenciation primaire se joue pour la plupart des jeunes rencontrés sur les lieux de placement civil fréquentés en amont des suivis pénaux, à l'occasion d'un quotidien émaillé de heurts. Ainsi, le moment où les placements civils prennent fin et où le devenir des jeunes enquêtés se conjugue désormais au pénal fait souvent suite à toute une série de préassignations à la délinquance.

Leurs parcours témoignent une fois les poursuites engagées d'une différenciation du traitement pénal de leurs situations avec des modalités de couplage entre des registres d'intervention hybrides. Il s'agit d'abord d'examiner les régularités et principes de variations observés dans les configurations institutionnelles locales (pénurie des moyens en protection de l'enfance, «effets d'offre» en matière pénale et processus d'institutionnalisation inégalement aboutis de procédures dérogatoires pour les MNA). Les situations auxquelles l'équipe de recherche s'est intéressée apparaissent rapidement comme étant «hors cadre» et problématiques pour l'institution, au moment de la rencontre avec ces premières mesures pénales. Les premières séquences de prise en charge vont pour une partie des jeunes être l'occasion d'une actualisation de la question du handicap et de l'actualisation (ou réactualisation) d'une grille de lecture de leurs difficultés empruntant aux registres médical et psychologique. La plupart gravissent assez rapidement les échelons de la carrière pénale et, ce

faisant, le recours à l'enfermement se présente aux professionnels comme solution institutionnelle aux problèmes posés. Toute une partie du travail judiciaire est alors tournée vers des agents d'autres institutions, tant pour la connaissance d'un cas que pour envisager le paysage des possibles. Les situations analysées contraignent bien souvent les personnels judiciaires, à tous les maillons de la chaîne pénale, à composer avec des écarts manifestes aux attentes de l'institution et tantôt à « bricoler » ou innover pour trouver des solutions inédites aux problèmes de prise en charge, tantôt à faire des usages dérogatoires des procédures ou outils habituels.

Un dernier pan de l'analyse envisage comment de possibles affiliations sociales et institutionnelles nouvelles se rejouent au seuil de la majorité et orientent les premières positions sociales juvéniles. La frontière entre minorité et majorité structure la distribution des affiliations possibles dans chacune des institutions en jeu, qu'il s'agisse de la justice pénale, de la justice civile ou du handicap. Le passage à la majorité, dans les situations au cœur de l'étude, est un moment crucial des parcours où se renouvellent les possibilités d'assignation à telle ou telle catégorie de jeune (adulte handicapé, majeur à protéger, étranger régularisé, etc.). Ces assignations nouvelles façonnent les cadres sociaux des premiers temps d'une vie adulte et la construction des premières positions sociales juvéniles, non sans résistance ou questionnement de la part des jeunes concernés.

La recherche se poursuit dans le cadre d'une recherche financée par l'ANR jusqu'en 2027. Cet horizon plus lointain nous permettra de traiter plus systématiquement le matériau collecté auprès des juges et de poursuivre les investigations dans cette direction. Les recouplements envisagés se décentreront également de la question pénale pour envisager plus frontalement les frontières entre école, médico-social et protection de l'enfance.

Publications et communications

Rapport : publication fin 2024

Communication : « D'une étiquette à l'autre. Des jeunes populaires entre pénal et handicap », journée d'études Jeunes vulnérables : déviance et parcours de vie, le 23 mai 2024, Roubaix.

Publication (à venir) : « D'une étiquette à l'autre. Des jeunes populaires entre pénal et handicap », revue *Jeunes et sociétés* (en cours d'acceptation).

LES RECHERCHES COPILOTÉES PAR L'ADMINISTRATION CENTRALE

De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne, la justice des mineurs face aux usages numériques

Emilie POTIN, et al.

LiRIS, Université Rennes 2.

IERDJ – 27 610 €
DPJJ – 17 500 €
GIS M@rsouin – 12 890 €

2021-2024

Equipe de recherche

- Emilie POTIN, maîtresse de conférences en sociologie, LiRIS, Université Rennes 2 ;
- Gaël HENAFF, maître de conférences en droit privé, LiRIS, Université Rennes 2 ;
- Aurélie SEZNEC, ingénierie de recherche en sociologie, LiRIS, Université Rennes 2 ;
- Laura MEIGNEN, LiRIS, Université Rennes 2 ;
- Léo FARCY-CALLON, docteur en sociologie, LiRIS, Université Rennes 2 ;
- Sophie TREMBLAY HEBERT, chercheure d'établissement en travail social, Institut universitaire jeunes en difficultés, Montréal, Québec ;
- Denis LAFORTUNE, professeur titulaire en criminologie, Institut universitaire jeunes en difficultés, Montréal, Québec ;
- Elisabeth PLANTE, Institut universitaire jeunes en difficultés, Montréal, Québec.

Présentation de la recherche

L'objectif de ce travail de recherche était de comprendre les modes d'entrée dans la délinquance numérique et les ressorts de l'action menée par les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse sur l'espace numérique.

La recherche visait à appréhender les enjeux de connaissance à partir de deux dimensions principales :

1/ Caractériser l'élargissement de l'espace social des infractions (McGuire, 2007) concernant les mineurs

2/ Comprendre la place des technologies dans l'économie réparative et éducative de la Protection judiciaire de la jeunesse (Youf, 2014) ainsi que dans le travail de surveillance.

Méthodologie

Plusieurs sources documentaires et méthodes d'enquête ont été mobilisées croisant approche quantitative et qualitative :

- Données du ministère de la justice, 2013-2019, sur les mineurs poursuivis
- Questionnaire France – Québec auprès de chefs de service et responsables d'unité (248).

- Immersion longue dans une unité éducative de milieu ouvert (mars 2021 – décembre 2022)
- Analyse de 20 situations
- Entretiens individuels (20) et collectifs (4) avec professionnels et jeunes
- Analyse de dossiers (10)
- Analyse de la jurisprudence.

Principaux résultats et suites éventuelles

Une délinquance numérique résiduelle, plus féminine et plus jeune

Alors que le nombre de mineurs poursuivis au pénal toutes catégories confondues est relativement constant et même en légère baisse, les poursuites pour infractions numériques ont été multipliées par 3,3 de 2013 à 2019. Les infractions numériques sont commises par des mineurs en moyenne d'âge plus précoce que dans la population des mineurs toutes infractions confondues. De 2013 à 2019, 85% des mineurs poursuivis pour des infractions numériques étaient des garçons contre 15% de filles, soit une proportion de 5,5 garçons pour une fille. Cependant le nombre de filles jugées pour infraction numérique est environ deux fois plus élevé (17,6% des jugements) que pour l'ensemble des infractions juvéniles (9% des jugements). C'est une tendance que l'on retrouve chez les majeurs, même si elle y est moins marquée, les femmes sont davantage concernées par les jugements pour des infractions numériques (14% des jugements) que pour l'ensemble des infractions (10,5% des jugements). Ces quelques données statistiques confirment les résultats antérieurs sur la surreprésentation générale des hommes par rapport aux femmes dans la délinquance mais elles montrent en même temps que pour la délinquance numérique, l'écart entre les filles et les garçons tend à se réduire, pour les poursuites pénales comme pour les jugements prononcés.

Trois types de dispositifs disciplinaires

L'augmentation des infractions numériques fait émerger un champ d'action du côté des services mandatés pour l'exécution des mesures judiciaires avec des réponses socio-judiciaires spécifiques. L'indiscipline en ligne des mineurs façonne les suivis et les formes d'intervention à la protection judiciaire de la jeunesse. La recherche a mis en évidence trois types de dispositifs disciplinaires qui donnent à voir des formes de réception et de suivi variables qui tiennent autant aux caractéristiques de l'infraction numérique, aux sphères sociales engagées dans la régulation qu'aux parcours des mineurs. On peut retenir que l'infraction numérique comme primo-infraction organise une juxtaposition quasi systématique de réponses disciplinaires des environnements de référence des mineurs. Si les éducateurs de la PJJ peuvent considérer l'infraction comme faible au regard de leurs expériences préalables et de la graduation pénale, celle-ci est rarement considérée comme telle par les autres environnements de référence du mineur qui participent directement à élaborer des sanctions articulées à la réponse judiciaire. L'idée que l'écran fait écran au sentiment de transgression est importante dans la lecture des situations faite par les éducateurs et une pédagogie des bons usages du numérique déléguée à des organismes de formation compétents se met en place de manière concomitante à la découverte par les professionnels des pratiques juvéniles en ligne. Du côté de l'infraction numérique comme infraction secondaire, elle apparaît à l'arrière-plan des préoccupations socio-judiciaires. L'intolérable n'est pas seulement contenu dans les infractions elles-mêmes mais prend place dans la situation toute entière avec la spécialisation de l'accompagnement du côté de la PJJ et la mise en retrait des autres environnements de référence. La démultiplication des espaces d'infractions en ligne et hors ligne est perçue comme une forme

de continuum mais cette démultiplication des espaces d'intervention pour les éducateurs nécessite une adaptation du travail socio-judiciaire qui pose la question des moyens qui sont donnés aux éducateurs ou qu'ils se donnent pour investir l'ensemble des espaces. L'objectif poursuivi semble plutôt de rendre possible le contrat formel et l'exécution de la mesure en raccrochant le mineur aux dimensions les plus élémentaires vécues par les mineurs du même âge (avoir un toit, suivre une formation, construire une entente avec sa famille). Enfin, quand l'infraction numérique est une infraction principale orientant sur un suivi long, elle est particulièrement remarquée parce qu'elle est rare et d'un niveau technique perçu par les professionnels comme élevé au regard notamment de leur propre usage des technologies numériques. Dans ce dernier groupe, le dispositif mono-disciplinaire vise avant tout un transfert de compétence dans le domaine de l'acceptable.

Des adaptations en cours du côté du travail socio-éducatif

L'espace d'intervention des professionnels de la PJJ n'a de cesse de s'étendre. Les instruments socionumériques et les usages afférents sont des épreuves de professionnalité à deux titres : ils éprouvent les professionnels du socio-judiciaire mais aussi ils bousculent leur professionnalité (Ravon et Vidal-Naquet, 2018). D'abord, parce qu'ils sont incontournables et qu'ils sont intégrés aux dispositifs les plus ordinaires du travail socio-éducatif : communiquer, écrire, s'informer. Ensuite, parce que les jeunes et les familles les mobilisent, l'espace socionumérique devient un espace d'intervention à investir.

La crise sanitaire a imposé un ensemble de dispositifs techniques sans prendre le temps d'une réflexion sur le champ des possibles en matière d'usages. Dès lors, bon gré mal gré, ils ont pris place pour certains provisoirement dans la palette des dispositifs de communication et pour d'autres plus durablement. Les espaces pour dire les doutes, élaborer collectivement, exposer des manières de faire, etc. n'ont pu être mis en place et dans l'après-crise, le « retour à une vie ordinaire » s'est organisé autour de la gestion des urgences plutôt que dans l'organisation d'espaces de réflexivité collective.

Les écarts dans les pratiques sont importants. Certains systématisent les visites sur les pages des réseaux socionumériques des jeunes quand d'autres s'y refusent ou n'y ont pas pensé. L'usage du SMS est courant pour les uns, absents pour les autres. Le sujet est abordé par certain et totalement absent pour d'autres. Y-a-t 'il des « bonnes » ou des « mauvaises » pratiques en la matière ? Comment saisir ces dispositifs techniques comme des supports au profit de suivis ? Ou au contraire faut-il faire valoir un droit à la déconnexion utile pour accompagner des mineurs dans un dé-placement ? Comment appréhender la pertinence d'un spectre aussi étendu ? La diversité des pratiques professionnelles semble traduire un différentiel d'appropriation individuelle des instruments et des usages qui se construit par frottement plutôt comme par une logique de progressivité. Si l'enquête menée conjointement en France et au Québec montre des logiques communicationnelles similaires sur les formes de correspondance professionnelle avec les jeunes et les parents, elle tend aussi à montrer des régimes locaux de production de normes entre le public et l'associatif, entre le Québec et la France.

L'ensemble des activités relie le hors- et le en- ligne (même quand il s'agit de penser des espaces de déconnexion). Il convient dès lors de considérer cet aspect continu et de l'intégrer de manière systématique à l'ensemble des enjeux professionnels.

Publications et communications

Rapport

POTIN E., HENAFF G. (dir) (2024), De l'infraction numérique à l'accompagnement éducatif, la justice des mineurs face aux usages en ligne, Rapport remis à l'IERDJ. URL : <https://gip-ierdj.fr/fr/publications/infraction-numerique-mineurs/>

Articles

POTIN E., HENAFF G., MEIGNEN L., SEZNEC A. (2023), « Quel traitement de l'indiscipline en ligne des mineurs ? », *Champ pénal/Penal field* [En ligne], 29. URL: <https://journals.openedition.org/champpenal/15143#quotation>

HENAFF G., POTIN E., SEZNEC A. (2023), « Comment saisir les infractions juvéniles numériques ? Réflexions sur les sources et les catégories d'infraction », *Terminal* [En ligne], 137. URL : <http://journals.openedition.org/terminal/9357>

POTIN E. (2024 – à paraître), Des éducateurs connectés ? Focus sur le travail de surveillance, *Les cahiers dynamiques*, n°83.

Communications

Henaff G., Potin E., « Traitement et prise en charge de délinquance numérique des mineurs », Arrêt sur recherche, IERDJ, 22 mai 2024.

Potin E., « Conférence d'ouverture : L'accompagnement socio-éducatif à l'ère numérique : quels défis pour les professionnels ? », 24èmes journées de valorisation de la recherche Protection de l'enfance et éducation au numérique. Quels enjeux ? Quelles pratiques ?, ENPJJ, Roubaix, 25 janvier 2024.

La mixité sexuée à l'épreuve de la prison

Coline CARDI, Anne JENNEQUIN, Corinne ROSTAING, et al.

Université Lyon 2 – Université d'Artois

IERDJ – 31 481 €
DPJJ – 5 000 €
DAP – 5 000 €

2019 -
2024

Equipe de recherche

- Coline CARDI, maîtresse de conférences en sociologie
- Léa DORLIAT, architecte
- Anaïs HENNEGUELLE, maîtresse de conférences en économie
- Anne JENNEQUIN, maîtresse de conférences en droit public
- Corinne ROSTAING, professeure des universités en sociologie

Présentation de la recherche

Contrairement à la plupart des institutions comme l'école ou l'hôpital, la prison est, de nos jours, l'une des rares institutions où, d'une part, des quartiers ou des établissements sont

réservés à l'un ou l'autre sexe, et où, d'autre part, persiste une exception au principe d'égal accès aux emplois publics entre les hommes et les femmes pour les fonctions de surveillant pénitentiaire. La prison peut ainsi être considérée comme un espace globalement non-mixte, tant du côté des personnes détenues que des personnels de surveillance. Cette situation spécifique, y compris si l'on considère d'autres lieux de privation de liberté (l'hôpital psychiatrique ou les centres de rétention administrative par exemple), semble pertinente à étudier : elle met les rapports de genre à l'épreuve de la détention - là où la prison, à quelques exceptions près, est encore trop rarement appréhendée sous cet angle.

Loin d'être une « évidence », la non-mixité en détention mérite donc d'être analysée et la recherche proposée au GIP, à la DAP et à la PJJ consiste à faire un état des lieux de ce processus de mixité. En revenant sur l'histoire de ces différentes lois, en interrogeant les différents acteurs et actrices de l'institution pénitentiaire et les femmes et hommes détenus, il s'agit à la fois de retracer les étapes de la mise en œuvre de ces temps et espaces mixtes, d'en saisir les enjeux, les logiques de légitimation, et d'analyser leur (possible) mise en œuvre concrète aujourd'hui. Au-delà, il s'agit de se demander ce que la (non)mixité permet de comprendre de l'institution pénitentiaire et, inversement, ce que l'analyse de la situation carcérale permet d'apporter aux travaux sur la mixité.

Méthodologie

Cette recherche associe des chercheuses de différentes disciplines (droit, socio-économie et sociologie) et une architecte. Elle repose sur l'articulations de différentes approches méthodologiques.

Littératures et analyse documentaire

L'équipe de recherche a d'abord procédé à un important travail de revue systématique de la littérature scientifique ou juridique sur la thématique de la mixité : analyse et synthèse des lois, codes, règlements intérieurs, arrêtés ministériels, circulaires et notes de la direction de l'administration pénitentiaire et de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse, travaux parlementaires, rapports).

Entretiens et observations directes

122 entretiens semi-directifs ont été menés dans six établissements pénitentiaires (CD, MA, EMP) accueillant des hommes et des femmes détenus, majeurs et ou mineurs. Ils ont été réalisés auprès de femmes et d'hommes membres des directions, du personnel (gradés, surveillants, personnels médicaux, CPIP, intervenants socio-culturels) et des détenus femmes et hommes. L'équipe a également mené des entretiens auprès de différentes directions ministérielles (DAP, PJJ), la CGLPL. Enfin dans un souci de comparaison, l'équipe a réalisé des entretiens dans des prisons européennes et avec des chercheurs et chercheuses étrangères.

Le rapport s'appuie aussi sur nombreuses observations menés au sein des établissements pénitentiaires pour analyser des activités organisées en mixité ou des interactions mixtes plus informelles (entre détenus, entre personnels, entre détenus et personnels)

Questionnaires

Enfin, l'équipe de recherche s'appuie sur l'analyse de questionnaires traitant des thématiques de la mixité entre détenus, entre personnels mais aussi entre détenus et personnels. Au total,

146 questionnaires remplis par des professionnels et professionnelles et 253 remplis par des détenus femmes et hommes ont été recueillis et analysés.

Principaux résultats et suites éventuelles

La non-mixité en prison : un non sujet

Les matériaux empiriques et juridiques récoltés permettent d'abord de mettre en évidence combien la mixité genrée demeure un impensé, tant au niveau des administrations, qu'au niveau des acteurs et actrices de terrain. Peu pensée et peu documentée, la mixité est aussi pour certaines et certains impensable dans un espace comme la prison. Elle s'est donc d'abord présentée comme un "non sujet".

Tout au long de cette enquête, la mixité en prison est apparue aux yeux de nos interlocutrices et interlocuteurs comme un "non sujet". Plusieurs processus conduisent à rendre invisibles les tentatives de mixisation en prison, et à faire de la mixité en détention une expérience impensable. Cette manière de ne pas voir les implications de la mixité repose sur différents processus qu'il convient de lister, en croisant des éléments de réflexivité relatifs à la réception de cette enquête sur le terrain et des données issues de nos premières observations et entretiens. Schématiquement, on peut relever trois manières de faire de la mixité en prison « un non sujet ». Une première manière consiste à en faire un objet inexistant. Si, comme on l'a rappelé en introduction du rapport, la loi permet l'organisation d'activités mixtes, si des femmes comme des hommes surveillants travaillent en détentions masculines et féminines, pour autant, on observe sur le terrain une forme de déni de la mixité. Déniée, le possible déploiement de la mixité en prison est également méconnu et les questions de genre peu renseignées au sein des administrations et très peu abordé dans le cadre des formations.

Ce constat d'une mixité impensable et impensé est pourtant vite apparu contradictoire : l'histoire des prisons, la comparaison avec d'autres lieux de privation de liberté, les réformes entamées ces dernières années, tant en ce qui concerne les détenus que les professionnels, ou encore l'état des lieux des conditions carcérales en Europe, témoignent de la nécessité de faire de la mixité une question de recherche.

Au-delà de l'évidence de la non-mixité : la mixité, un processus situé

En effet, la mixité est *a contrario* visibilisée par un certain nombre de textes juridiques et fait l'objet de pratiques variables dans le temps et selon les institutions. La non mixité des établissements pénitentiaires n'est pas un principe universel. Les détentions qui étaient mixtes dans le passé sont devenues non mixtes tandis que les personnels qui étaient masculins sont devenus mixtes. Aujourd'hui, le principe de non-mixité est également appliqué fort diversement d'une institution à l'autre. On observe ainsi deux histoires différentes, pour les mineurs et les majeurs. Enfin, à rebours du caractère fondamentalement non-mixte des établissements pénitentiaires, une mixisation, à l'œuvre depuis les années 1990, peut être observée aussi bien du côté des personnels pénitentiaires que du côté des personnes détenues.

Les ambivalences de la mixité dans les discours et les pratiques : la mixité comme un atout / risque

Enfin, l'analyse des discours montre une réelle ambivalence des propos sur la mixité, sur ce qu'elle apporte ou produit dans les institutions carcérales. Du côté des atouts, ont pu être dégagés trois registres de discours positifs sur la mixité : un premier registre porte sur les apports de la complémentarité entre femmes et hommes, avec toute une dimension d'essentialisation des qualités attribués au masculin ou au féminin ; un deuxième concerne les apports de l'humanisation des conditions ou la normalisation de la détention, plus proche de la vie sociale réelle, et enfin, un registre plus rarement évoqué par nos interlocuteurs traite de la question de l'égalité. Tous trois s'articulent autour de deux idées fortes : l'amélioration de la gestion de la détention et la rénovation de l'image de la prison. Si la mixité présente des avantages et peut constituer des apports indéniables pour le travail, l'image de la prison ou l'égalité, elle peut aussi représenter, d'après les discours des personnels, des risques. Le risque le plus fréquemment mentionné est celui en lien à la sexualité, celle entre détenus femmes et hommes ; mais aussi entre détenus et personnels – élément qui présenterait une mise en danger d'une institution sécuritaire.

Publications et communications

Rapport

[La mixité genrée à l'épreuve de la prison \(gip-ierdj.fr\)](http://gip-ierdj.fr)

Organisation d'une journée d'études et d'un workshop international

- 3 décembre 2021 : Journée d'études « La mixité dans les lieux de privation de liberté », organisée par Anne Jennequin, Coline Cardi, Anaïs Henneguelle et Corinne Rostaing, Faculté de droit de Douai.
- 5 juin 2023 : workshop européen, « La mixité en prison : état des lieux en Europe », organisé par Anne Jennequin, Coline Cardi, Anaïs Henneguelle et Corinne Rostaing, Université Paris 7.

Communications

- 6 mai 2023 : Coline Cardi, Anne Jennequin, Anaïs Henneguelle, Corinne Rostaing, « La prison française, une organisation genrée à l'épreuve d'un double processus de mixité », colloque international « Les institutions à l'épreuve du genre » – Bruxelles, 16 mai 2023.
- 17 novembre 2023 : Coline Cardi, Anne Jennequin, Anaïs Henneguelle, Corinne Rostaing, « La non-mixité de genre en prison : approches sociologique et juridique », colloque « Droit et genre en France : un premier bilan », organisé par le groupe de recherche Régine, Université Paris-Nanterre.
- Juin 2024 : Coline Cardi, Anne Jennequin, Anaïs Henneguelle, Corinne Rostaing, « La non-mixité en prison : une évidence ? », intervention dans le cadre du séminaire du CESDIP.

Publications

- En cours d'évaluation : Coline Cardi, Anne Jennequin, Anaïs Henneguelle, Corinne Rostaing, « La mixité genrée croissante dans les prisons françaises : une politique d'affichage ? », Droit et société, n° spécial sur la mixité dans les institutions judiciaires.
- Anne Jennequin et Corinne Rostaing, « La non-binarité en détention. Un défi pour l'administration pénitentiaire », in Olivia BUI-XUAN (sous la dir.), Le(s) droit(s) à l'épreuve de la non-binarité, Coll. Colloques et Essais, Paris : LGDJ, 2023.

Les effets de la justice restaurative en France

Delphine
GRIVEAUD
Sandrine LEFRANC

Université Paris
Nanterre
Institut des sciences
sociales de politique

65 000 €
(IERDJ, DPJJ,
SADJAV, ENPJJ)

2020-
2024

Equipe de recherche

- Erwan DIEU (ARCA)
- Jessica FILIPPI (ENPJJ, CRPSD ULB)
- Emeline FOURMENT (CUREJ, U de Rouen)
- Delphine GRIVEAUD
- Lucie HERNANDEZ (ENAP, CIRAP)
- Sandrine LEFRANC
- Émilie MATIGNON (IFJR)
- Paul MBANZOULOU (ENAP, CIRAP)
- Ronan PALARIC (ARCA)
- Wendy THUILLIER (ARCA)
- Benjamin SAYOUS (IFJR)
- Benoît TUDOUX (CNRS, ISP)
- Anaïs TSCHANZ (ENAP, CIRAP).

Présentation du projet

Ce projet de recherche a pour but de comprendre et de documenter le fonctionnement de la justice restaurative en France. Il entend d'une part cerner la manière dont différentes institutions ont tenté de l'évaluer et d'autre part de proposer un regard sociologique sur les effets de la justice restaurative à différentes échelles : celle de l'action publique, celle des professionnels qui la mettent en œuvre, et celle des participants aux mesures et de leurs environnements sociaux.

Méthodologie

Phase 1. Quatre groupes de travail pour mettre au jour les différentes approches de l'étude des effets de la justice restaurative qui coexistent en France.

De novembre 2020 à avril 2021, quatre groupes de travail ont été tenus, réunissant l'intégralité des partenaires au projet et différents invités ayant réalisé une ou plusieurs évaluations de programmes de justice restaurative ou de dispositifs judiciaires comparables à l'international et en France. Ils ont permis de mettre en évidence, de synthétiser, d'organiser, les caractéristiques théoriques, méthodologiques, politiques (en termes d'objectifs) de ces évaluations. Ils ont également permis de soulever certaines impasses méthodologiques récurrentes, et devront faciliter les choix méthodologiques des futures initiatives d'évaluation.

Phase 2. Trois enquêtes pour explorer les effets de la justice restaurative en France à l'aune d'un protocole commun (2021 – 2023).

1. Une enquête contextuelle sur la politique publique actuelle en matière de justice restaurative, avec une série d'entretiens menés auprès des directions ministérielles et juridictions, et une observation de la cérémonie de lancement de l'expérimentation nationale de la justice restaurative d'une juridiction française.
2. Une enquête au plus près des mesures et des participants à ces mesures de justice restaurative (médiations et rencontres entre condamnés et victimes), déclinée sur quatre terrains, mettant en jeu dans des configurations différentes la PJJ, les SPIP, des associations d'aide aux victimes, et les associations spécialisées dans la justice restaurative sur le territoire. Sur ces terrains, une série d'observations directes de mesures (RCV, médiation, pratique restaurative) et une série d'entretiens avec des participants et des encadrants aux mesures ont été menées (32 entretiens).
3. Une enquête par *focus groups* sur les attentes de justice des participants en tant qu'auteurs et en tant que victimes, dans deux villes différentes. Pour chaque groupe, un groupe témoin de personnes condamnées et de personnes victimes n'ayant jamais participé à une mesure de justice restaurative a également été constitué.

Principaux résultats et suite éventuelle

Des effets globalement positifs sur les participants mais dont la durabilité demande à être investiguée

La justice restaurative est une main tendue dans le paysage de plus en plus aride du service public. Cette main est d'une part celle de travailleurs (bénévoles et « salariés-bénévoles » dont le temps de travail est étiré et gratuitisé) des associations parajudiciaires agréées et des associations spécialistes de la justice restaurative reconnues et financées par le ministère de la Justice. D'autre part, elle est celle des services judiciaires de la pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse, dont le temps de travail est là encore étendu au-delà des heures de travail dues. Pleinement engagés dans son développement, dans l'animation de mesures, et dans un accompagnement souvent plus large de leurs participants, ces travailleurs y trouvent pour beaucoup un élan, une motivation, un sens renouvelé à un métier décrit comme dénaturé par la rationalisation et la modernisation de l'activité judiciaire.

Cette main est tendue à, et saisie par, des participants isolés socialement, aux profils socioéconomiques disparates, qui ont raconté en entretiens leur désarroi face aux

insuffisances des prises en charge déjà expérimentées, et leur sentiment d'avoir été, et de continuer à être pour certains, maltraités par l'institution judiciaire. La justice restaurative leur fait gratuitement un certain nombre de propositions rares. La première est de leur dédier du temps, beaucoup de temps, et ce sans aucune contrepartie, et sans aucune remise en question de leurs récits et de leurs ressentis. La deuxième n'est pas sans liens : leur offrir une écoute et une considération inconditionnelles. La reconnaissance des personnes victimes y est pleine et entière. On ne leur demande pas de se justifier, de prouver. De l'autre côté, chez les participants auteurs, ce qui revient le plus souvent est le fait de renouer avec une forme d'estime de soi. La mesure permet une revalorisation de l'image de soi, parce qu'on a été jugée apte à y participer, parce qu'on a été considéré comme un interlocuteur légitime de bout en bout, parce qu'on a été écouté comme tel, parfois parce que des relations amicales se sont nouées avec les « gens bien », ou « normaux », et souvent issus d'autres groupes sociaux, que sont les animateurs et les victimes participantes. Ce rehaussement de soi est susceptible peut-être de favoriser une trajectoire de désistance, mais à la condition d'un élargissement durable du cercle social des auteurs, qui contrarie les codes (sociaux et de genre) qui favorisent l'acte illégal. Seule une étude longitudinale permettrait de le vérifier. Ce dernier aspect renvoie à la troisième offre réalisée par la justice restaurative si l'on en croit les effets identifiés par les participants (auteurs, victimes, animateurs et accompagnants) : celle de la resocialisation, celle de faire de « belles rencontres » (avec animateurs et/ou autres participants), qui sont pour beaucoup une manière de sortir d'un isolement caractéristique à la fois des personnes autrices et des personnes victimes.

La durabilité de ces effets – de reconnaissance, de resocialisation et de reconnexion à l'État – est incertaine. L'environnement social direct des participants – familles, amis, collègues et voisins – qui pourrait permettre d'entretenir ces effets est peu impliqué dans les processus. L'approche utilisée procède par individualisation. Par ailleurs, alors qu'elle est aujourd'hui fortement investie en matière de violences sexuelles et de violences conjugales, la dimension systémique du problème reste éludée. Ainsi, il y a ce que la justice restaurative peut faire, et ne peut pas faire. Elle peut aider les personnes à surmonter les répercussions de ce qu'elles ont subi ou à prendre conscience du mal qui leur a été fait. Par contre elle ne change pas profondément leurs conditions d'existence ni les normes qui régissent la société dans laquelle elles continuent de vivre une fois sortis de dispositifs qui restent limités dans le temps.

Publications et communications

Rapport

GRIVEAUD Delphine et LEFRANC Sandrine, *Pratiques et effets de la justice restaurative*, Rapport de recherche, rapport remis à l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice, mai 2024, 320 p. URL : <https://gip-ierdj.fr/fr/publications/pratiques-et-effets-de-la-justice-restaurative-en-france/>

Publications

GRIVEAUD Delphine et LEFRANC Sandrine, *Pratiques et effets de la justice restaurative*, Note de synthèse, Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice, mai 2024, 13p.

Présentations du rapport

- Evénement « Arrêt sur recherche » organisé par l'IERDJ à la Fondation Universitaire, à Bruxelles, le 5 juin 2024

- Colloque scientifique sur la justice restaurative, Université de Montpellier, le 8 octobre 2024

Interventions médias

- 8 juin 2024, émission La matinale, sur France Inter

- 10 juin 2024, « Justice ou injustice restaurative ? Les réponses de la recherche », Rubrique Actualités de Sciences Po Paris

- 14 juin 2024, émission Avec Sciences, sur France Culture

- 19 juin 2024, « Justice : réparer par la parole », Le journal du CNRS

Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du challenge Michelet

François LE YONDRE,
Gaëlle SEMPE, et. al.

Université
RENNES 2

IERDJ – 50 000 €
DPJJ – 10 000 €

2022- 2024

Equipe de recherche

- François LE YONDRE (codirecteur du projet), maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, laboratoire VIPS ;
- Gaëlle SEMPE (codirectrice du projet), maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, VIPS ;
- Hugo BOURBILLERES, maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, VIPS ;
- Noémie GARCIA-ARJONA, maître de conférences à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, VIPS ;
- Coralie LESSARD, maître de conférences en sociologie du sport à l'Université Catholique de l'Ouest et à l'Institut de Formation à l'Education Physique Sportive et Artistique, VIPS ;
- Michaël ATTALI, professeur des Universités à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS, directeur du laboratoire VIPS ;
- Yohann FORTUNE, maître de conférences en histoire du sport à l'Université de Rennes 2 ;
- Doriane GOMET, maître de conférences en STAPS à l'Université Rennes 2 – UFR STAPS ;
- Jean-Nicolas RENAUD, maître de conférences en histoire du sport à l'Ecole Normale Supérieure de Rennes et membre du laboratoire VIPS, directeur du département 2SEP à l'ENS-Rennes, et vice-président du CAPEPS.

Présentation du projet

Le challenge Michelet est un événement sportif national et annuel réunissant environ 25 mineurs par délégations inter-régionales, soit presque 300 participants accompagnés par une centaine de professionnels. Il s'agit donc d'un dispositif éducatif d'ampleur au sein de la protection judiciaire de la jeunesse, soutenus et mis en œuvre par des professionnels qui, bien qu'ayant pour la plupart la conviction qu'il produit des effets éducatifs profonds, voire décisifs, chez certains mineurs, peinent à les objectiver. Cette étude tente donc de mettre en évidence les mécanismes par lesquels la dimension politique, au double sens de la gouvernance et de la

philosophie éducative, s'articule aux pratiques professionnelles qui, elles-mêmes, donnent vie à un challenge Michelet susceptible d'infléchir les parcours des mineurs placés sous main de justice, jeunes envisagés à la fois dans leur pluralité et leur singularité.

Méthodologie

Les résultats présentés s'appuient sur une enquête de terrain réalisée autour de deux éditions de l'événement, au sein de deux délégations inter-régionales, et à partir d'une cinquantaine d'entretiens et de récits de vie auprès de jeunes participants et de professionnels, de 54 journées d'observation participante pendant le challenge et ses phases préparatoires (stages et journées de rassemblement) et de 61 questionnaires remplis par les encadrants de la PJJ.

L'équipe de recherche a privilégié une approche extensive des effets éducatifs, considérant que leur compréhension nécessite de tenir compte de trois niveaux articulés les uns aux autres :

1/ Comment la gouvernance et sa mise en œuvre aboutissent à une combinaison de philosophies politiques multiples – et parfois contrastées – en matière de traitement éducatif (par le sport) des mineurs placés sous main de justice ?

2/ Comment les professionnels, à partir de leurs cultures sportives propres et de leurs rapports subjectifs au métier d'éducateur de la PJJ, donnent un sens particulier et transforment le challenge Michelet dans les pratiques concrètes de leur agir professionnel ?

3/ Quels sont les effets de socialisation produits sur les mineurs selon leurs parcours biographiques, leurs situations actuelles et leur engagement dans le challenge ?

Principaux résultats et suite éventuelle

1/ Le premier résultat porte sur les processus décisionnels et la gouvernance à l'origine du dispositif, de son format et de son évolution historique. A ce niveau, il s'agit donc de saisir la diversité des acteurs institutionnels engagés dans la conception et la mise en œuvre du challenge, et d'analyser leurs interactions dans les processus décisionnels. Ce faisant, l'objectif est aussi de comprendre comme différentes conceptions de l'éducation par le sport co-existent à la PJJ et aboutissent à un dispositif traversé par des philosophies éducatives parfois contrastées.

2/ Le second niveau est celui de l'agir professionnel. Sonder les effets de transformation des mineurs produits par un dispositif éducatif suppose en amont de comprendre ce qu'en font les éducateurs de la PJJ. L'ensemble des données permet à la fois de constater un primat – non systématique – d'une approche compétitive du sport chez les éducateurs et de l'expliquer par des parcours de socialisation sportive au sein de l'espace fédéral. En d'autres termes, loin d'être représentatifs de la population générale des éducateurs de la PJJ, les professionnels engagés sur le challenge sont recrutés parmi ceux ayant un rapport étroit et passionnel – passé ou actuel – avec le monde du sport fédéral. S'il en résulte un attachement tout aussi passionnel au challenge et à son format actuel, il importe de le relier également au vécu du travail d'éducateur à la PJJ. Celui-ci est marqué par une série d'empêchements (lourdeur des tâches administratives, manque de temps pour la relation humaine, etc.) et de tensions que le challenge, traversé par la passion sportive, viendrait désamorcer chaque année. Ainsi devient-il une parenthèse pour les professionnels autant que pour les mineurs. Les jeunes sont alors invités à vivre un moment d'exception, délestés des effets d'étiquetage liés à la PJJ mais aussi d'une part de ce que l'accompagnement éducatif contient de contrôle.

3/ C'est à la lumière des deux dimensions précédentes qu'ont été sondés les effets de transformation éducative sur les mineurs. Chaque individu étant porteur de dispositions – manières d'agir et de penser – façonnées au cours des trajectoires antérieures (familiales, scolaires, amicales, institutionnelles, etc.), le challenge a été appréhendé comme un espace de socialisation susceptible d'infléchir ces façons d'être intériorisées. Sur le plan méthodologique, cette ambition ne peut faire l'économie d'un travail qualitatif approfondi, immergé et longitudinal s'inscrivant donc bien au-delà de la seule semaine de challenge et combinant deux échelles d'analyse. L'une inter-individuelle, tient compte du contexte, des dynamiques de groupe et des vécus spécifiques des participants en leur sein, l'autre intra-individuelle est examinée à l'aune des récits de vie organisés sous forme de portraits sociologiques. Trois orientations thématiques ont été privilégiées pour saisir ces effets : les dispositions corporelles et sportives, les dispositions temporelles, enfin les dispositions relationnelles et émotionnelles pensées dans leur articulation.

Si les résultats rendent compte d'une variété d'effets dispositionnels, se traduisant par de petites variations comme par de plus nettes transformations des jeunes, ces effets sont différenciés selon les configurations éducatives dans les différentes délégations, selon leurs trajectoires individuelles et dotations culturelles, selon qu'ils soient engagés dans le dispositif sur plusieurs mois voire années, et selon qu'ils bénéficient d'une forme de continuité entre la prise en charge éducative à l'année en structure, et celle qui se déploie dans le cadre du dispositif du challenge.

Publications et communications

Rapport à paraître en 2024

Le Yondre, F. & Sempé, G. (2024). Les usages du sport auprès des jeunes sous main de justice : Enjeux éducatifs et politiques. *Les Cahiers de la Justice*, 1, 61-78. <https://doi.org/10.3917/cdjj.2401.0061>

LES RECHERCHES PILOTÉES ET COPILOTÉES PAR L'ENPJJ

L'implication affective des éducateurs : effets et ressources ?

Maël VIRAT

ENPJJ

2020-2024

Equipe de recherche

- Pascale DESRUMAUX, Professeure des Universités en psychologie du travail et des organisations, Université de Lille ;
- Steve GEOFFRION, Professeur adjoint, École de psychoéducation, Université de Montréal ;
- Nadine LANCTOT, Chaire de recherche du Canada sur le placement et la réadaptation des adolescentes en difficulté, Université de Sherbrooke ;
- Maël VIRAT, chercheur en psychologie à l'ENPJJ.

Présentation de la recherche

Le travail social, en particulier en protection de l'enfance, est un secteur professionnel où le stress, l'insatisfaction et l'épuisement professionnel sont parmi les plus importants. Un certain nombre de facteurs de stress propres à ce secteur ont été identifiés. Certains sont liés au contexte de travail : charge de travail, manque d'autonomie dans le travail, manque de soutien et de reconnaissance de la part des collègues et de la hiérarchie, mauvaises conditions de travail, conflits de valeur et d'objectifs avec l'institution ou encore manque de ressources pour réaliser la mission de protection.

D'autres facteurs de stress sont plutôt liés à la relation aux usagers. Le stress peut aussi être lié à d'autres émotions négatives. En particulier les émotions suscitées par les difficultés, la souffrance ou les traumatismes des jeunes ou des familles qu'ils accompagnent peuvent induire chez les éducateurs un stress particulier, susceptible de favoriser l'apparition d'un état de fatigue de compassion.

En somme, il paraît intéressant de mieux déterminer en quoi consiste la charge émotionnelle des éducateurs de la PJJ et ses différentes composantes. Il paraît également important d'évaluer l'effet de cette charge émotionnelle et de ses différentes composantes sur la satisfaction, l'engagement et l'épuisement professionnel. En effet, si les facteurs de stress sont majoritairement une source d'insatisfaction voire d'épuisement professionnel, certains travaux ont montré que la charge émotionnelle avait parfois des effets positifs sur la satisfaction au travail.

Étude 1: mieux identifier les exigences propres aux différents contextes de travail des éducateurs de la PJJ. Plus spécifiquement cette étude vise à repérer et catégoriser les déclencheurs d'émotions négatives intenses dans le contexte de travail des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse.

Étude 2: évaluer l'effet de l'implication affective et de la charge émotionnelle sur la satisfaction, l'engagement et l'épuisement professionnel et identifier les facteurs, personnels ou professionnels, qui peuvent jouer le rôle de ressources.

Méthodologie

Étude 1: étude exploratoire par questionnaire portant sur les émotions négatives ressenties par les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse

Étude 2: étude transversale par questionnaire en ligne composé d'échelles de mesure portant sur la charge émotionnelle, l'implication affective, les ressources personnelles, les ressources et exigences professionnelles ainsi que la satisfaction, l'engagement et l'épuisement professionnel des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse

Principaux résultats et suites éventuelles

Étude 1: les résultats ont été obtenus auprès de 82 éducateurs lors de leur première année d'emploi. Ils mettent en évidence quelques catégories principales d'événements suscitant des émotions négatives intenses : 1. des situations de violence impliquant les adolescents suivis ; 2. des situations de frustration et d'échec liées à divers obstacles, en particulier les comportements d'autres professionnels (collègues, supérieurs, partenaires, etc.) ; 3. des

situations d'impuissance et de détresse face à des adolescents ou des familles en très grande difficulté.

Étude 2 : le recueil de données a été réalisé entre avril 2022 et avril 2023, en s'appuyant notamment sur le relais de trois DIR PJJ (Grand Nord, Grand Est, Sud Est) pour la diffusion du questionnaire, 113 réponses ont été obtenues. Les résultats sont en cours d'exploitation.

Suite prévue

Étude 3 : évaluer l'effet de l'implication affective initiale des éducateurs stagiaires sur leur vécu professionnel ultérieur et évaluer l'évolution de leur implication affective en fonction des exigences et ressources personnelles professionnelles dont ils disposent.

Méthodologie : étude longitudinale par questionnaire en ligne, réalisée sur 5 ans (4 promotions d'éducateurs PJJ successives suivies sur 3 ans chacune (à l'entrée en formation puis un an après la titularisation).

Résultats : 4 promotions d'éducateurs PJJ (312 réponses) ont déjà participé au premier questionnaire (T1), une promo a été sollicitée pour le second recueil (T2). La totalité des résultats est attendue pour début 2026.

Publications et communications

Les premiers résultats obtenus apparaissent dans les publications suivantes :

Virat, M. (2022). Du risque traumatique à la satisfaction de compassion chez les éducateurs. *Les Cahiers Dynamiques*, 80, 66-76.

Virat, M. (2020). Au cœur du travail social, les émotions des professionnels. *L'observatoire*, 102, 5-11.

Un rapport est en cours d'écriture (fin prévue en 2024).

Des publications scientifiques seront produites dans les années à venir.

Interroger les pratiques du numérique sur les terrains de la PJJ

Amandine KERVELLA

ENPJJ

2021-2024

Présentation de la recherche

Ce projet vise à interroger les cultures et les usages du numérique sur les terrains de la PJJ. Il a été pensé à travers deux axes.

Dans le 1^{er} axe de la recherche, la « culture numérique » des professionnel.les de la PJJ a été questionnée au regard de leur culture et pratiques professionnelles, en croisant analyse des représentations et des pratiques. Il a par exemple été question de se demander dans quelle mesure les professionnel.les de la PJJ considèrent que la question du numérique s'intègre dans

leur champ d'action professionnel et de repérer comment le numérique est intégré, ou non, dans les pratiques quotidiennes et ainsi d'interroger la place actuelle du numérique dans le travail socio-éducatif. A ce niveau, un intérêt a également été porté sur la manière dont la « culture numérique » des professionnel.les de la PJJ et plus globalement la question du « numérique » est prise en charge par l'institution PJJ. Dans la 2^{nde} partie, de la recherche la « culture numérique » des professionnel.les de la PJJ a été appréhendée à partir de l'articulation entre leurs représentations du « numérique » et leurs pratiques personnelles.

Plusieurs hypothèses structuraient la recherche :

- Le rapport des professionnels au numérique dans leur quotidien professionnel (représentations et usages) est lié au rapport qu'ils entretiennent avec le numérique dans leur vie personnelle (représentations et usages).
- Les transferts de compétences entre sphère privée et sphères professionnelles ou entre différentes sphères professionnelles peuvent exister mais ne sont pas automatiques.
- La culture professionnelle des professionnel.les de PJJ (représentations, équipements, pratiques) ne joue pas dans le sens d'une appropriation des technologies numériques dans le quotidien professionnel des agents.
- Les évolutions des pratiques médiatiques des jeunes pris en charge et de leurs familles reconfigurent les modalités pratiques du travail quotidien des éducateurs.trices.

Méthodologie

55 entretiens semi-directifs menés sur plusieurs terrains (Hauts-de-France, Ile-de-France, Rhône-Alpes Auvergne, Provence Alpes Côtes d'Azur, Centre Val de Loire), avec des éducateurs et éducatrices, des professeurs techniques, des Responsables d'Unités, des directeurs et directrices.

Principaux résultats et suites éventuelles

Ce rapport est organisé en trois chapitres. Le premier chapitre interroge « le numérique » en tant qu'outil pour les professionnels de la PJJ. Qu'il s'agisse de la manière dont les professionnels se représentent le numérique ou qu'ils utilisent les dispositifs numériques : le numérique est-il aujourd'hui un outil à part entière pour la pratique professionnelle quotidienne ? Le second chapitre s'intéresse à ce qui est qualifié de ressources dont peuvent disposer les agents afin de s'approprier le numérique en contexte professionnel et aux obstacles à cette appropriation. Le troisième chapitre expose comment la numérisation en cours des métiers de la PJJ pose la question des évolutions des temps, des espaces et des collectifs de travail dans les services.

Plan du rapport

Chapitre 1 : Le numérique : un outil pour les professionnels de la PJJ ?

1. Une numérisation des métiers qui ne va pas de soi
 - 1.1 *Le numérique : un objet aux contours mouvants*
 - 1.2 *La numérisation des quotidiens professionnels : un mouvement perçu comme inéluctable*
 - 1.3 *Des représentations hétérogènes en confrontation dans les unités*
 - 1.4 *Le numérique comme pharmakon*
2. Les pratiques du numérique au quotidien : approche transversale
 - 2.1 *Des pratiques hétérogènes et évolutives*

- 2.2 Une majorité d'agents ayant une pratique effective mais peu poussée du numérique...
 Une minorité d'agents ayant des pratiques très développées ou très limitées.
3. Le numérique dans les quotidiens professionnels : pour quoi faire ?
 - 3.1 Le numérique dans le quotidien des cadres
 - 3.2 Le numérique dans le quotidien des éducateurs, professeurs techniques, etc.

Chapitre 2 : Usages professionnels du numérique sur les terrains de la PJJ : ressources et obstacles

1. Un cadre d'usage en transition
 - 1.1 Le cadre normatif des usages du numérique sur les terrains de la PJJ : un cadre mouvant, mal connu, parfois contourné
 - 1.2 Le poids d'une histoire de « galères » avec l'informatique
 - 1.3 Equipements personnels / équipements professionnels
2. Ressources individuelles ou institutionnelles et appropriation du numérique
 - 2.1 Vie privée et usages du numérique
 - 2.2 Formations initiales, auto-formation et bricolages
 - 2.3 Les formations proposées par l'institution

Chapitre 3 : Numérique et transformations des matérialités, espaces, des collectifs et des temporalités au travail

1. Le temps de chaque tâche et (re)définition du métier
 - 1.1 Le temps accordé au numérique : du temps perdu pour le « vrai » travail ?
 - 1.2 Quand le numérique donne le rythme au travail
2. Des temporalités professionnelles bouleversées par le numérique
 - 2.1 Temps professionnels et temps privés : des frontières de plus en plus poreuses
 - 2.2 Temps professionnels et temps privés : des régulations avant tout autonomes ou relevant du management de proximité
3. Des collectifs de travail bouleversés
 - 3.1 Le numérique facteur d'évolution des positions au sein des collectifs de travail
 - 3.2 Entre télétravail et numérisation des procédures : les collectifs affaiblis ?

Conclusion

Bibliographie

Publications et communications

Rapport à paraître prochainement

PARTIE V : RÉCAPITULATIF DES RECHERCHES

Recherches finalisées en 2023

Les effets de l'enfermement sur les mineurs détenus	Alice SIMON	DPJJ / DAP	2021	2023
Les familles à l'épreuve des institutions pénales	Manon VEAUDOR	DPJJ / DAP / CNAF	2020	2023
La prise en charge des mineurs auteurs d'infractions à caractère sexuel (MAICS) - volet 1	Marie ROMERO	DPJJ / SERC	2020	2023
Les violences sexuelles intrafamiliales sur mineurs en Polynésie française : parcours de personnes victimes et traitement institutionnel du problème	Lucile HERVOUET	DSFE / CNAF / DPJJ	2021	2023
Documentaire « Théret n°487 » sur la colonie pénitentiaire de Belle-Île-en-mer	Julien HILLION	IERDJ / DPJJ	2022	2023
Les logiques de la mobilité géographique et fonctionnelle chez les juges des enfants (1980 – 2023) : une source d'inégalités entre les territoires ?	Thomas LEONARD	ENPJJ	2020	2023
Etude sur le processus de professionnalisation des éducateurs et directeurs des services de la PJJ. Une analyse des discours des néo-titulaires sur leur formation initiale et leur prise de fonction.	Marie FROUIN	ENPJJ	2018	2023

Recherches finalisées en 2024

L'école en prison : conditions d'enseignement et expériences scolaires des mineurs détenus	Hugo BREANT, Lorenn CONTINI	DPJJ / SEREV	2022	2024
Les parcours des mineurs auteurs d'infraction à caractère sexuel à la PJJ – volet 2	Marie ROMERO	DPJJ/SEREV	2020	2024
Les « situations frontières » de l'enfance « irrégulière » saisies par la question des « doubles suivis »	Mathias MILLET, Guillaume TEILLET et. al.	DPJJ	2021	2024
De l'infraction à l'accompagnement éducatif en ligne, la justice des mineurs face aux usages numériques	Emilie POTIN, et. al.	IERDJ / DPJJ	2021	2024
La mixité sexuée à l'épreuve de la prison	Coline CARDI, Anne JENNEQUIN, Corinne ROSTAING, et. al.	IERDJ / DPJJ / DAP	2019	2024
Les effets de la justice restaurative en France	Delphine GRIVEAUD, Sandrine LEFRANC, et. al.	IERDJ / DPJJ /SADJAV / ENPJJ	2020	2024
Analyse interdisciplinaire des effets éducatifs du challenge Michelet	François LE YONDRE, Gaëlle SEMPRE, et. al.	IERDJ / DPJJ	2022	2024
L'implication affective des éducateurs : effets et ressources ?	Maël VIRAT	ENPJJ	2020	2024
Interroger les pratiques du numérique sur les terrains de la PJJ	Amandine KERVELLA	ENPJJ	2021	2024

Recherches en cours					
Conflit parental et violence : quelles formes de protection pour les mineurs ?	Astrid HIRSCHELMANN	DPJJ	2022	2025	
Caractéristiques des mineurs placés au pénal et prise en compte de leurs vulnérabilités par les professionnels de la PJJ	Nicolas COMBALBERT	DPJJ	2022	2025	
Les violences au sein des établissement et services de la PJJ : quel sens à ces violences et comment limiter leurs effets de rupture sur les parcours institutionnels des adolescents ?	Jean-Yves CHAGNON Aurélie MAURIN	DPJJ	2023	2025	
Une relation éducative entre parenthèse. L'errance des jeunes justiciables en train de se faire	Laurent SOLINI Jennifer YEGHICHEYAN	DPJJ	2024	2026	
Comprendre et accompagner la parentalité précoce : de l'histoire familiale à la construction d'une nouvelle famille chez les jeunes parents pris en charge par l'ASE ou la PJJ	Anne THEVENOT Patrick SCHMOLL	DPJJ	2023	2025	
Projet de recherche et d'intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge de leurs comportements addictifs (PRIMA)	Marie JAUFFRET-ROUSTIDE	DPJJ	2024	2026	
Accompagner des adolescents suicidaires et suicidants établissement de placement. Un état des lieux des difficultés et des ressources des professionnels en charge de l'accompagnement quotidien	Myriem AUGER	DPJJ	2024	2025	
Etude nationale sur la santé des jeunes pris en charge par la PJJ	Observatoire régional de santé	DPJJ / DGS/ Mildeca	2020	2025	
L'impact de la détention sur les trajectoires sociales, scolaires et/ou professionnelles des mineurs ayant connu une incarcération	Camille HEMET	DDD/DPJJ/IERDJ	2023	2025	

Mineurs et jeunes majeurs sortants de prison. Ressources, aspirations, expérience des discriminations après un ou des passage(s) par la détention	Guillaume TEILLET Manon VEAUDOR Arthur VUATTOUX	DDD/DPJJ/IERDJ	2024	2026
Code la justice pénale des mineurs : les nouvelles temporalités juridiques et professionnelles	Nadia BEDDIAR Eudoxie GALLARDO Cédric VERBECK	DPJJ/IERDJ	2024	2026
Etude de cohorte sur les prises de fonction des éducateurs et directeurs des services de la PJJ néo-titulaires : les effets produits par la réforme des formations statutaires de 2020	Marie FROUIN	ENPJJ	2022	2025
Le rôle de l'autorité judiciaire dans la prise en charge pénale des mineurs non accompagnés	Léa JARDIN	ENPJJ	2022	2024
« Carrières » déviantes et parcours de jeunes à l'épreuve du code de justice pénale des mineurs	Hélène CHERONNET	ENPJJ	2022	2025
Comportements de caregiving des éducateurs et formation de l'alliance éducative	Maël VIRAT	ENPJJ	2024	2026
La justice restaurative/réparatrice dans ses approches plurielles en France et au Québec	Jessica FILIPPI Catherine ROSSI	ENPJJ / Université de Laval	2024	2026
Représentations et pratiques des éducateurs de la PJJ vis-à-vis de la question des relations entre les jeunes et la police	Thomas LEONARD	ENPJJ	2024	2025
La « fabrication » des éducateurs de la PJJ : une socialisation professionnelle par la formation statutaire à l'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse	Thibaut DELFAVERO	ENPJJ	2024	2027
Les démissions de stagiaires en cours de formation à l'ENPJJ	Marie FROUIN	ENPJJ	2024	2026

PARTIE VI : THÈSES REALISÉES PAR DES AGENTS DE LA PJJ

La circulaire du 20 novembre 2013 relative à la mise en œuvre d'un dispositif de soutien et de valorisation des activités de recherche des agents publics exerçant leurs fonctions au sein des établissements et services relevant du secteur public de la protection judiciaire de la jeunesse permet aux agents de la PJJ souhaitant réaliser des travaux de recherche de bénéficier d'un soutien institutionnel. Trois thèses en cours ont bénéficié du soutien de la DPJJ.

Virginie RIGOT

Discipline : sociologie

Université : Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS-Paris)

Direction de Thèse : Michel Bozon

Titre provisoire : Des jeunes femmes hors de contrôle. L'autonomisation sexuelle des jeunes femmes sous mandat judiciaire pénal : conditions de possibilités, pratiques et usages d'une sexualité précoce en contexte de pauvreté

Calendrier : Soutenance prévue en juin 2025

Sonia CORRE

Discipline : psychologie

Université : Université de Lausanne

Direction de thèse : Pascal Roman

Titre provisoire : Exploration de la dynamique psychique des adolescents auteurs de violences sexuelles

Calendrier : Soutenance prévue au premier trimestre 2025

Anna BIENVENU

Discipline : psychologie

Université : Université d'Aix-Marseille

Direction de thèse : Evelyne Bouteyre

Titre provisoire : Les conduites prostitutionnelles parmi les mineures suivies par la PJJ

Calendrier : Soutenance prévue en automne 2025

PARTIE VII: CHERCHEURS ET ÉTUDIANTS AYANT SOLICITÉ LE PÔLE RECHERCHE

Le pôle recherche a pour mission de traiter les sollicitations des chercheurs et d'instruire leurs demandes. Il s'agit, la plupart du temps, de demandes d'autorisations d'accès au terrain, de demandes de conseils pour l'élaboration de projets de recherche et, à la marge, de demandes de financement de recherches et/ou de thèses.

Le tableau ci-dessous récapitule les sollicitations reçues par le pôle recherche pour des conseils et/ou demandes d'accès au terrain entre octobre 2023 et octobre 2024. Les multiples sollicitations d'étudiants reçues pour connaître les possibilités de financement d'une thèse via le dispositif COFRA ne sont pas répertoriées.

Nom	Institution	Statut	Thématique	Nature de la demande
Camille Tetard	Université de Montréal	Doctorante	La prise en charge des MNA par la justice des mineurs	Prise de contact
Julie Vanhalst	Université Sorbonne Paris Nord	Doctorante	Le soin psychique des adolescents placés à la PJJ	Demande d'autorisation pour la consultation de dossiers à la PJJ
Savannah De Boer	Université Rennes 2	Docteure	Être "un peu enfermé" : regards croisés sur le placement au pénal des mineurs judiciarisés	Annonce de la soutenance (22/12/23)
Clotilde Brunetti	Université de Reims Champagne-Ardenne	Professeure émérite	L'efficacité de la protection de l'enfance	Demande d'entretien avec la SDMPJE
Tanguy Mathon-Cécillon	Université Paris Nanterre	Doctorant	Devenir majeur à Mayotte. Bénéficier de ressources inégalement réparties : l'enjeu des institutions éducatives et socio-éducatives.	Demande de données statistiques
Alexandre TOUW	Université Paris Dauphine	Doctorant	Les effets du placement en centre éducatif fermé	Demande de données statistiques
Yang Dongmei	Université Paris 8	Doctorante	Étude comparative des systèmes éducatifs français et chinois : étude de cas des dispositifs pour les élèves à	Demande d'autorisation d'accès au terrain

			défis particuliers entre Shenyang et Orléans.	
Léa Binaut	Université Aix-Marseille	Doctorante	Le vécu parental et coparental des personnes anciennement placées	Demande d'autorisation d'accès au terrain
Dorothée Dussy, Corentin Legras, Zélie Pemerle	Plusieurs université	Equipe montant un projet ANR	Les réseaux de pédocriminalité en France	Prise de contact
Alix Deswaziere	Université Lumière Lyon 2	Doctorante	L'impact de la médiation équine sur les fonctionnements psychopathologiques des adolescents suivis par la PJJ	Demande d'autorisation d'accès au terrain
Vanessa Paoli	Università degli Studi Internazionali de Rome	Doctorante	L'arme invisible : les nuances linguistiques dans le domaine criminel. Mots, gestes, cultures de l'Afrique francophone	Demande d'autorisation d'accès au terrain (établissements pénitentiaires)
Ghalia Dali	Conservatoire des Arts et Métiers	Doctorante	Etude sur la socialisation des mineurs en détentions par le jeu d'échecs : élaboration et évaluation d'un programme d'apprentissage de jeu d'échecs en vue de lutter contre la récidive	Demande d'autorisation d'accès au terrain
Aneta Skuza	Université Jan Kochanowski de Kielce	Maîtresse de conférences	Le climat social des établissements pénitentiaires pour mineurs	Demande d'autorisation d'accès au terrain (établissements pénitentiaires)

PARTIE VIII : PROGRAMMATION SCIENTIFIQUE 2025

1. Définition des domaines prioritaires de recherche (DPR)

A l'issue d'une réunion entre le service recherche et documentation (SRD) de l'ENPJJ et le SEREV, en lien avec la sous-direction des missions de protection judiciaire et d'éducation (SDMPJE), quatre DPR ont été définis au printemps 2024 :

- L'insertion des jeunes suivis par la PJJ
- La relation éducative à la PJJ
- Les soins obligés
- Sens du travail à la PJJ et engagement des professionnels

2. Résultats de la consultation des parties prenantes

Les directions interrégionales, les fédérations et les institutions partenaires ont été consultées à la rentrée 2024 sur les besoins de connaissances et les préoccupations identifiées sur ces domaines prioritaires de recherche. La consultation des parties prenantes a permis de recueillir une cinquantaine de propositions de sujets de recherche sur les différents domaines proposés. Le tableau ci-dessous est le résultat d'une première synthèse réalisée sur ces propositions : les sujets faisant déjà l'objet d'une recherche en cours n'ont pas été retenus et certains sujets ont été fusionnés en raison de leur similarité. Plusieurs sujets complémentaires (ne rentrant pas dans le cadre des domaines proposés) ont été écartés mais seront pris en compte pour la définition des DPR de 2025.

Quatorze sujets sont proposés au conseil scientifique, pour aboutir à la formulation de deux thématiques prioritaires.

DPR		Proposition de sujet à partir de ce DPR
L'insertion des jeunes suivis par la PJJ	1	Les dispositifs d'insertion pour les jeunes suivis par la PJJ Etat des lieux et analyse de la mise en œuvre et de l'impact des différents types de dispositifs et d'actions d'insertion et de remobilisation sociale des jeunes, notamment les dispositifs originaux ou expérimentaux L'obligation de formation professionnelle des plus de 16 ans suivis par la PJJ et ses effets sur l'insertion professionnelle des jeunes
	2	Les effets du passage en justice sur l'insertion des jeunes Quel degré d'insertion des jeunes suivis par la PJJ, avant, pendant et après le suivi judiciaire ? Evaluer l'impact des dispositifs de la PJJ sur les trajectoires des jeunes sous mains de justice
	3	Le rapport à l'avenir des jeunes suivis par la PJJ Représentations des jeunes et accompagnement des professionnels dans la projection dans l'avenir

		Comment prépare-t-on les jeunes au passage à la majorité ? Leviers et obstacles à l'insertion des jeunes suivis par la PJJ La prise en compte et le développement des compétences psycho-sociales des jeunes dans les parcours d'insertion sociale, scolaire et professionnelle L'impact de l'illettrisme et de l'illectronisme sur les parcours des jeunes suivis par la PJJ (notamment en Outre-mer)
	4	La place de la relation éducative dans la prise en charge des mineurs Comment remettre la relation éducative au cœur de la prise en charge ? Leviers et obstacles dans la relation éducative : représentations et pratiques des professionnels Comment se noue la relation éducative avec les jeunes (et les parents) selon les dispositifs de prise en charge des mineurs (milieu ouvert/placement) ?
La relation éducative à la PJJ	5	Expertiser la relation éducative Les effets des nouvelles technologies et du numérique sur la relation éducative Relation éducative et approche culturelle : quelles sont les spécificités (notamment en santé) de la relation éducative avec les jeunes de la forêt amazonienne ? Les effets de l'âge des éducateurs sur la relation éducative
	6	Les effets de la relation éducative sur les jeunes Comment les jeunes (et leurs familles) perçoivent-ils la relation éducative pendant et après leur suivi pénal ? Quelles sont les attentes des jeunes en matière de relation éducative ?
Les soins obligés	7	Etat des lieux des obligations de soins chez les jeunes suivis par la PJJ Combien de jeunes font l'objet d'une obligation de soins ? Quel est le profil des jeunes concernés ? Quelle est la nature des soins obligés ? L'obligation de soin permet-elle une prise en charge de la santé des jeunes ? Quel taux de non application des soins obligés chez les jeunes suivis par la PJJ ? Quels sont les obstacles à la prise en charge médicale des jeunes ayant une obligation de soins ?
	8	La place des professionnels de la PJJ dans la mise en œuvre des obligations de soins Quelle est la place des professionnels de la PJJ dans l'application de l'obligation de soins ? Quels sont les enjeux de la mise en œuvre

Sens du travail et engagement des professionnels à la PJJ		<p>de l'obligation de soins pour les éducateurs de la PJJ ? Quels freins, quelles difficultés rencontrent-ils ?</p> <p>Comment conjuguer obligation de soins et adhésion du jeune au soin pour les éducateurs ?</p> <p>Comment s'articule le travail des éducateurs avec celui des professionnels de santé ? Quels sont les bénéfices et quelles sont les limites de cette collaboration ?</p>
	10	<p>Les obligations de soins en psychiatrie</p> <p>Recensement des dispositifs existants et état des lieux des partenaires en santé mentale</p> <p>Quels sont les effets de l'obligation de soin en psychiatrie sur la prise en charge des mineurs placés ?</p>
	11	<p>La politique de réduction des risques des conduites addictives</p> <p>Des règles institutionnelles aux pratiques de terrain : comment est mise en œuvre la politique de réduction des risques liées aux addictions dans les lieux d'hébergement des mineurs suivis par la PJJ ?</p> <p>Quels sont les effets de ces politiques sur la consommation, la dépendance et la santé des jeunes ?</p>
	12	<p>Etat des lieux sur l'engagement des professionnels de la PJJ</p> <p>Quel sens les professionnels de la PJJ donnent-ils à leur travail ?</p> <p>Quels sont les ressorts de l'engagement chez les éducateurs de la PJJ ?</p>
	13	<p>L'évolution de l'engagement des professionnels de la PJJ au cours de la carrière</p> <p>Quelles sont les moteurs de l'engagement chez les personnes entrant dans les métiers PJJ ?</p> <p>Quels sont les effets de l'ancienneté des professionnels de la PJJ sur leur engagement et sur le sens qu'ils donnent à leurs missions ?</p>
	14	<p>Recompositions des identités professionnelles</p> <p>Quels sont les effets de l'hétérogénéisation des statuts des professionnels (réservistes, contractuels, etc.) de la PJJ sur les identités professionnelles ? Quels effets sur les collectifs de travail ?</p> <p>Recherche-action visant à définir collectivement l'utilité sociale d'une structure afin de mettre en évidence et développer une culture et une appartenance commune</p>

3. Résultats de la consultation des parties prenantes

Le conseil scientifique propose de relancer l'appel à projets « Handicap et suivi pénal des mineurs », qui n'a pas été fructueux en 2024. Par ailleurs, le conseil scientifique a priorisé deux

autres thématiques, qui pourront donner lieu à des appels à projets si le budget alloué au service des études, de la recherche et des évaluations est suffisant.

1. **Handicap et suivi pénal des mineurs :** Plusieurs études indiquent que la prévalence des différentes formes de handicap est particulièrement élevée parmi les jeunes suivis par la PJJ. Or le handicap peut avoir de multiples conséquences : il peut favoriser l'entrée dans la délinquance, il a tendance à compliquer l'insertion scolaire et professionnelle des jeunes et peut également impacter leur suivi pénal. Le handicap pose donc d'importants enjeux pour la prise en charge éducative, à ce stade peu étudiés par la littérature. La recherche que soutiendra la DPJJ pourra porter sur la question du repérage du handicap par les professionnels de la PJJ, sur l'articulation des différentes institutions qui prennent en charge les mineurs en situation de handicap suivi au pénal, sur les enjeux et difficultés que pose une telle prise en charge, sur la question de la mise au travail de la responsabilité pénale dans le cas des mineurs présentant des handicaps psychiques ou encore sur l'impact du handicap sur les décisions judiciaires et sur la prise en charge éducative.
2. **La relation éducative à la PJJ :** Le rôle des professionnels de la PJJ se situe à la frontière entre le social et le pénal : si le fondement légal de leur intervention est l'application de décisions de Justice, leur action auprès des jeunes est avant tout de nature éducative. Il s'agit en effet d'accompagner les jeunes vers la désistance et vers l'insertion sociale et professionnelle. Cette ambivalence du rôle des professionnels de la PJJ, entre accompagnement social et punition, impacte la relation qu'ils nouent avec les jeunes. Cet appel à projets vise à produire des éléments de connaissance et d'analyse sur cette relation éducative particulière, notamment dans le contexte du suivi en milieu ouvert. Comment les professionnels parviennent-ils à susciter l'adhésion des jeunes ? Une relation éducative est-elle possible en l'absence d'adhésion ? Il s'agira d'interroger la notion de relation éducative et d'analyser la façon dont elle se matérialise en fonction des services, mais aussi en fonction des caractéristiques sociodémographiques des éducateurs et des situations sociales et judiciaires des jeunes. Les analyses pourront notamment porter sur l'accompagnement vers le soin : quel est l'impact de la contrainte sur la prise en charge médicale ou psychologique ? Les propositions pourront également étudier les transformations de la relation éducative, à l'aune du CJPM, des évolutions de l'institution ou encore de la numérisation progressive des pratiques.
3. **Engagement et désengagement des professionnels à la PJJ :** Le travail social s'est historiquement construit au XIXe siècle à partir de valeurs dites humanistes et de justice sociale. Les travaux de recherche qui se sont intéressés aux professionnels du travail social de la seconde moitié du 20^{ème} siècle ont montré les liens entre logique vocationnelle, logique d'engagement et logiques professionnelles dans les trajectoires des travailleurs sociaux. Cependant, depuis quelques années, le sens du travail est questionné dans l'ensemble des sociétés occidentales, phénomène auquel le travail social n'échappe pas. Des chiffres provenant des institutions de formations pointent notamment un déficit de candidats dans les filières préparant aux métiers du travail social, à l'instar de celles préparant aux métiers de l'enseignement. Ce constat, qui concerne les métiers de la protection judiciaire de la jeunesse, soulève une série de questionnements sur l'attractivité du secteur social en général. De nouvelles recherches permettraient ainsi de comprendre en quoi les orientations en matière de politiques sociales, les mutations du champ du travail social et les conditions concrètes d'exercice du métier affectent (ou non) les vocations. Elles permettraient d'analyser les ressorts de l'engagement chez les professionnels de la PJJ et ses évolutions au cours de la carrière, de quantifier et de comprendre les logiques de

désengagement chez ceux qui quittent l'institution mais aussi d'analyser les recompositions des identités professionnelles au regard notamment de la diversification des statuts des professionnels et de l'arrivée de nouvelles générations au sein de l'institution.

ANNEXES

1. ANNEXE 1: APPEL A PROJETS « HANDICAP ET SUIVI PENAL DES MINEURS »

APPEL A PROJETS N°1 (2024)

« HANDICAP »

Handicap et suivi pénal des mineurs

Disciplines concernées : anthropologie, criminologie, droit, histoire, médecine, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie...

Contexte général

Plusieurs études suggèrent l'existence d'une prévalence importante des situations de handicap parmi les jeunes suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), bien qu'il n'existe pas de données récentes sur l'ensemble de cette population et que la reconnaissance institutionnelle du handicap ne soit pas systématique¹. Une étude portant sur les jeunes suivis en milieu ouvert à Marseille en 2014 indique qu'un handicap connu est mentionné dans les dossiers de 7,3 % des jeunes². À titre de comparaison, dans la population générale française, moins de 3 % de la population de moins de 20 ans a déposé une demande de reconnaissance d'un handicap auprès d'une maison départementale des personnes handicapées (MDPH)³. Ce pourcentage est encore plus élevé parmi les jeunes accueillis en établissement : une étude récente sur les centres éducatifs fermés indique que 22 % des jeunes qui y sont placés sont concernés par une situation de handicap (dont 13 % de dossiers notifiés par la MDPH, 4 % de dossiers en cours d'examen et 5 % de situations où le montage d'un dossier est envisagé mais n'a pas encore été réalisé)⁴. Le constat est identique pour les jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE), qui présentent des caractéristiques sociales proches de celles des jeunes suivis par la PJJ. Le Défenseur des droits estime en croisant les résultats de plusieurs études qu'ils sont sept fois plus nombreux à être concernés par une problématique de handicap que les jeunes en population générale⁵. Si ces études ne précisent pas le type de handicap dont il est question, plusieurs éléments indiquent que les jeunes suivis par la PJJ sont particulièrement concernés par des troubles de santé mentale. Une étude sur les jeunes placés en centre éducatif fermé a par exemple montré que près d'un tiers d'entre eux présentaient des troubles psychiatriques

1 Romuald Bodin (2018), L'Institution du handicap. Esquisse pour une théorie sociologique du handicap, Paris, La Dispute, 192 p.

2 Bibard Daphnée, Borrelli Céline, Mucchielli Laurent, Raffin Valérie, La délinquance des mineurs à Marseille. 500 jeunes suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse, Rapport de l'observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux, Maison méditerranéenne des sciences de l'homme, 2016.

3 Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, « Les personnes ayant recours à la MDPH en 2016 : portrait des territoires », Direction de la Compensation, 7 novembre 2018.

4 SERC, Étude sur les profils des mineurs placés en CEF au 15 juin 2021, 2021.

5 Défenseur des droits, Handicap et protection de l'enfance : des droits pour des enfants invisibles, Rapport consacré aux droits de l'enfant, 2015, 128 p.

qui nécessiteraient une prise en charge adaptée⁶. Mais ces jeunes ont également plus souvent tendance que la population générale à souffrir de maladies chroniques⁷ et présentent un état de santé global plus souvent dégradé⁸.

Loin d'être marginales, les situations de handicap soulèvent des enjeux importants sur le plan de la prise en charge. Les jeunes suivis au pénal et en situation de handicap peuvent être considérés comme « doublement vulnérables », comme le note le Défenseur des droits⁹. Les enjeux éducatifs sont alors nombreux, et les professionnels de la PJJ peuvent jouer un rôle à plusieurs niveaux, et en premier lieu dans le repérage du handicap. Ils peuvent également accompagner les jeunes et les familles dans les démarches institutionnelles pour la reconnaissance du handicap. Enfin, une prise en charge adaptée suppose généralement la mise en place ou le maintien d'un suivi conjoint par plusieurs institutions, ce qui implique de la part des professionnels de la PJJ de réaliser un travail partenarial. Sur ces différents plans (repérage, accompagnement et travail partenarial), les professionnels peuvent parfois se sentir démunis, face à des situations perçues comme des « cas complexes », pour lesquelles ils ne se sentent pas nécessairement formés. Une étude menée par la CNAPE (fédération d'associations du secteur social et médico-social) auprès de ses adhérents atteste des difficultés du double suivi pénal et médico-social¹⁰ et note la difficulté d'accès aux soins pour ces jeunes. Ainsi, l'amélioration de la prise en charge des handicaps est une orientation de la démarche « PJJ promotrice de santé ».

Malgré l'ampleur des enjeux soulevés par les situations de handicap dans la prise en charge des mineurs, les connaissances scientifiques sur ce sujet apparaissent lacunaires. Si plusieurs études sur la santé des jeunes sont en cours, notamment l'étude nationale sur la santé des jeunes suivis par la PJJ¹¹, ainsi qu'une recherche sur la santé et les conduites addictives des mineurs non-accompagnés¹², ou encore une recherche sur la prévalence des troubles du spectre de l'alcoolisation fœtale parmi les mineurs incarcérés à la Réunion, la question de la prise en charge du handicap chez les mineurs suivis par la PJJ demeure encore largement inexplorée par les chercheurs.

Afin de mieux connaître et analyser les enjeux posés par le handicap dans la prise en charge, la direction de la PJJ soutiendra la production d'une recherche qui pourra porter sur la question du repérage du handicap par les professionnels de la PJJ, sur sa reconnaissance institutionnelle, sur l'articulation des différentes institutions qui prennent en charge les mineurs en situation de handicap suivis au pénal, sur les enjeux et difficultés que pose une telle prise en charge ou encore sur l'impact du handicap sur les décisions judiciaires et sur la prise en charge éducative.

Délimitations de l'appel à projets

En suivant la définition retenue par la convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIPDH), sont concernées par le handicap toutes les personnes « qui

⁶ Bronsard Guillaume, *Étude médico-psychologique d'adolescents placés en Centre Éducatif Fermé en France*, Université de Bretagne Occidentale, DPJJ, 2019.

⁷ SERC, *op. cit.*, 2021.

⁸ Choquet Marie & Hassler Christine, « La santé des jeunes de 14 à 20 ans pris en charge par la Protection judiciaire de la jeunesse : Retour sur enquête(s) », *Les Cahiers Dynamiques*, vol. 2, n° 44, 2009, p. 27-30.

⁹ Défenseur des droits, *op. cit.*, 2015.

¹⁰ CNAPE, *Les enfants et les adolescents à la croisée du handicap et de la délinquance*, 2018, 24 p.

¹¹ Enquête pilotée par l'Observatoire régional de la santé Ile-de-France et réalisée par l'institut Verian.

¹² Projet de recherche et d'intervention pour les MNA suivis par la PJJ et la prise en charge des leurs comportements addictifs (PRIMA), coordonné par Marie Jauffret-Roustide à l'INSERM et opérationnalisé avec l'appui du Groupe SOS-Solidarités.

présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres »¹³. Le handicap ne se définit donc pas uniquement par la condition médicale mais également par les conséquences de cette dernière sur la vie des individus¹⁴, qu'elles soient reconnues ou non sur le plan institutionnel¹⁵.

Dans le cas des jeunes suivis par la PJJ, le repérage et la reconnaissance du handicap constituent des enjeux importants. Cet appel à projets ne vise donc pas uniquement les situations où le handicap est connu et reconnu, mais également celles où il est supposé ou suspecté.

Les propositions de recherche pourront porter sur tous les types de handicaps que peuvent connaître les jeunes suivis par la PJJ : handicaps physiques (auditifs, visuels, moteurs), maladies invalidantes, déficience intellectuelle, troubles psychiques, troubles du neurodéveloppement, etc. Au regard des enjeux qu'ils posent sur le plan de la prise en charge d'une part et de leur prévalence *a priori* importante parmi les jeunes suivis par la PJJ d'autre part, les handicaps d'ordre psychiques et neurodéveloppementaux devront faire l'objet d'une attention particulière.

Axes de recherches

Les recherches pourront porter sur un ou plusieurs des axes suivants.

AXE 1 - Handicap et parcours de délinquance

La surreprésentation des situations de handicap parmi les populations suivies au pénal s'explique en partie par l'existence de facteurs tels que la précarité sociale ou l'instabilité familiale, qui sont corrélés à la fois à l'entrée dans la délinquance et au développement de certains types de handicap¹⁶. Mais plusieurs travaux, principalement anglosaxons, attestent d'un lien plus direct entre la délinquance et certaines formes de handicap, notamment en ce qui concerne les troubles d'alcoolisation fœtale¹⁷ et les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité¹⁸. Ces troubles, surtout lorsqu'ils ne sont pas diagnostiqués et/ou lorsqu'ils ne sont pas pris en charge, ont en effet tendance à favoriser la déscolarisation et à compliquer l'insertion professionnelle et constituent donc des facteurs de risques pour l'entrée dans la délinquance. Les compétences psychosociales des jeunes peuvent être affectées par leur handicap, ce qui peut également favoriser les actes délinquants. De plus, les jeunes en situation de handicap sont plus exposés aux différentes formes de violences pendant

¹³ Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées, 2006.

¹⁴ Anne Revillard, L'expérience sociale du handicap, 2019.

¹⁵ Bouchet Célia, et Anne Revillard, « Une ambivalente reconnaissance : la réception de la « reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé », *Droit et société*, vol. 113, no. 1, 2023, pp. 111-129.

¹⁶ Mohr-Jensen Christina & Steinhausen Hans-Christoph, « A meta-analysis and systematic review of the risks associated with childhood attention-deficit hyperactivity disorder on long-term outcome of arrests, convictions, and incarcerations », *Clinical Psychology Review*, vol. 48, 2016, p. 32-42. ; Rösler Michael et al., « Prevalence of attention deficit-/hyperactivity disorder (ADHD) and comorbid disorders in young male prison inmates », *European archives of psychiatry and clinical neuroscience*, vol. 254, 2004, p. 365-371. ; Young Susan et al., « A meta-analysis of the prevalence of attention deficit hyperactivity disorder in incarcerated populations », *Psychological Medicine*, vol. 45, 2015, p. 247-258.

¹⁷ Streissguth Ann et al., « Risk factors for adverse life outcomes in fetal alcohol syndrome and fetal alcohol effects », *Journal of developmental and behavioral pediatrics*, vol. 25, 2004, p. 228-238.

¹⁸ Michel Grégoire, Salla Julie & Grondin Olivier, « TDAH, comportements d'agression physique et criminalité », dans Bouvard Manuel-Pierre (éd.), *Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité de l'enfant à l'adulte. Approche développementale*, Dunod, 2016, p. 181-190.

l'enfance¹⁹, ces expériences de victimisation étant elles-mêmes susceptibles d'entraîner des comportements délinquants.

Par ailleurs, le handicap peut avoir un effet sur le parcours judiciaire des jeunes, par exemple s'il affecte leur capacité à s'exprimer lors des audiences ou encore si leur comportement sur leur lieu de placement est impacté par leur état de santé. Inversement, l'entrée dans la délinquance et le suivi pénal peuvent avoir des conséquences sur la prise en charge du handicap, qui peuvent être positives (repérage et/ou mise en place d'un parcours de soin) ou négatives (exclusion d'une institution dédiée, ruptures dans le parcours de soin, détérioration de l'état de santé).

- Dans quelle mesure un accompagnement inadapté de l'enfant en situation de handicap dans le milieu ordinaire et spécialisé favorise-t-il son entrée dans la délinquance ?
- Quel rôle les différentes formes de handicap peuvent-elles jouer dans l'entrée dans la délinquance et dans la réitération ?
- Dans quelle mesure le handicap est-il pris en compte dans les décisions des magistrats et impacte-t-il les décisions judiciaires ? Les handicaps psychiques peuvent-ils être pris en compte dans l'évaluation du discernement²⁰ et la détermination de la responsabilité pénale des mineurs ?
- Quels sont les effets de la prise en charge au pénal sur la prise en charge du handicap ?

AXE 2 - Repérage et accompagnement vers la reconnaissance du handicap : le rôle des professionnels de la PJJ

Si les jeunes dont le handicap est reconnu par la MDPH sont surreprésentés à l'ASE et à la PJJ par rapport à la population générale, ceux qui rencontrent une situation de handicap ayant échappé au diagnostic et à la prise en charge institutionnelle apparaissent particulièrement nombreux. La prise en charge à la PJJ peut alors constituer une opportunité pour le repérage et la reconnaissance du handicap.

- Quel rôle les professionnels de la PJJ peuvent-ils jouer dans le repérage du handicap et dans les démarches pour sa reconnaissance institutionnelle ? Quelles sont les conditions qui favorisent / qui compliquent la prise en compte du handicap par la PJJ (types d'acteurs en présence, modalités et moments de la prise en charge, implication des représentants légaux, attitude des jeunes, formation et accompagnement des professionnels, etc.) ?
- Les représentations des professionnels et leurs catégorisations des situations de handicap diffèrent-elles en fonction des institutions (notamment entre l'éducation nationale, la PJJ, l'ASE, la MDPH) ou au sein de chaque institution ? Dans quelles mesures les représentations des professionnels peuvent-elles constituer un frein ou au contraire un levier pour le repérage ?
- Certains jeunes échappent-ils davantage au repérage, en raison de leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, milieu social, origine migratoire) ou du type de handicap qu'ils rencontrent ?
- Quels sont les critères et démarches nécessaires pour la reconnaissance institutionnelle du handicap ? Quels sont les freins rencontrés (type de handicap, connaissance des acteurs, longueur et complexité des démarches, inégalités territoriales) ?

¹⁹ Baradji Eva, Filatriau Olivier, « Les personnes handicapées sont plus souvent victimes de violences physiques, sexuelles et verbales », *Etudes & Résultats DREES*, n° 1156, juillet 2020.

²⁰ « Est capable de discernement le mineur qui a compris et voulu son acte et qui est apte à comprendre le sens de la procédure pénale dont il fait l'objet » (article L. 11-1 alinéa 3 du CjPM).

AXE 3 – Enjeux de la prise en charge

Les mineurs présentant une situation de handicap suivis au pénal font (ou devraient faire) l'objet d'une double prise en charge, socio-judiciaire d'une part et médico-sociale d'autre part. Certains font en outre l'objet d'un suivi par les services de l'ASE. Ces situations de double ou de triple suivi font l'objet d'une recherche de sociologie (à paraître en 2024)²¹ dont l'enjeu est d'analyser les ressorts et les effets des suivis institutionnels conjoints ainsi que leurs effets sur les parcours des jeunes. Cet appel à projets propose de centrer le regard sur l'action des professionnels de la PJJ, afin de documenter les freins et les leviers à la prise en charge du handicap dans le cadre d'un suivi socio-judiciaire.

- Comment la prise en charge pénale s'adapte-t-elle à la situation de handicap des jeunes ? Dans quelle mesure la reconnaissance institutionnelle du handicap (avant ou au cours du suivi pénal) impacte-t-elle sa prise en compte par les professionnels de la PJJ ?
- Quels sont les freins à la prise en charge médicale des jeunes en situation de handicap (attitude des jeunes et de leur famille, offre de soins sur le territoire, contraintes de la prise en charge pénale, représentations des professionnels des structures médico-sociales sur les jeunes suivis par la PJJ, etc.) ? Quels sont les leviers à destination des professionnels pour les contourner ?
- Dans quelle mesure les professionnels disposent-ils d'un maillage partenarial suffisant pour répondre aux problématiques du handicap des jeunes dont ils assurent le suivi ? Comment le travail partenarial peut-il être amélioré ?
- Dans quelle mesure le handicap peut-il impacter les solutions d'insertion susceptibles d'être trouvées pour les jeunes suivis par la PJJ ?
- Dans quelle mesure les handicaps psychiques peuvent-ils poser des difficultés dans le travail éducatif autour de l'acte de délinquance ?

Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- Le fait d'envisager le recueil de données dans différents types d'établissements et de services du secteur public et du secteur associatif (milieu ouvert, placement, insertion professionnelle, et/ou détention).
- La prise en compte de la dimension territoriale de l'organisation de la prise en charge.
- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains, auprès des professionnels autant que des jeunes.
- La dimension pluridisciplinaire de la proposition, qu'il s'agisse de la composition de l'équipe et/ou des approches théoriques et empiriques adoptées.

²¹ Teillet Guillaume et al., *Les « situations frontières » de l'enfance irrégulière. La question des « doubles suivis »* (à paraître).

- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.
- Des recherches-actions sont tout à fait envisageables dans le cadre de cet appel à projets.

Durée de la recherche

24 mois maximum.

Budget de la recherche

Le budget alloué à ce projet est de 60 000 euros.

Livrables attendus

Une note méthodologique de 10 pages.

Un rapport d'avancement de 10 pages.

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

Modalités de candidature

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum, police Times New Roman, taille 12 et interligne simple),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du pôle recherche, à ces deux adresses :

serc.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr et alice.simon@justice.gouv.fr **avant le 17 juin.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Modalités de sélection

Chaque proposition sera évaluée par des membres du Conseil scientifique, du Service des études, de la recherche et des évaluations (SEREV) et de différents bureaux compétents de la DPJJ.

Après une audition des équipes, les résultats de cette sélection vous seront communiqués, et une convention sera ensuite signée entre la DPJJ et la structure portant le projet retenu.

2. ANNEXE 2 : APPEL A PROJETS « OUTRE-MER »

APPEL A PROJETS N°2 (2024)

« OUTRE-MER »

Délinquance et phénomènes de bande dans les territoires ultramarins

Disciplines concernées : anthropologie, criminologie, droit, histoire, médecine, psychologie, sciences de l'éducation et de la formation, science politique, sociologie...

Contexte général

La délinquance – et notamment la délinquance des mineurs – a fait l'objet de divers travaux ces dernières décennies en France, tant sur les caractéristiques sociodémographiques et psychologiques des auteurs que sur leurs motivations ou encore sur les dynamiques sociales qui sont en jeu dans les phénomènes de délinquance « en bande »²². L'immense majorité de ces travaux porte toutefois sur l'Hexagone. Or les résultats de ces recherches ne s'appliquent pas nécessairement aux contextes ultramarins, en raison des nombreuses spécificités de ces territoires sur le plan démographique, social, économique ou encore culturel. Cet appel à projets a ainsi pour objectif de consolider les connaissances sur la délinquance dans ces territoires, en ciblant tout particulièrement les phénomènes de bandes.

Sur le plan démographique, les territoires ultramarins se caractérisent par une population dans l'ensemble plus jeune : les moins de 25 ans représentent 35 % de la population à la Réunion, près de 49 % en Guyane et plus de 60 % à Mayotte, contre 29 % dans l'Hexagone. La part de ces jeunes est toutefois inférieure en Guadeloupe (29 %) et en Martinique (26 %)²³. Sur le plan socio-économique, les territoires ultramarins sont confrontés à des taux de pauvreté et de chômage nettement supérieurs à ceux de l'Hexagone²⁴. Les jeunes, en particulier, y sont plus

²² Quelques exemples de ces travaux :

- BLANCHARD Véronique & NIGET David, *Mauvaises filles. Incorrigibles et rebelles*, Éditions Textuel, 2016.
- BLATIER Catherine, *La Délinquance des mineurs. L'enfant, le psychologue, le droit*, Presses universitaires de Grenoble, 2002.
- DE WEIRT Xavier & ROUSSEAU Xavie (dir.), *Violences juvéniles urbaines. Histoire d'une construction sociale*, Presses universitaires de Louvain, 2013.
- MAUGER Gérard, *La sociologie de la délinquance juvénile*, La Découverte, 2009.
- MOHAMMED Marwan, *La formation des bandes. Entre la famille, l'école et la rue*. Presses Universitaires de France, 2011.
- TRUONG Fabien, « Délinquance juvénile : être délinquant et en sortir », *Regards croisés sur l'économie*, 2017.
- YVOREL Jean-Jacques, « "L'invention" de la délinquance juvénile ou la naissance d'un nouveau problème social », dans *Jeunesse oblige. Histoire des jeunes en France. XIX^e-XXI^e siècles*, 2009.

²³ D'après les estimations de population de l'INSEE au 1^{er} janvier 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2012692>

²⁴ AUDOUX Ludovic, MALLEMANCHE Claude & PRÉVOT Pascal, « Une pauvreté marquée dans les DOM, notamment en Guyane et à Mayotte », *INSEE Première*, 2020. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4622377>

qu'ailleurs confrontés à des difficultés d'insertion professionnelle²⁵. De nombreuses familles connaissent des situations de précarité, en particulier sur le plan du logement, mais aussi au niveau de l'accès à l'eau ou encore aux soins²⁶, en particulier à Mayotte et dans une moindre mesure en Guyane.

Concernant la délinquance, les chiffres du ministère de l'Intérieur révèlent une prévalence importante dans les différents départements d'outre-mer²⁷ : le nombre de coups et blessures, de vols violents et d'homicides enregistrés par habitant est nettement plus élevé en Guyane, à Mayotte et dans les Antilles que dans l'Hexagone. Dans les collectivités d'outre-mer (COM), ce sont les cambriolages de logement et les vols de véhicules qui sont plus fréquemment enregistrés.

S'il existe des travaux sur les phénomènes de délinquance dans les territoires ultramarins²⁸, en particulier sur la question des violences sexuelles, des violences intrafamiliales et des violences faites aux mineurs²⁹, peu de travaux se sont intéressés spécifiquement à la délinquance « en bande ». Comme dans d'autres contextes géographiques et historiques, les bandes suscitent une inquiétude particulière, en raison des représentations sur leur dangerosité mais aussi car le caractère collectif de la délinquance complique sa prise en charge³⁰. Les pouvoirs publics comme les professionnels se trouvent ainsi souvent démunis face à ces phénomènes, en particulier lorsque les « règlements de compte » entre bandes se multiplient. En Guadeloupe, ce phénomène a été décrit par une équipe de recherche en 2014 : « Ces bandes, parfois qualifiées de "sections" ou de "blocks", sont des groupuscules de jeunes hommes, plus ou moins organisés, identifiés par des codes communs, commettant des actes du type trafics de stupéfiants, vols de scooters, cambriolages et ayant des territoires (généralement dans des quartiers dits sensibles, parfois délimités au moyen de baskets suspendus à des fils électriques). Ces bandes, ayant parfois des liens avec des groupes musicaux, bien identifiable par leur dénomination [...] s'affichent sur les réseaux sociaux et s'affrontent parfois dans des combats de

²⁵ TEMPORAL Franck, MARIE Claude-Valentin & BERNARD Stéphane, « Insertion professionnelle des jeunes ultramarins : DOM ou métropole ? », *Population*, vol. 66, n°3-4, 2011, p. 555-599 ; TEMPORAL Franck, « Les jeunes ultramarins : quelle(s) réalité(s) ? », *Cahiers de l'action*, vol. 2, n°49, 2017, p. 7-17.

²⁶ Défenseur des Droits, *Les Outre-mer face aux défis de l'accès aux droits*, p. 9 et 18.

²⁷ Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI). Enquêtes « Cadre de vie et sécurité » et Bilans statistiques annuels « Insécurité et délinquance ».

²⁸ BOUGEROL Christiane, « Vivre en prison à la Guadeloupe. Réputation et rivalité chez de jeunes délinquants », *Ethnologie française*, vol. 4, n° 32, 2002, p. 699-708. ; BLANCHY Sophie, RICCIO Damien, ROINSARD Nicolas & SAKOYAN Juliette, « Mayotte : de quoi la violence est-elle le nom ? », *Plein Droit*, vol. 1, n°120, 2019, p. 12-15.

²⁹ BASTIDE Loïs, *Les violences familiales en Polynésie française*, Rapport d'études, Injep, 2020. ; CONDON Stéphanie, « Enjeux d'une enquête sur les violences de genre dans les départements d'outre-mer », *Informations sociales*, vol. 6, n°186, 2014, p. 36-39. ; CONDON Stéphanie, DAUPHIN Sandrine & HAGÈGE Meoïn, « Les violences intrafamiliales dans les Outre-mer. Apports et perspectives des enquêtes sociodémographiques », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°133, 2019, p. 71-77. ; DUNOYER Philippe, LEBON Karine & SERVA Olivier, *Rapport d'information sur la lutte contre les violences faites aux mineurs en Outre-mer*, Sénat, Délégation aux droits des enfants, 2023. ; HERVOUET Lucile, *Les violences sexuelles intrafamiliales sur mineurs en Polynésie française. Parcours de personnes victimes et traitement institutionnel du problème*, Rapport de recherche, Ministère de la Justice, DPJJ, 2023.

³⁰ SALLEE Nicolas & DECARY-SECOURS Benoît, « De la panique morale à la production expertale. Les usages de la catégorie racialisée de gang de rue dans les mutations des politiques de traitement pénal de la jeunesse à Montréal », *Politix*, vol. 2, n°130, 2020, p. 165-190.

rue [...] pour le contrôle de territoires ou de marchés d'économie souterraine »³¹. Selon les remontées des professionnels et à en croire certains articles de presse³², plusieurs autres territoires ultramarins sont confrontés à ces phénomènes de bandes de jeunes commettant des actes de délinquance.

De nouvelles recherches permettant de mieux connaître et comprendre la délinquance juvénile dans ces territoires, et notamment ces phénomènes collectifs, seraient donc particulièrement utiles pour améliorer la prévention de la délinquance et la prise en charge des jeunes par les établissements et services de la PJJ.

Axes de recherche

Les propositions de recherche pourront s'appuyer sur la monographie d'un territoire ou sur la comparaison de plusieurs territoires ultramarins. Elles pourront s'inscrire dans un ou plusieurs des axes suivants.

Axe 1 – Mieux connaître la délinquance juvénile dans les territoires ultramarins

Si certains facteurs de risques tels que la précarité sociale ou l'instabilité familiale favorisent la délinquance des mineurs quelle que soit la zone géographique concernée, une compréhension fine des phénomènes de délinquance suppose de prendre en compte le contexte social, économique et institutionnel local. Les mécanismes expliquant l'inscription dans un parcours de délinquance, la tendance à réitérer ou encore les facteurs favorisant le processus de désistance sont ainsi susceptibles de varier selon les territoires. La lutte contre les phénomènes de bande implique par ailleurs de comprendre les logiques qui sous-tendent la formation et l'évolution de ces bandes, ainsi que les facteurs qui invitent les mineurs à s'y inscrire ou au contraire à s'en soustraire. Des travaux permettant de mieux connaître la réalité de ces phénomènes dans les différents territoires apparaissent ainsi nécessaires.

- Quelles sont les caractéristiques sociodémographiques et les trajectoires biographiques des mineurs délinquants dans les territoires ultramarins ? Existe-t-il des différences dans leur profil social et psychologique en fonction des territoires et des actes de délinquance dans lesquels ils s'engagent ? Quelles sont les spécificités de la délinquance des filles dans ces territoires ?
- Que recouvre concrètement le terme de « bandes » dans les territoires ultramarins ? Quelle est l'ampleur du phénomène ? Quelles sont les actes commis, les spécificités des passages à l'acte délictuel et leurs modes opératoires ? Comment les bandes sont-elles décrites et nommées par les jeunes qui en font partie ?
- Comment les jeunes se retrouvent-ils à intégrer une bande, à y évoluer et le cas échéant à en sortir ? Quels sont les ressorts socioéconomiques, relationnels, affectifs ou psychologiques à prendre en compte pour en comprendre le fonctionnement ? L'appartenance à une bande repose-t-elle sur des mécanismes identitaires, et si oui lesquels ? Comment les jeunes participant à ces bandes s'approprient-ils leur territoire, l'investissent-ils et y circulent-ils ?

³¹ REDON Marie & GRANCHER Delphine, « La Guadeloupe et ses espaces pénitentiaires : quelles discontinuités de l'ordre en outre-mer ? », *EchoGéo*, n° 28, 2014.

³² À propos de Mayotte, la presse nationale et locale évoque par exemple régulièrement les violences de « bandes rivales » (*Le Monde*, 11/2022), de « gangs de préadolescents » (*Le Point*, 05/2023) ou de « bandes de jeunes » (*Outre-mer la 1^{ère}*, 12/2023).

- Comment la socialisation par les pairs, voire par la famille, et notamment la fratrie, peut-elle inciter ou au contraire décourager l'inscription dans des formes de délinquance collective ?
- Quelle est la place des filles dans ces bandes ? En sont-elles exclues, invisibilisées ou ont-elles des rôles différenciés ?

Axe 2 – Prévention et prise en charge de la délinquance des jeunes dans les territoires ultramarins

Bien que le cadre légal relatif à la délinquance et à sa prise en charge soit commun à l'ensemble du territoire national et que les services de l'État tels que la PJJ soient présents dans tous les territoires ultramarins, le maillage institutionnel des secteurs éducatifs, sociaux et médicaux-sociaux diffère fortement d'un territoire à l'autre. Les collectivités d'outre-mer (COM), en particulier, ont des compétences propres sur des domaines tels que l'éducation et le social. L'insularité, l'isolement géographique et le contexte politique peuvent par ailleurs avoir un impact sur la prise en charge institutionnelle. Les conditions objectives de prise en charge de la délinquance par les services de la PJJ connaissent ainsi des variations locales. De plus, les pratiques professionnelles sont susceptibles de différer en fonction des territoires, notamment parce qu'elles s'adaptent aux contextes et aux difficultés des jeunes qui y sont pris en charge. Une analyse de l'action publique dans ces territoires ultramarins serait ainsi utile pour mieux comprendre les obstacles et les leviers à la prise en charge de la délinquance des jeunes, en particulier en ce qui concerne la délinquance collective.

- Les représentations de la délinquance en général ou de certains actes en particulier diffèrent-elles d'un territoire ultramarin à l'autre ? Les représentations médiatiques sur les bandes sont-elles conformes à leur réalité sociale ?
- Quelles sont les spécificités de la réponse pénale apportées aux jeunes auteurs de violences en bande dans les territoires ultramarins ? Dans quelle mesure « les bandes de jeunes » constituent-elles une catégorie opérante de l'action publique ? Et comment cela peut-il orienter les interventions des professionnels ?
- Dans quelle mesure les professionnels adoptent-ils des lectures culturalisantes et territorialisées des violences et de la délinquance ? En quoi ces lectures peuvent-elles impacter la prise en charge des jeunes délinquants ?
- Dans quelle mesure le maillage associatif et institutionnel des territoires ultramarins permet-il de répondre aux enjeux de prise en charge (pénale, sociale, éducative, médicale) ? Quels partenariats et quels projets éducatifs sont mis en œuvre par les services éducatifs pour réduire le risque d'affrontements entre bandes et pour lutter contre la récidive ?

Recommandations générales

Dans la sélection des projets, la DPJJ sera particulièrement attentive aux aspects suivants :

- La dimension pluridisciplinaire de la proposition, qu'il s'agisse de la composition de l'équipe et/ou des approches théoriques et empiriques adoptées.
- Les recherches portant sur plusieurs territoires seraient particulièrement appréciées.

- La faisabilité des enquêtes et l'anticipation des questions d'accès aux terrains, auprès des professionnels autant que des jeunes.
- L'apport général à la connaissance des phénomènes étudiés, autant que la contribution aux réflexions autour des politiques publiques et des pratiques de terrain.

Durée de la recherche

24 mois maximum.

Budget de la recherche

Le budget alloué à ce projet est de 100 000 euros.

Livrables attendus

Une note méthodologique de 10 pages.

Un rapport d'avancement de 10 pages.

Un rapport de recherche de 80 pages, hors annexes.

Une synthèse de 10 pages (principaux résultats des enquêtes).

Modalités de candidature

Le dossier (contenu dans **un seul document, au format PDF**) se composera, dans cet ordre :

- d'un résumé (1 page maximum),
- du projet (10 pages maximum, police Times New Roman, taille 12 et interligne simple),
- du dossier administratif et financier,
- de la présentation de l'équipe de recherche (CV d'1 page maximum par membre), de la structure porteuse et des éventuels partenaires.

Dans cette proposition, doivent figurer la présentation des enjeux du projet, son dispositif méthodologique, la population d'enquête ciblée, les terrains envisagés et le dispositif éthique et déontologique adopté.

Le dossier finalisé sera envoyé à Alice Simon, responsable du pôle recherche, à ces deux adresses :

serc.dpjj-sdmpje@justice.gouv.fr et alice.simon@justice.gouv.fr **avant le 17 juin 2024.**

Un accusé de réception vous sera envoyé.

Modalités de sélection

Chaque proposition sera évaluée par des membres du Conseil scientifique, du service des études, de la recherche et des évaluations et de différents bureaux compétents de la DPJJ.

Après une audition des équipes, les résultats de cette sélection vous seront communiqués, et une convention sera ensuite signée entre la DPJJ et la structure portant le projet retenu.

3. ANNEXE 3 : CHARTE ETHIQUE DE LA RECHERCHE DANS LES STRUCTURES DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE



La direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ) souhaite encourager les activités de recherche sur la délinquance des mineurs et sur sa prise en charge. Ces travaux apportent en effet des connaissances et des analyses qui favorisent l'adaptation et l'actualisation des cadres juridiques, des méthodes de l'action éducative et des orientations de la DPJJ. Ils participent également à nourrir les pratiques professionnelles et permettent d'enrichir l'offre de formation. Parce qu'elles apportent des connaissances précieuses pour améliorer la qualité des prises en charge, les activités de recherche concourent dans leur ensemble à l'intérêt de l'institution, des professionnels et des jeunes.

Ces activités de recherche peuvent donc être bénéfiques, à condition qu'elles ne portent pas préjudice aux personnes impliquées et qu'elles ne portent pas atteinte à leurs droits. Or, les jeunes suivis par la PJJ présentent certaines spécificités (liées notamment à l'âge, à certains facteurs de vulnérabilités ou encore à leur suivi pénal) qui appellent une vigilance particulière. Au-delà de l'application de la réglementation³³ et du respect des principes éthiques et déontologiques propres aux métiers de la recherche³⁴, toute personne conduisant des activités de recherche dans les structures relevant de la PJJ doit s'engager à respecter les principes énoncés dans la présente charte. Celle-ci s'applique également à toutes les études assimilables à de la recherche menées par des étudiants, stagiaires ou membres d'instituts d'études³⁵. Les enquêtes menées par des journalistes, en revanche, relèvent d'un cadre juridique et éthique distinct.

³³ En particulier le [règlement général sur la protection des données \(RGPD\)](#) et la [loi Informatique et Libertés](#).

³⁴ Voir notamment le [Code de conduite européen pour l'intégrité en recherche](#) et la [Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche](#).

³⁵ Par souci de lisibilité, les termes « recherche » et « chercheur » sont utilisés dans la charte pour désigner l'ensemble des études assimilables à de la recherche, quel que soit le statut des personnes qui les conduisent.

1. AUTORISATIONS PRÉALABLES OBLIGATOIRES

Toute recherche ou étude conduite dans les structures publiques de la PJJ doit faire l'objet d'une autorisation institutionnelle préalable :

- Pour les doctorants, les chercheurs et toute personne conduisant une recherche académique : la recherche doit faire l'objet d'un courrier d'autorisation signé par la direction (DPJJ).
- Pour les étudiants (masters, diplômes universitaires, etc.) : l'étude doit être autorisée par la direction interrégionale concernée. Si plusieurs directions interrégionales sont concernées, une autorisation de la DPJJ est nécessaire.
- Pour les stagiaires de l'ENPJJ : la réalisation du mémoire professionnel a lieu sur le terrain de stage. Le sujet d'étude et la méthodologie sont choisis avec l'accord du directeur du mémoire.

Trois conditions cumulatives sont requises pour qu'une recherche soit autorisée :

- 1) Le projet doit présenter un intérêt sur le plan scientifique, susceptible de contribuer directement ou indirectement à éclairer la décision publique et/ou les pratiques des professionnels, par la production de nouvelles connaissances et analyse sur la délinquance des mineurs et sa prise en charge, ou par l'interrogation réflexive des pratiques professionnelles.
- 2) Le dispositif méthodologique employé doit respecter l'ensemble des principes éthiques et déontologiques indiqués dans cette charte, qui devra être signée par la personne sollicitant l'autorisation (étudiant, stagiaire de l'ENPJJ, doctorant ou responsable scientifique de la recherche). Les chercheurs sont invités à présenter leur protocole de recherche devant un comité d'éthique universitaire.
- 3) Le recueil de données ne doit pas perturber de façon excessive le fonctionnement des structures faisant l'objet du terrain d'enquête.

Dans certains cas, d'autres démarches doivent être effectuées pour accéder aux données :

- Les structures relevant du secteur associatif habilité (SAH) sont décisionnaires quant à l'accueil des équipes de recherche.
- Une autorisation de l'administration pénitentiaire est nécessaire pour les recherches portant sur les établissements pénitentiaires
- Les recherches impliquant la consultation de documents administratifs et judiciaires doivent faire l'objet d'une autorisation des archives départementales.
- Pour l'accès aux données des systèmes d'information du ministère de la Justice, les chercheurs doivent faire une demande auprès du comité d'accès aux données.

2. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le recueil de données personnelles³⁶ sur les jeunes suivis par la PJJ et sur leurs familles doit faire l'objet de précautions particulières, au vu des graves conséquences que pourrait avoir la divulgation de leur situation pénale.

Les recherches doivent respecter la règlementation en vigueur concernant la protection des données personnelles, en particulier le règlement général sur la protection des données (RGPD)³⁷ et la loi « Informatique et Libertés »³⁸ (notamment les dispositions des articles 72 et suivants si les recherches portent sur la santé).

Les chercheurs s'engagent notamment à ne recueillir des données personnelles que si cela est strictement nécessaire pour les objectifs de la recherche et à réaliser les démarches nécessaires auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) le cas échéant³⁹. Les chercheurs s'engagent à respecter les mesures relatives au traitement et à la sécurisation des données tout au long de la recherche, notamment en ce qui concerne leur anonymisation ou pseudonymisation, leur stockage, leur durée de conservation et leur archivage, définies par le référentiel mis en œuvre dans le cadre de la protection de l'enfance⁴⁰.

³⁶ Au sens du RGPD, c'est à-dire « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable » (nom, prénom ; n° de téléphone ou de sécurité sociale, adresse postale ou courriel, image et voix, etc.)

³⁷ [Règlement général sur la protection des données - RGPD | CNIL](#)

³⁸ [Loi Informatique et Libertés | CNIL](#)

³⁹ Notamment les recherches prévoyant la collecte et le traitement de données sensibles. Certaines recherches peuvent nécessiter la réalisation d'une AIPD et/ou un avis de la CNIL. [Recherche scientifique \(hors santé\) : focus sur certaines catégories de données personnelles | CNIL](#)

⁴⁰ [Référentiel relatif aux traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre de la protection de l'enfance et des jeunes majeurs de moins de 21 ans](#) (voir notamment points 6, 7 et 10, p. 14-24).

3. CONSENTEMENT DES ENQUETES ET DE LEURS REPRESENTANTS LEGAUX

Les règles applicables pour le consentement diffèrent en fonction du type de recherche (exploratoire ou observatoire) et de la base légale du traitement⁴¹. Dans tous les cas, les personnes impliquées dans la recherche et leurs représentants légaux (pour les mineurs) disposent de droits à respecter (notamment le droit d'information) et certains principes éthiques doivent être observés.

Information

Les enquêtés doivent être informés de l'objet, des objectifs et des modalités de la recherche, dans les conditions prévues par les articles 12, 13 et 14 du RGPD⁴². Les informations transmises et le vocabulaire choisi doivent être compréhensibles pour les enquêtés. Les chercheurs s'engagent ainsi à adapter la présentation de leur enquête au public faisant l'objet de l'étude, notamment lorsqu'il s'agit de personnes ayant une faible connaissance du milieu de la recherche, un faible niveau scolaire et/ou une faible maîtrise de la langue française.

Les chercheurs doivent s'assurer que leur démarche est bien comprise par les enquêtés. En particulier, ils s'assurent que les jeunes comprennent que leur participation à la recherche s'inscrit dans un cadre distinct de celui de leur prise en charge. Il est important de rappeler aux jeunes que la participation n'interfère en rien avec leur parcours judiciaire et ne peut donner lieu à aucune différence de traitement, qu'elle soit positive ou négative (remise de peine, traitement différent dans le cadre de la prise en charge, sanctions, etc.).

Consentement

Lorsque des jeunes, des familles ou des professionnels sont directement interrogés, le recueil du consentement libre et éclairé des enquêtés est obligatoire. Les chercheurs doivent notamment s'assurer que les jeunes ne se sentent pas contraints de participer en raison du cadre pénal auquel ils sont soumis ou pour d'autres raisons.

Les enquêtés doivent explicitement exprimer leur consentement au début de l'enquête, à l'écrit et/ou à l'oral. De plus, les chercheurs doivent s'assurer que le consentement des enquêtés est continu tout au long de l'enquête et ils doivent laisser la possibilité aux enquêtés de mettre à tout moment un terme à leur participation s'ils le souhaitent.

⁴¹ Pour plus d'information, voir le [site de la CNIL](#) et la [présentation du régime juridique applicables aux traitements à des fins de recherche](#)

⁴² [Règlement général sur la protection des données – RGPD, chapitre III | CNIL](#)

Dans les situations où les propos des enquêtés sont enregistrés, les objectifs d'un tel enregistrement doivent être expliqués aux enquêtés⁴³, qui doivent donner leur consentement sur cette modalité spécifique. Le refus d'être enregistré ne doit pas mener à une exclusion de l'enquête.

Le consentement doit correspondre à une volonté sincère de participer et ne doit pas être motivé par une raison externe à la recherche ou à la situation d'enquête. Ainsi, la rétribution (financière ou matérielle) des jeunes ou de leurs familles pour participer à une enquête est par principe proscrite.

Autorisation parentale

Dans le cadre d'une recherche auprès de mineurs sur la base légale du consentement, le RGPD impose de recueillir l'autorisation écrite des représentants légaux. Celle-ci peut être obtenue par l'intermédiaire des professionnels qui prennent en charge les jeunes. Dans le cas des mineurs non-accompagnés, l'autorisation doit être donnée par le référent de l'aide sociale à l'enfance qui a été désigné en qualité de représentant légal, ou par le juge en charge du dossier du jeune si aucun référent n'a été désigné. Les mineurs sous tutelle quant à eux sont représentés légalement par un tuteur. Pour les jeunes majeurs, l'autorisation parentale n'est pas requise.

En raison des spécificités des configurations et relations familiales des mineurs protégés, le recueil de l'autorisation parentale constitue dans certains cas un frein voire un obstacle pour le recueil de données. Reconnaissant ces difficultés, la CNIL est susceptible d'accorder des dispenses ou procédures dérogatoires⁴⁴. Une solution permettant de concilier les droits des parents et la faisabilité du recueil de données consiste à faire parvenir aux parents un courrier d'information leur donnant la possibilité de s'opposer à la participation de leur enfant à la recherche.

⁴³ Les enregistrements doivent rester à l'usage exclusif des chercheurs, pour l'analyse des entretiens. La voix étant considérée comme une donnée personnelle, les enregistrements réalisés dans ce contexte ne doivent en aucun cas être diffusés.

⁴⁴ Pour l'enquête Etude sur l'autonomie des jeunes placés (ELAP) par exemple, au vu de la spécificité des relations familiales des mineurs sous protection, la CNIL a autorisé une procédure de « non-refus » (consistant à informer les parents et leur laisser la possibilité de s'opposer). Voir ISSENHUTH Pernelle, VIVIER Géraldine, FRECHON Isabelle, « Concilier les droits de chacun : une éthique en dynamique. Enquête auprès de mineurs " protégés " », dans *Enquêter : de quel droit ? Menaces sur l'enquête en sciences sociales*, Sylvain Laurens et Frédéric Neyrat (Eds.), Ed. du croquant, 2010, p. 187-209.

4. RESPECT DE L'ANONYMAT, DE LA CONFIDENTIALITE ET DE L'INTEGRITE PSYCHIQUE DES ENQUETES

Anonymisation des résultats

Le respect de l'anonymat des enquêtés doit par principe être strictement garanti lors de la diffusion des résultats : les enquêtés ne doivent pas pouvoir être reconnus, y compris par des personnes qui les connaissent. L'anonymisation doit ainsi porter non seulement sur l'identité des personnes, mais également sur les informations qui pourraient permettre leur réidentification (établissement dans lequel ils exercent ou sont pris en charge ; profession exacte ; informations précises sur l'affaire judiciaire ou sur l'histoire personnelle, etc.).

Dans les cas où il n'est pas possible de garantir l'anonymat des professionnels en raison des risques de réidentification (par exemple si la situation professionnelle de l'enquêté est très spécifique), les chercheurs doivent prévenir les enquêtés et obtenir leur accord pour la diffusion des informations qui les concernent. Cette disposition ne peut en aucun cas s'appliquer aux jeunes suivis dans le cadre de mesures pénales et à leurs familles, dont l'anonymat doit être garanti en toute circonstance.

Confidentialité des échanges, signalement d'un danger

Les propos et informations recueillis lors des enquêtes sont par principe strictement confidentiels. En particulier, les chercheurs s'engagent à ne pas dévoiler les propos qu'ils recueillent aux autres enquêtés ni aux personnes de leur entourage (jeunes, professionnels, parents, etc.).

Toutefois, si les enquêtés révèlent lors de l'enquête une situation de danger potentiel ou immédiat, non prise en charge ou insuffisamment prise en charge, pour eux-mêmes ou pour une autre personne, les chercheurs sont tenus d'en faire le signalement. L'interlocuteur à alerter en première intention est le responsable de la structure où a lieu l'enquête (responsable d'unité éducative, directeur de service ou équivalent). Si le responsable de la structure est impliqué dans la situation de mise en danger ou s'il n'apparaît pas comme un interlocuteur adéquat pour une autre raison, les chercheurs en informeront le pôle recherche de la DPJJ (service des études, de la recherche et des évaluations) et peuvent faire un signalement directement auprès des autorités compétentes (services de la protection de l'enfance, police ou gendarmerie).

Les enquêtés seront informés dès le début de l'entretien de cette limite à la confidentialité liée à l'obligation de signalement des situations représentant un danger potentiel ou immédiat.

La double posture chercheur / professionnel

Dans certains cas, les personnes exerçant des activités de recherche (ou assimilables à de la recherche) sont impliquées directement ou indirectement dans la prise en charge des jeunes. C'est notamment le cas des stagiaires de l'ENPJJ, qui réalisent un mémoire sur leur lieu de stage, mais aussi des professionnels de la PJJ qui effectuent une thèse ou un travail de recherche en parallèle de leur activité professionnelle à la PJJ.

Dans ces situations, il est important de dissocier les activités relevant de la recherche de celles relevant de l'activité de prise en charge. Dans la mesure du possible, ces différentes activités doivent être réalisées dans des structures distinctes et auprès de personnes différentes. Dans les cas où ce principe n'est pas applicable (notamment pour les stagiaires), il convient de bien distinguer les deux postures auprès des enquêtés comme des autres professionnels intervenant dans la structure. Les protocoles méthodologiques des enquêtes menées dans de telles conditions doivent porter une attention particulière aux enjeux relatifs à la confidentialité et à la valeur du consentement des enquêtés.

Respect de l'intégrité psychique des enquêtés

Les recherches menées auprès des jeunes suivis par la PJJ (mais aussi de leurs familles) portent souvent sur des sujets sensibles, car relatifs à leur histoire personnelle, à leur intimité ou encore à leur situation judiciaire. Au vu des fragilités (sociales, familiales, psychologiques et/ou médicales) que beaucoup d'entre eux rencontrent, de la stigmatisation que peut générer la prise en charge judiciaire, mais aussi de leur âge, une attention particulière doit être portée au respect de l'intégrité psychique des enquêtés lors de la construction des protocoles de recherche.

Les recherches conduites auprès des professionnels peuvent également porter sur des sujets émotionnellement chargés, et sont par ailleurs susceptibles de les mettre en difficulté vis-à-vis de leur hiérarchie, de leurs collègues ou des jeunes pris en charge.

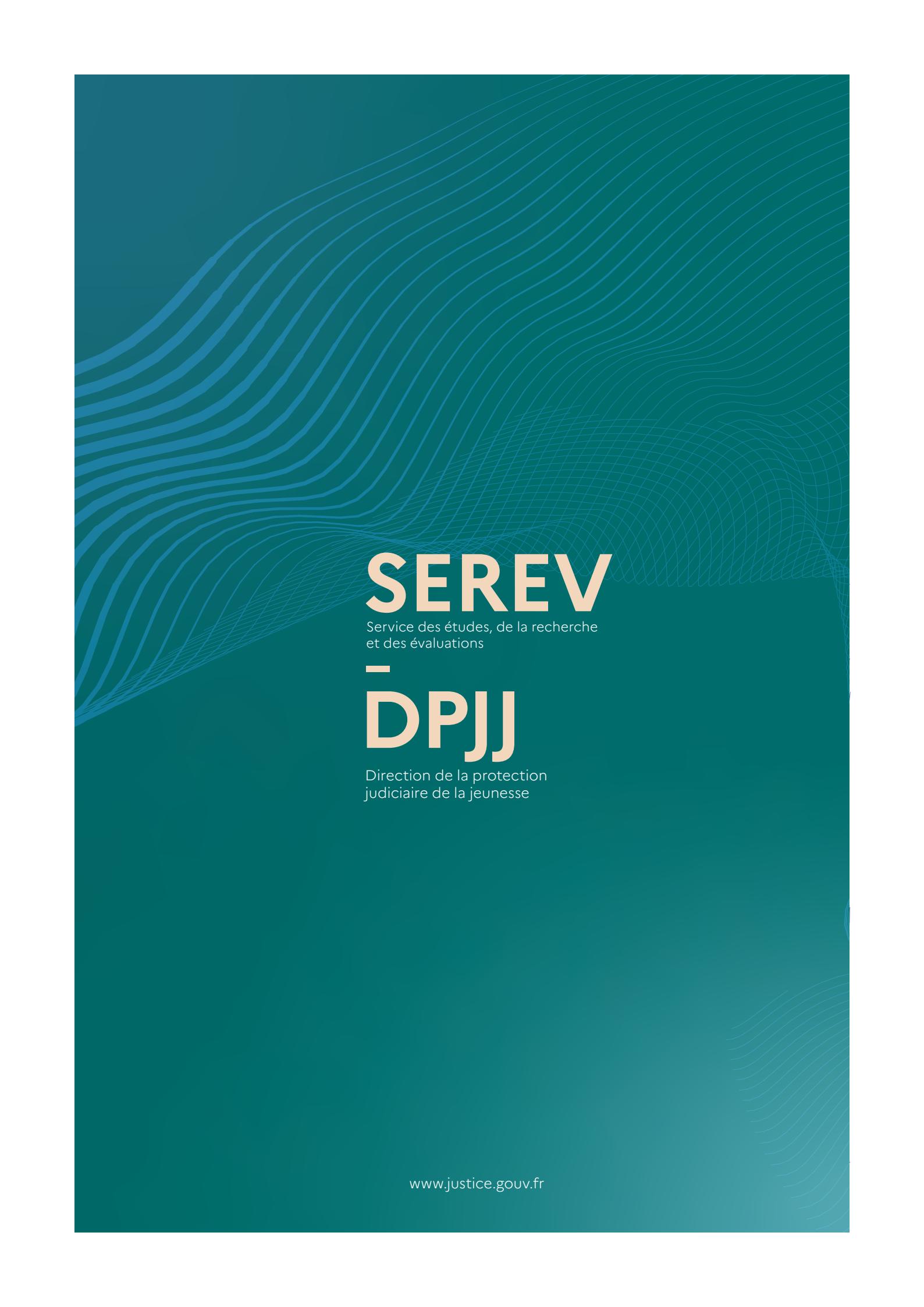
Les chercheurs doivent ainsi évaluer les risques induits par leur démarche de recherche et adapter leur méthodologie pour limiter les effets négatifs que pourrait avoir leur intervention. Ils doivent notamment anticiper la possibilité de rediriger les enquêtés vers un professionnel (psychologue, éducateur, ligne d'écoute) si la participation à l'enquête s'avérait éprouvante pour eux.



5. DIFFUSION DES RESULTATS

Les chercheurs s'engagent à rendre publics les résultats de leur travail, que ce soit à travers des communications et des publications scientifiques ou d'autres formats de valorisation des résultats. Ils s'engagent à transmettre toutes leurs publications (rapports institutionnels, articles universitaires, articles de presse, chapitres d'ouvrage) au pôle recherche de la DPJJ.

Dans la mesure du possible, ils impliquent les enquêtés dans leur démarche scientifique tout au long de leur travail de recherche. *A minima*, les chercheurs sont invités à organiser des restitutions de leur travail auprès des enquêtés, soit en se rendant dans les structures où a eu lieu l'enquête, soit sous la forme d'évènements publics auxquels ils convient les enquêtés (conférence, webinaire, etc.). Ces restitutions contribuent à la valorisation des recherches auprès des personnes directement concernées et constituent une forme de rétribution pour les personnes ayant accepté de participer. Le pôle recherche de la DPJJ peut apporter un soutien à l'organisation de telles restitutions.



SEREV

Service des études, de la recherche
et des évaluations

DPJJ

Direction de la protection
judiciaire de la jeunesse